



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(59^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

3^e séance du mercredi 7 novembre 1990

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL COFFINEAU

1. **Loi de finances pour 1991 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4907).

DÉFENSE (suite)

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la recherche et l'industrie d'armement.

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*), président de la commission de la défense.

MM. Guy-Michel Chauveau, François Fillon, Louis Piema, Arthur Paccht, Michel Voisin, Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense ;

M^{me} Marie-France Stirbols.

M. le ministre de la défense.

Réponses de M. le ministre et de M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat à la défense, aux questions de : MM. Jean-Yves Le Drian, Jean-François Delahais, Jean-Yves Autexier, Yves Dollo, Jacques Boyon, Jean-Louis Goasduff, Georges Mesmin, Philippe Mestre, Michel Voisin, Aloyse Warhouver, Daniel Reiner, Hubert Gouze, Jean-Marie Demange, Robert Poujade, Daniel Colin, Jean-Guy Branger, Emile Koehl, Jean-Pierre Fourré, Claude Gaits, Jean-Claude Dessein, Guy Lordinot.

M. le ministre.

Article 46 (p. 4942)

Réserve du vote sur l'article 46.

Article 47 (p. 4942)

Amendement n° 103 de M. Piema : MM. Louis Piema, François Hollande, rapporteur spécial de la commission des finances ; le président de la commission de la défense ; le ministre, Freddy Deschaux-Beaume. - Rejet.

Réserve du vote sur les crédits inscrits aux titres V et VI et sur l'article 47.

Après l'article 47 (p. 4943)

Amendement n° 104 de M. Piema : MM. Jacques Rimbault, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. - Rejet par scrutin.

Amendement n° 105 de M. Piema : MM. Jacques Rimbault, le rapporteur spécial, le président de la commission de la défense, le ministre. - Rejet.

Etat D (p. 4946)

Réserve du vote sur les crédits inscrits à l'état D.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 4946).3. **Dépôt d'un rapport** (p. 4946).4. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 4946).5. **Ordre du jour** (p. 4946).

Lura Tech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. MICHEL COFFINEAU,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1991 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

DÉFENSE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense.

La parole est à M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la recherche et l'industrie d'armement.

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous discutons, en volume de crédits, le deuxième budget de la nation. On a beaucoup dit et écrit que le budget de l'éducation nationale était le premier. J'en suis très heureux et ce n'est pas l'enseignement que je suis qui s'en plaindra. Je ne veux pas, surtout pas, opposer ces deux masses de crédits. Mais disons haut, fort et clair que le budget de la défense est le deuxième et qu'il doit le rester.

Paraphrasant le chancelier Helmut Kohl, qui s'exprimait devant les délégations parlementaires des pays de l'Atlantique Nord à Hambourg, je dirai que la paix a un coût, et qu'il ne faut pas hésiter à le payer. Depuis quarante-cinq ans, la France a apporté sa pierre au maintien de la paix dans le monde. Ce doit être et demeurer notre fierté.

Après le dégel des blocs Est-Ouest, certains ont pu penser trop rapidement que tous les risques étaient écartés. Les événements du Golfe sont venus nous rappeler à l'ordre et, dans la période trouble que nous traversons, notre premier devoir est de conserver notre garde haute. C'est, monsieur le ministre, dans cet esprit que j'ai examiné les crédits de recherche et développement de votre ministère.

J'axerai cette année mon propos autour de quatre thèmes principaux : la diminution de nos exportations d'armement, la restructuration du secteur des armements terrestres, l'avenir de l'industrie aéronautique et les conséquences du projet de budget sur l'industrie d'armement.

Les exportations d'armement sont une nécessité absolue tant pour notre industrie que pour l'équipement de nos armées. En effet, nous savons tous que, faute d'exportations suffisantes, c'est le prix des matériels dont doivent s'équiper les armées françaises qui augmente, diminuant d'autant les quantités achetées.

M. Louis Pierna. Par l'Irak !

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Entre autres !

Après avoir connu un véritable âge d'or dans les années 1970 et jusqu'au début des années 1980, nos ventes d'armes se sont effondrées. En 1989, les prises de commandes à l'exportation ont diminué de plus de 45 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Les causes de ces diminutions sont connues : saturation des marchés traditionnels ; diminution des ressources de certains pays acheteurs ; arrivée de nouveaux concurrents produisant à moindre coût - j'ai cité l'année dernière, entre autres, le Brésil et la Chine.

D'autres causes, comme l'insuffisance de certains matériels vendus, sont moins faciles à accepter. L'évolution internationale, et notamment la signature probable des accords de désarmement qui entraînera la mise sur le marché de nombreux matériels d'occasion, ne va pas dans le sens d'une relance de nos exportations.

Il est clair, selon moi, que notre industrie d'armement reste aujourd'hui globalement compétitive. Les matériels qu'elle produit, tant aéronautiques que terrestres, sont d'excellente qualité. Les voies d'un redressement doivent donc être recherchées ailleurs que dans un bouleversement des structures de notre industrie.

Plusieurs voies peuvent cependant être explorées.

Je souhaite que les procédures de la Coface - je le répète encore cette année, monsieur le ministre - soient assouplies pour les marchés d'armement et que les bonifications de crédit ne soient pas discriminatoires par rapport aux marchés civils.

Je souhaite aussi que soient levés un certain nombre d'embargos qui pèsent actuellement sur certains pays comme l'Afrique du Sud et Taïwan qui pourraient acquérir des quantités importantes de matériels français.

L'exemple de Taïwan est significatif. Nous maintenons ce pays sous embargo pour ne pas mécontenter la République populaire de Chine alors qu'elle a aujourd'hui bien d'autres sujets de préoccupation. Il faut savoir que Taïwan est prêt, outre des marchés civils importants, à passer immédiatement la commande d'un nombre élevé de frégates légères, ce qui aurait pour effet d'assurer l'avenir de l'arsenal de Lorient, et de cent Mirage 2000 dont la commande serait une bouffée d'oxygène pour notre industrie aéronautique tout entière. Nous sommes très regardant vis-à-vis de Taïwan alors que nous l'avons été beaucoup moins par le passé avec certains pays qui sont aujourd'hui en passe de retourner contre nous les armes que nous leur avons vendues.

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Il faut aussi plus de coopération afin de partager les dépenses de développement qui deviennent de plus en plus insupportables. Il faut savoir que le désarmement, qui conduira à une sophistication accrue, donc à des matériels plus chers, nous poussera dans cette voie, sous peine de ne plus pouvoir financer l'équipement de nos armées.

Enfin, monsieur le ministre, je souhaiterais que le Gouvernement français, et en particulier le Premier ministre, se sente plus concerné par le problème de nos exportations d'armements. On cite souvent l'exemple de Mme Thatcher qui ne perd jamais une occasion, lorsqu'elle se déplace à l'étranger, de prendre en main la discussion des grands contrats. Je souhaiterais que le Gouvernement français prenne à cœur ce problème. Je l'avais déjà souligné l'année dernière dans mon précédent rapport.

L'année 1990 a vu se dérouler une profonde réforme du secteur des armements terrestres.

Je ne reviendrai pas sur la crise dans laquelle était plongé le G.I.A.T. depuis des années. Chacun en connaît les raisons.

L'absence de personnalité juridique l'empêchait de se conduire comme un véritable industriel et il ne pouvait, en particulier, coopérer avec aucune entreprise française ou étrangère. Il se dirigeait peu à peu vers le gouffre, ce qui faisait peser une lourde incertitude sur l'avenir de ses 14 000 salariés.

Nous avons approuvé, monsieur le ministre, le projet de réforme que vous nous avez proposé à l'automne dernier. L'année dernière, je vous avais félicité de prendre ce problème en main courageusement. Je vous renouvelle ces félicitations.

Cette réforme était nécessaire. Elle a entraîné la transformation du vieux G.I.A.T. en société nationale à capitaux d'Etat, maintenant connue sous le nom de G.I.A.T.-Industries.

Vous avez installé à sa tête une équipe qui me semble dynamique et de taille à affronter le défi que représente cette transformation fondamentale.

M. François Hollande, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Les premiers effets de la réforme se font sentir dès maintenant, en particulier grâce à la création de toutes pièces d'une direction commerciale particulièrement compétitive et agressive au bon sens du terme.

La nouvelle équipe commerciale a entrepris, dès son installation, une démarche systématique auprès de chaque client potentiel et assurera à l'avenir une présence permanente auprès d'eux, ce qui avait été trop souvent négligé par le passé. Déjà, le carnet de commandes de G.I.A.T.-Industries à l'exportation se regonfle, après avoir été proche de zéro au cours des dernières années.

Ce succès est cependant terni par deux problèmes.

D'abord, pouvez-vous nous assurer, monsieur le ministre - et je crois que vous le ferez - que la dotation d'un milliard de francs prévue pour la mise en place de G.I.A.T.-Industries sera effectivement versée avant la fin de l'année et en une seule fois ?

Ensuite, je regrette l'annulation des commandes de canons de 155 AÜFI qui va entraîner une perte nette de 155 000 heures de travail. J'y reviendrai par la suite.

Je souhaiterais dire maintenant quelques mots sur l'avenir de notre industrie aéronautique après les remous médiatiques que nous avons suivis avec attention jusqu'au début de l'été.

Pendant plusieurs mois, il n'a été question que de restructurations dont je n'ai jamais vu, pour ma part, quelle était l'utilité réelle.

Notre industrie aéronautique souffre aujourd'hui de maux bien connus, elle supporte de plein fouet la baisse des commandes de l'Etat : trente-cinq, trente-trois, vingt-huit, puis vingt-quatre Mirage 2000 commandés chaque année. Jusqu'où descendrons-nous, monsieur le ministre ? Tous nos industriels en souffrent : Dassault, bien sûr, mais aussi la S.N.E.C.M.A. pour les moteurs, Thomson-C.S.F. pour les radars, Matra pour les armements, la S.A.G.E.M. pour les centrales à inertie et toutes les autres sociétés, équipementiers ou sous-traitants, qui participent à la réalisation de ces avions.

Par ailleurs, notre industrie aéronautique souffre de l'absence de contrats à l'exportation. Dans ce domaine, la mévente est mondiale.

Chacun sait bien que la signature d'un seul contrat comme celui qui est aujourd'hui en discussion avec la Suisse assurerait à ce secteur une bouffée d'oxygène dans l'attente de la mise en production du Rafale.

Alors, pourquoi restructurer ? L'industrie aéronautique m'apparaît comme étant déjà fortement organisée sous la tutelle de l'Etat, directement ou indirectement propriétaire de la quasi-totalité du secteur. Il me semble inutile de fusionner des sociétés dont la culture d'entreprise est fondamentalement différente. J'aimerais connaître sur ce point, monsieur le ministre, votre sentiment.

L'exemple allemand a certainement pesé sur la volonté de concentration de certains. Nous le voyons aujourd'hui, Deutsche Aerospace n'est pas une panacée.

Les structures de notre industrie peuvent cependant évoluer. Il faut savoir que la taille n'est pas une fin en soi. Des alliances doivent être recherchées, afin de mener le maximum de programmes en coopération, ainsi qu'un équilibre entre les activités civiles et militaires des sociétés.

Ces restructurations doivent être menées dans un cadre avant tout européen. A titre d'illustration de cette démarche, je citerai les opérations en cours entre Thomson et British Aerospace dans le domaine des missiles et les accords passés entre Aérospatiale et M.B.B. dans le domaine des hélicoptères. Des formules comme les prises de participation croisées que privilégie une société comme Matra peuvent aussi donner d'excellents résultats.

M. le président. Monsieur le rapporteur, il vous faudra conclure.

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Je vais bientôt conclure, monsieur le président.

Pour terminer, je voudrais maintenant évoquer les conséquences du projet de budget pour 1991 sur l'industrie française d'armement.

Chacun des rapporteurs qui m'ont précédé a regretté l'ampleur du retard qu'enregistre cette année le titre V par rapport à la loi de programmation militaire. Près de 7 milliards de francs manquent en effet pour respecter l'annuité prévue pour 1991.

Ces 7 milliards de francs feront cruellement défaut à l'ensemble des industries d'armement qui devront réviser à la baisse leurs plans de charge.

Aucun secteur ne sera épargné, à l'exception de la direction des constructions navales qui conservera un plan de charge relativement satisfaisant, sauf à la D.C.A.N. de Saint-Tropez pour laquelle une déflation de personnels ne semble pas exclue.

La réduction de vingt-huit à vingt-quatre du nombre de Mirage 2000 se répercutera de plein fouet sur l'ensemble des sociétés aéronautiques. Il est vraisemblable que Dassault-Aviation devra rapatrier en cours d'année une part importante de la sous-traitance qu'elle consent à l'Aérospatiale.

La société Thomson-C.S.F. enregistrera cette année un certain nombre de difficultés, notamment pour ses divisions concernées par les radars de bord et les missiles.

L'Aérospatiale, enfin, devra supporter les éventuelles conséquences de l'arrêt du programme S 4, qui constitue un risque réel de perte de savoir-faire en matière de système balistique. Elle subira par ailleurs de plein fouet l'arrêt du programme Orchidée à base d'hélicoptères Super-Puma.

Ce projet de budget, monsieur le ministre, entraînera donc inévitablement un affaiblissement de nos industries d'armement. Vous prenez le risque de voir diminuer à l'avenir les capacités d'une industrie indispensable pour le maintien de notre indépendance nationale.

Nous aimerions penser qu'il ne s'agit que d'une parenthèse et que le projet de loi de programmation militaire que vous déposerez au printemps prochain reviendra sur cette erreur.

Vous le savez, nous n'y croyons guère.

Pour toutes ces raisons, j'avais demandé à la commission de la défense de rejeter ce projet de budget. Elle ne m'a pas suivi, et je le regrette.

Elle a donc donné un avis favorable à l'adoption des crédits « recherche et développement » du budget de la défense nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avant d'aborder le fond de mon propos, je voudrais m'associer à la protestation qu'a élevée François Fillon tout à l'heure sur les conditions dans lesquelles les rapporteurs doivent rédiger leurs rapports.

Pour ma part, j'avais envoyé au ministère de la défense, des questionnaires au début du mois de juillet. A ce jour, sept questionnaires n'ont pas encore reçu de réponse. La

moitié des réponses me sont parvenues trois jours avant la réunion de la commission, l'autre moitié après réunion de la commission et publication du rapport !

Je le regrette d'autant plus, monsieur le ministre, que la qualité des réponses à ces questionnaires m'a paru tout à fait satisfaisante.

Ce retard laisse penser qu'on néglige le travail de contrôle du Parlement. J'espère que l'année prochaine vous donnerez des directives afin que nous puissions travailler dans de meilleures conditions.

L'an dernier, le monde amorçait une grande évolution. L'évolution des équilibres internationaux nous conduisait à nous poser des questions sur le rôle et les moyens de notre défense. En une année, le paysage politique international et les rapports de forces se sont considérablement modifiés. L'évolution à l'Est, qui commençait à se dessiner au moment du dernier débat budgétaire, s'est brusquement accélérée et nous avons assisté en un an à des événements que les meilleurs spécialistes n'avaient pas prévus : l'Union soviétique évolue à très grande vitesse vers un régime plus libéral ; le Pacte de Varsovie se délite complètement ; l'Union soviétique elle-même est menacée d'éclatement ; la plupart des anciennes démocraties populaires ont changé de régime ; enfin, l'Allemagne a, dans un grand élan, retrouvé son unité. Tout l'équilibre international, tel qu'il était il y a trois ou quatre ans, se trouve modifié.

Je vous rappelle rapidement les principaux événements : l'unité allemande, matérialisée avant sa réalisation par le sommet Khol-Gorbatchev du 16 juillet ; le statut de l'Allemagne, qui a abouti à un accord accepté par l'Union soviétique - alors que les dirigeants soviétiques, il y a tout juste un an, refusaient encore d'envisager l'idée même de l'unité allemande - à la condition que, pendant un certain délai, une partie des forces allemandes stationnées à l'Est ne fassent pas partie de l'O.T.A.N. On s'acheminera très rapidement vers un ensemble de forces allemandes ne dépassant pas 370 000 hommes, la plupart des pays qui ont des troupes en Allemagne retirant progressivement l'essentiel de celles-ci.

Ces éléments ont modifié le centre de l'Europe. Le Pacte de Varsovie lui-même se disloque complètement. Un certain nombre de pays annoncent leur volonté de le quitter. Même ceux qui ne manifestent pas ce désir se posent des questions. On peut aller jusqu'à se demander si l'Union soviétique pourrait, en cas de besoin, compter sur la loyauté de ses alliés. Plusieurs d'entre eux ont changé de régime et même ceux qui connaissent des régimes transitoires sont loin des sentiments qui étaient les leurs voici quelques années.

On assiste là à un effondrement, alors que, du côté occidental, l'Alliance atlantique, dont les objectifs vont être obligatoirement modifiés par le changement du rapport de forces, continue son bonhomme de chemin comme alliance entre pays libres, entre pays démocratiques, entre pays ayant en commun une certaine forme de société et une certaine forme d'idéal.

Tout cela favorise, bien entendu, les négociations sur le désarmement. Et la prochaine réunion à Paris, du 19 au 21 novembre, de la C.S.C.E. devrait - nous l'espérons tous - aboutir à des accords non négligeables sur le désarmement conventionnel. Cela peut éventuellement conduire beaucoup de gens à s'interroger sur les conditions de la défense de la France, sur l'ampleur des dépenses que notre pays doit y consacrer et sur l'existence d'une menace. Au monde bipolaire et un peu artificiel que nous connaissions - un bloc de l'Est et un bloc de l'Ouest, chacun cherchant à séduire les pays du monde arabe et les pays d'Afrique - se substitue un monde multipolaire, qui n'est pas sans receler certains dangers. Partout, les nationalismes renaissent, aussi bien à l'intérieur de l'Union soviétique qu'en dehors. De vieux conflits territoriaux ou ethniques, entre la Hongrie et la Roumanie par exemple, renaissent. On voit réapparaître des questions explosives qui étaient d'actualité dans les années 1912-1913, comme la question des Balkans, et l'on a l'impression que le prochain point d'éclatement de conflits locaux pourrait être la Yougoslavie, avec le problème du Kosovo et de l'importante minorité albanaise qui s'y trouve.

C'est dire que nous sommes face à un monde totalement nouveau, auquel nous ne sommes pas vraiment préparés, et que les instruments d'action se modifient.

Nous avons aussi connu depuis plus de trente ans une O.N.U. absolument inutile, votant des condamnations véhémentes qui ne se traduisaient pratiquement pas dans les faits

dans la mesure où l'addition du bloc soviétique et de ceux qui le soutenaient arrivait à bloquer le fonctionnement de l'organisation.

Aujourd'hui, avec l'affaire du Golfe, on s'aperçoit que, l'Union soviétique et la Chine aidant, l'O.N.U. peut être une nouvelle source de décisions mondiales. C'est un élément qui doit être pris en compte.

La fin de la discipline des blocs entraîne une incertitude générale. Aussi, avant de profiter des dividendes de la détente - pour reprendre la formule de certains -, notre pays doit rester en mesure de faire face à tout conflit de quelque origine que ce soit.

Cela étant, il est des réalités politiques et géographiques qui ne changent pas.

Premier élément : la Russie demeure, quoi qu'il arrive, le plus important pays d'Europe, celui qui est doté de la principale armée. Et si nous réduisions nos programmes d'armement, ce n'est pas demain que l'effet s'en ferait sentir, mais dans dix, quinze ou vingt ans ! Or, personne ne peut prévoir ce que sera le monde d'ici seulement un an.

Deuxième élément, que chacun a présent à l'esprit : la crise du Golfe. Je n'entrerai pas dans le détail des trois missions confiées à nos troupes : contrôle de l'embargo, présence dissuasive et aide aux Etats qui ont fait appel à nous. Elle aussi imprévue, la crise du Golfe démontre d'une manière très claire combien était illusoire la tentation de ceux qui voulaient déjà empocher les bénéfices de la détente et démontre la nécessité pour notre pays de maintenir haut la garde.

L'an dernier déjà, monsieur le ministre, vous déclariez qu'il n'était pas question que la France se désarme et qu'elle devait être en mesure de faire face à toute éventualité. J'avais alors approuvé votre point de vue. Mais, comme l'an dernier, je suis obligé de constater que votre projet de budget ne traduit pas dans les chiffres les propos que vous teniez.

Si ce budget enregistre une progression des dépenses de personnel, il est franchement mauvais en matière d'équipement. L'an dernier, nous avions fixé un plancher aux dépenses annuelles pour la loi de programmation militaire. Nous sommes à 6 milliards de francs en dessous de l'enveloppe qu'aurait exigée le maintien de notre engagement !

Certes, vous nous parlez d'une future loi de programmation militaire. On parle déjà aussi d'une réorganisation de notre force de dissuasion. Loin de nous l'idée de tout figer ! Le monde évolue vite. Mais il ne faut pas non plus anticiper sur des décisions qui ne sont pas prises, sur des lois qui ne sont pas votées et sur une stratégie qui n'est pas encore adoptée.

C'est dire que, dans la situation actuelle, le refus de maintenir au niveau souhaitable l'engagement des dépenses d'investissement et des dépenses de matériels de l'armée est particulièrement inquiétant et menace sérieusement l'efficacité de notre défense.

Ces considérations m'avaient conduit à proposer à la commission des affaires étrangères de rejeter le présent projet de budget. La commission ne m'a pas suivi...

M. Roland Belx. Elle a bien fait !

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour avis... et a donné un avis favorable à l'adoption de vos crédits. Je le regrette bien entendu, mais je devais en informer l'Assemblée. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean-Michel Boucheron, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, est-il possible de passer sans guerre d'une stabilité imposée par la guerre froide à une stabilité librement consentie ? Voilà la question centrale de la période. Voilà la question simple qui hante l'esprit de nos hommes postés là-bas aux confins du désert saoudien.

Ce débat budgétaire serait anecdotique si l'histoire ne s'était remise brutalement en marche, répondant à des logiques nouvelles dont nous discernons encore mal les

contours. C'est peu de dire que nous entrons dans une période d'incertitudes. Nous sommes au centre d'une série de séismes géopolitiques dont il n'est pas sûr que la sagesse humaine sorte victorieuse.

En cet instant, il nous faut plus que jamais nous garder des analyses péremptoires, simplistes, *a fortiori* politiciennes. Si nous voulons vraiment maîtriser nos destinées, il nous faut d'urgence évacuer les faux débats qui pourraient masquer la situation et donc nous conduire à l'erreur.

La première de ces fausses pistes serait de penser que l'ennemi qui était à l'Est serait maintenant au Sud. Une loi de programmation antérieure désignait ainsi l'Union soviétique comme l'ennemi potentiel. J'avais à l'époque exprimé ici même ma réserve contre cette affirmation. Ne remplaçons pas une paranoïa par une autre. La France n'a aucun adversaire désigné, car la sécurité est une notion globale et le temps se charge de rendre caduques et dangereuses les stratégies figées.

D'autre part, si des situations d'instabilité apparaissent au Sud, il serait léger de ne pas s'inquiéter des risques de libanisation de l'Union soviétique et de son armée ou de faire l'impasse sur l'éventuel réveil du nationalisme russe dont la débâcle économique peut être le catalyseur. La signature imminente de l'accord sur le désarmement conventionnel mettra un terme à la guerre froide mais il n'intègre pas toutes les hypothèses de déséquilibres stratégiques en Europe. Les conditions globales de la stabilité sont encore à construire.

La Russie est et restera longtemps la première puissance militaire du continent européen. La dissuasion nucléaire est et restera donc longtemps la première garantie de notre sécurité.

L'accord Start devrait être signé dans quelques semaines. Sera-t-il l'accord historique qu'on nous annonçait, c'est-à-dire une étape décisive dans la voie de dénucléarisation de la planète ? Non. L'accord Start est un retour à la dissuasion, il ne devrait engendrer qu'une réduction marginale, de 20 p. 100 environ, des arsenaux stratégiques des deux grandes puissances.

La deuxième fausse piste consisterait à penser que, dans le monde où nous entrons, nous avons à faire un choix binaire entre la puissance économique et la puissance militaire. Comment ne pas constater aujourd'hui dans la crise du Golfe l'impressionnante absence de deux géants économiques que sont l'Allemagne et le Japon, qui laissent ainsi à d'autres le soin de préserver la paix et leurs intérêts ? Au moment où, d'une manière ou d'une autre, il faudra sortir de la crise, ces deux nations ne pourront être présentes.

Sacrifier l'économique au militaire ou le militaire à l'économique serait un renoncement à notre posture internationale.

M. Jean Gatel. C'est vrai !

M. Jean-Michel Boucheron, président de la commission la défense nationale et des forces armées. Si une stabilité durable s'installe, l'économique prendra le pas sur le militaire. Il n'en restera pas moins vrai qu'une capacité militaire effective restera nécessaire pour garantir justement cette stabilité.

Un autre errement consisterait à nous perdre dans le débat archaïque désarmement-surarmement. Soyons simplement nous-mêmes et ne déséquilibrons pas notre système de défense. Certains voudraient aujourd'hui démanteler notre dispositif nucléaire au profit du conventionnel. Non ! Choisissons définitivement les deux composantes nucléaires dont nous avons besoin et maintenons-les au niveau maximum de crédibilité.

D'autres voudraient que nous fixions le volume de notre corps de bataille par rapport à celui de nos voisins. Un quart, nous dit-on, serait un minimum ; un tiers serait peut-être mieux. Ce raisonnement serait également archaïque car il serait basé sur une vision statique des rapports de forces.

Il faut rendre dynamique notre dispositif. Voilà le véritable enjeu ! Il est temps de prendre définitivement en compte le fait que l'espace stratégique en Europe s'est déplacé de 1 000 kilomètres vers l'est. Un dispositif lourd incapable de se projeter serait inutile à notre sécurité.

Venons-en à la défense européenne, que je distingue de la défense collective de l'Europe. Sachons rester prudents face aux formules incantatoires. On invoque souvent la défense

européenne comme la panacée à tous nos problèmes. Il serait illusoire de considérer cette espérance comme une réalité immédiate. La défense européenne que nous souhaitons est loin d'être réalisée.

Deux étapes intermédiaires devront être franchies.

La première consistera à construire un système collectif de sécurité en Europe et de l'Europe. Cette construction est sur une bonne voie par les progrès enregistrés à la C.S.C.E. et par la tendance naturelle de nos industries de défense à coopérer.

L'autre étape sera, bien sûr, l'unité politique de l'Europe. Elle se fera, j'en suis convaincu. Mais gardons-nous de considérer cette échéance comme immédiate. D'ici là, les pays européens n'agiront pas forcément tous ensemble partout. Les politiques extérieures des Etats européens ne sont pas encore suffisamment cohérentes pour pouvoir passer rapidement à un système unique de défense.

La France a, par exemple, vis-à-vis de l'Afrique des responsabilités qui lui sont propres. Elle devra donc dans certains cas ne compter que sur sa propre volonté. C'est pourquoi nous devons nous doter de moyens plus indépendants, plus efficaces, plus rapides, de projection de forces légères à longue distance.

Nous devons par ailleurs être convaincus que nous aurons de moins en moins à faire face à des guerres d'Etat, mais à des types de conflits plus complexes intégrant le terrorisme, la guerre civile, la prise d'otages, les conflits micro-nationalistes ou religieux qui brisent les logiques d'Etat, de frontière et d'alliance. Il y a là un chantier de réflexion qui est à peine exploré et qu'il est urgent d'ouvrir. Nos moyens aujourd'hui sont insuffisamment adaptés à ce type de défi par manque de sélectivité et de précision. Notre capacité à recueillir le renseignement avait pris un retard considérable. Les efforts entrepris le rattrapent partiellement.

Enfin, certains sujets tabous devront être traités collectivement. Aucun système de stabilité, aucun accord de sécurité ne peut faire l'impasse sur le contrôle des ventes d'armes et des transferts de technologies. Aucun système de contrôle national n'est crédible s'il est isolé. Ce contrôle ne peut qu'être international et global pour s'imposer à tous les Etats fournisseurs et à toutes les entreprises. Pour la première fois dans l'histoire, l'Europe, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ont la capacité politique de garantir une dissémination minimum. Ces puissances ont la capacité et le devoir d'assurer la stabilité de la planète. Ce devoir ne leur donne en aucun cas le droit de lui imposer leur système de valeurs.

Mes chers collègues, d'une certaine manière, nous sommes face à une uniformisation des conditions de combat en Europe et hors d'Europe. Les modalités d'intervention seront de plus en plus comparables. Les affrontements classiques auxquels nous pouvons être confrontés seront plus éloignés de notre territoire et nécessiteront une graduation dans la montée en puissance.

L'envoi rapide d'un régiment d'interposition en Afrique, la projection de moyens semi-lourds, comme aujourd'hui dans le Golfe, le déplacement rapide d'un puissant corps blindé mécanisé sont les trois formes de projection de force que nous devons être capables de réaliser pour amener une force sur une zone et pouvoir en assurer le renforcement si nécessaire.

Nous espérons tous que l'O.N.U. jouera un rôle de plus en plus important dans la règlement des crises. En conséquence, nos interventions s'inscriront de plus en plus souvent dans le cadre d'une action internationale. Force est de constater que ce schéma est d'une nature très différente de celui sur lequel nous étions habitués à raisonner. Nos forces ne pourront plus être spécialisées dans un type de conflit particulier. Le débat à venir portera beaucoup plus sur le mode d'utilisation, de positionnement, de répartition de nos matériels que sur la nature même de ces matériels.

Les moyens dont nous disposons, ceux que prépare ce budget sont-ils inopérants dans ce nouveau contexte ? Je ne le pense pas. Ils méritent simplement d'être adoptés et surtout organisés d'une façon nouvelle.

Monsieur le ministre, il est clair que ce débat budgétaire ouvre la discussion de la nouvelle loi de programmation militaire que vous déposerez sur ce bureau en juin 1991.

En tant que rapporteur de la loi de programmation militaire, j'aurais pu être tenté de reprocher la réduction brutale et non programmée de ce budget.

Quel que soit le caractère désordonné d'une telle procédure, je ne le ferai pas pour deux raisons.

Tout d'abord, m'adressant à vous, monsieur le ministre, il y aurait quelque injustice à vous reprocher une situation dont vous n'êtes pas, loin s'en faut, le responsable.

D'autre part, une raison plus fondamentale me pousse à cette mansuétude. La loi de programmation militaire a été conçue avant que ne se déclenchent les événements à l'Est et leurs conséquences mécaniques que sont les déstabilisations au Sud. Non seulement il n'était pas techniquement possible qu'un budget prenne en compte les conséquences fondamentales de cette rupture, mais ce n'est pas son rôle. C'est fondamentalement celui de la loi de programmation dont le renouvellement viendra donc au bon moment.

Je tiens toutefois à affirmer que cette méthode de réajustement budgétaire de 7 p. 100 à quelques semaines de la discussion au Parlement est tout juste acceptable en cette période exceptionnelle mais qu'elle ne le serait absolument pas dans un contexte stable.

Ce budget est-il pour autant désuet, suranné ou anachronique ? Certes pas. Il marque clairement la fin d'une période et vous en profitez pour prendre des mesures qui s'imposaient et qui vont dans le sens de l'histoire.

Tout d'abord, bien sûr, l'effort que vous avez fait porter sur le fonctionnement et prioritairement sur la condition militaire. Cet effort sans précédent depuis de très longues années prend en compte le constat que la valeur et la motivation des hommes resteront quel que soit le progrès des technologies, la condition absolue de l'efficacité de notre système de défense. La croissance de ces crédits, leur répartition jusqu'en bas de la hiérarchie est justice rendue. Cela permet aussi de rendre plus attractive une condition militaire qui doit continuer d'attirer des éléments de valeur.

Je constate également avec satisfaction que le niveau d'entraînement des forces est maintenu. La déflation de 8 000 hommes que vous avez décidée va dans le sens du reformatage nécessaire de notre dispositif centre européen.

Vous serez peut-être critiqué par ceux qui vous reprochent éternellement les déflations, mais proposent simultanément une armée de terre réduite de 100 000 hommes. Il faut être cohérent dans ce domaine aussi.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron, président de la commission de la défense et des forces armées. J'apprécie particulièrement le respect de vos engagements par la création de 1 000 postes dans la gendarmerie et aussi de 200 postes à la D.G.S.E. Tout cela va dans le bon sens. Vous rencontrerez par contre des difficultés par la faiblesse des dotations en munitions et l'évaluation hasardeuse du prix du baril à 18 dollars, il est vrai légèrement corrigée par un dollar lui-même évalué à 5,80 francs. Compte tenu de la tension de ce budget, il sera nécessaire que le collectif prenne en charge les surcoûts de l'intervention dans le Golfe.

En ce qui concerne l'investissement, vous avez décidé des réductions de cible ou étalements de programme qui ne seront pas incohérents avec les principes que nous aurons à définir l'année prochaine. Ces décisions rendront sans doute difficile l'éternelle critique de surarmement qui vous est faite. Nous laisserons les auteurs de ces critiques à leurs difficultés.

La suppression d'Orchidée est cohérente avec les bouleversements en centre Europe. L'arrêt des livraisons des AUF 1 est motivée par l'arrivée de la nouvelle génération de MLRS. Les réductions de LRM-VAB-VBL sont cohérentes avec le reformatage du dispositif décidé par ailleurs. L'augmentation des crédits d'infrastructure trouve sa logique dans l'application des plans Orion et Armée 2000 qui seront générateurs d'économies.

Je serai plus réservé sur l'étalement des programmes NH 90 et Tigre, bien que les chiffres annoncés aient de faibles conséquences. Le passage de 28 à 24 avions de combat commandés cette année devra faire l'objet d'un débat de fond l'année prochaine sur le format de notre armée de l'air. Je regrette par contre qu'aucun crédit ne soit alloué à la flotte de ravitaillement en vol ou de transport aérien lourd. Il est vrai que nous sommes un peu en amont des décisions dans ce domaine.

En conclusion, monsieur le ministre, ce budget, compte tenu du contexte qui s'impose à vous, ne pouvait être très différent. La majorité de la commission de la défense souhaite donc qu'il soit voté. Il doit être en revanche tout à fait clair que la future loi de programmation devra apporter des modifications sur les bases de l'actuelle loi et non prendre le budget 1991 comme une base de départ.

Ce débat budgétaire passé, le débat de programmation commence. Il devra porter au fond, bouculer les tabous et les habitudes. Cela peut être une chance pour nos armées, pour le consensus national et donc pour la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Guy-Michel Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le président, monsieur le ministre, voilà un an pratiquement jour pour jour, nous examinons le projet de budget pour 1990, premier budget s'inscrivant dans le cadre d'une nouvelle loi de programmation militaire devant couvrir les années 1990 à 1993.

Ce budget mettait en application un ralentissement de la croissance des dépenses d'équipement du titre V, prenant en compte les perspectives encourageantes en matière de désarmement, ainsi que les promesses d'une démocratisation des régimes d'Europe centrale. Le monde semblait évoluer, après quarante-cinq ans de stabilité géostratégique basée sur la confrontation Est-Ouest. Mais à l'époque, il y a un an à quelques jours près, nous ne pouvions apprécier ni l'ampleur ni la rapidité du bouleversement qui allait affecter l'ensemble des relations internationales.

Cinq jours après l'examen de ce budget, le mur de Berlin tombait. Moins d'un an après, l'Allemagne était unifiée, le territoire de l'ex-R.D.A. était incorporé à l'Alliance atlantique alors qu'Helmut Kohl s'engageait à limiter les dimensions de la Bundeswehr à 370 000 hommes. Depuis, des élections libres se sont déroulées dans tous les pays d'Europe centrale mettant un terme aux régimes de l'Etat-parti.

Même la Roumanie, qui, l'année dernière, à la même époque était totalement à l'écart de ce mouvement, a connu sa propre révolution, même si pour ce dernier pays de nombreuses interrogations subsistent. L'U.R.S.S., pour sa part, semble emporté dans un tourbillon dont nul ne sait quand il cessera et surtout dans quel état il laissera ce pays.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des événements, l'Irak a envahi le Koweït le 2 août 1990, obligeant un certain nombre de pays, dont la France, à envoyer des troupes dans le Golfe afin de protéger l'Arabie Saoudite et de contraindre l'Irak à respecter les règles du droit international.

Ce tour d'horizon très rapide ne serait pas complet si l'on n'indiquait pas la perspective de règlement des conflits régionaux où étaient directement ou indirectement impliquées les deux super-puissances.

En revanche, il faut bien constater que notre pays doit gérer aujourd'hui quatre opérations extérieures puisque, outre le Golfe, la France conserve un dispositif, certes réduit, au Tchad, alors que des troupes françaises ont dû être envoyées au Gabon et au Rwanda pour protéger nos ressortissants.

L'année dernière j'avais indiqué, à cette même tribune, monsieur le ministre, que chaque année, et notamment lors de l'élaboration des lois de programmation militaire, nous devons répondre à un certain nombre de questions concernant l'environnement stratégique, avant de définir les missions de nos forces, le volume de nos armées et bien sûr les matériels nécessaires.

La particularité de la situation actuelle est sans doute que nombre de questions que nous devons nous poser, et non des moindres, n'ont à ce jour pas trouvé de réponses. Mais, avant de détailler ces questions sans réponse, je voudrais d'ores et déjà répondre à trois critiques émises à l'encontre de ce budget.

La première critique, celle que nous entendons du côté de l'opposition : « le budget d'équipement est en baisse et ne respecte pas la loi de programmation militaire ». Pourquoi, en réalité, faudrait-il aveuglément suivre une loi de programmation militaire quand nombre des hypothèses stratégiques sur lesquelles elle a été fondée ont cessé d'exister ?

M. Freddy Deschaux-Beaume. Très bien !

M. Guy-Michel Chauveau. Politiquement parlant, la menace venant de l'Est a disparu et nous avons gagné en Europe centrale un glacis stratégique.

Militairement parlant, si on ne peut nier que l'U.R.S.S. reste la super-puissance du continent, le délai d'alerte du fait des retraits des divisions soviétiques d'Europe de l'Est est passé d'une fourchette de deux à trois semaines à une fourchette de 33 à 44 jours. Continuer à agir comme si rien ne s'était passé ne serait à l'évidence pas très sérieux et je constate qu'en Europe nombre de partenaires ont agi de manière identique à la nôtre.

A cet égard, je rappelle les déclarations d'un ancien Premier ministre : « L'idée maîtresse du Gouvernement est d'obliger les responsables militaires à justifier chaque année de manière rigoureuse leurs besoins laissant ainsi au Gouvernement la faculté, sous le contrôle du Parlement, de procéder en toute clarté aux arbitrages nécessaires et aux ajustements rendus indispensables par l'évolution permanente des menaces ou des besoins ». Cette citation est de Jacques Chirac, s'exprimant ici même, le 8 avril 1987.

M. Alain Juppé. Paroles de bon sens !

M. Guy-Michel Chauveau. Tout à fait ! Mais est-ce tout à fait en contradiction avec ce que vous avez dit tout à l'heure, mes chers collègues ?

Alors, me direz-vous, pourquoi, et c'est la deuxième critique, ne pas discuter, dès aujourd'hui, d'une loi de programmation militaire ? Le problème est que cet exercice n'a d'utilité que si l'on peut tabler sur un minimum d'hypothèses stratégiques stables. Quelles menaces ? Quels risques ? Sous quelles formes ? Aujourd'hui trop d'inconnues subsistent. Au mois de juin, nous aurons, je l'espère, un ciel plus clair.

Troisième critique, sur ces bancs à droite : pourquoi ne pas diminuer franchement le budget de la défense ? Mais dire que le paysage stratégique est mouvant, qu'il est difficile d'apprécier d'où viendra la menace dans l'avenir, et sous quelle forme, ne veut pas dire qu'il y a absence de menace, de risque, et se priver dès aujourd'hui et durablement des matériels et des forces qui pourraient nous être nécessaires dans l'avenir ferait peser une menace sans commune mesure avec les économies budgétaires escomptées. Aussi ce budget est-il, concernant le titre V, c'est vrai, monsieur le ministre, un budget de transition, mais ne sommes-nous pas dans une période de transition en matière de relations internationales ?

A mon sens, trois hypothèses majeures doivent être soulevées avant que l'on puisse donner des axes précis à notre politique de défense.

En premier lieu, comment vont évoluer dans les mois et les années à venir l'Europe centrale et l'U.R.S.S. ? Le nœud du problème, ne nous leurrons pas, est économique avant d'être militaire. Si ces pays arrivent à s'intégrer dans une économie mondiale de marché assez rapidement et sans que le coût social en soit trop élevé, alors on pourra prétendre voir une zone de paix s'établir, non pas de l'Atlantique à l'Oural, mais - pourquoi pas ? - de l'Atlantique au Pacifique.

C'est l'hypothèse que je qualifierai de « rose » et qui permettrait notamment au désarmement nucléaire et conventionnel de se poursuivre à un rythme soutenu pour ce qui concerne les forces affectées à la sécurité de cette région.

En revanche, si cette évolution ne se déroule pas dans des conditions que l'on pourrait qualifier de satisfaisantes, alors il est à craindre que des troubles n'affectent la partie de l'Europe actuellement en reconstruction. A ce stade, il faut distinguer les risques de tensions pouvant affecter l'Europe centrale et l'U.R.S.S.

En Europe centrale, le risque est de voir les populations et leurs gouvernements tenter d'échapper leurs problèmes économiques et sociaux en rejetant les causes de ces difficultés sur les minorités originaires d'un pays voisin. Les après discussions qui ont eu lieu au sein du pacte de Varsovie, ces derniers jours, sur la répartition des réductions de matériels liés au traité F.C.E. ont entre autres pour origine l'invocation d'intérêts de sécurité spécifiques réciproques émise par la Roumanie et la Bulgarie.

Si dans les mois qui viennent, la situation devait devenir conflictuelle, il est certain que la France ne pourrait être impliquée directement. En revanche, la solution devrait être trouvée dans le cadre de l'envoi de forces d'interposition, dont la France ferait partie, décidées par les Nations unies, via peut-être la C.S.C.E. ou la confédération européenne future.

En revanche, la situation en U.R.S.S. est en même temps moins lisible et plus inquiétante pour la bonne et simple raison que ce pays reste la puissance militaire du continent disposant encore aujourd'hui de 12 000 têtes nucléaires et de 50 000 chars.

Or nous devons nous poser franchement les questions. L'U.R.S.S. va-t-elle imposer ? Nous retrouverons-nous dans deux ou trois ans avec quinze Etats, ou plus, au lieu d'un seul ? Ce processus se déroulera-t-il de manière négociée ou par le déclenchement de guerres civiles ? Quelle sera l'attitude du complexe militaro-industriel soviétique qui doit faire face en même temps à un rapatriement massif des troupes, avec les problèmes des logements inhérents à ce rapatriement, à une forte démobilisation et à une reconversion à marche forcée de l'industrie d'armement ?

Autant de questions sans réponse.

Les informations parues dans la presse, puis aussitôt démenties, concernant un rapatriement des missiles nucléaires en Russie sont des signes qui ne cessent d'inquiéter. Qu'advient-il si des têtes nucléaires tombaient dans les mains de séparatistes prêt à tout pour obtenir satisfaction ?

Ma deuxième série d'interrogations est directement liée aux événements se déroulant dans le Golfe.

Première question : faut-il considérer cet événement comme isolé et suscité par un leader considérant que la guerre est un mode de relation diplomatique normal, au même titre que les autres, ou faut-il lier ce conflit à la fin du conflit Est-Ouest et au désengagement idéologique des deux super-puissances ? Sur ce sujet, je pense que l'on peut esquisser une réponse qui serait : les deux à la fois, ce qui veut dire qu'il existe effectivement un risque - ce n'est pas une certitude - de voir des Etats ayant vocation à devenir des puissances régionales dominantes, imposer, au besoin par la force, cette hégémonie.

Dans un tel système international qui se dessinerait, on assisterait à une course aux armements dans tel ou tel point de la planète. Il ne faudrait pas alors exclure une accélération de la prolifération d'armes balistiques et chimiques, pas plus qu'une relance de la prolifération nucléaire. D'où l'importance de renforcer des processus de contrôle en matière de transfert de technologie balistique, d'aboutir le plus rapidement possible à un traité universel bannissant les armes chimiques et de redoubler de prudence en matière de transfert de technologie nucléaire.

Ce qui se joue aujourd'hui dans le Golfe, c'est aussi l'avenir des Nations unies et l'établissement d'un système de relations internationales basés sur la règle de droit. Que l'Irak ne se retire pas du Koweït sous la pression de la communauté internationale réunie, et les espoirs de ceux qui ont rédigé la charte de San Francisco seront ruinés pour de très nombreuses années.

Mais ne nous leurrons pas. L'O.N.U. ne pourra imposer sa loi que si ses résolutions sont appliquées de manière égale aux quatre coins de la planète et si les aspirations des peuples les plus démunis sont satisfaites, notamment grâce à l'aide de pays les plus riches.

Dans le cas précis du Proche-Orient, il y a urgence, comme l'a si bien indiqué le Président de la République lors de son discours aux Nations unies, à ce que soient réglés tous les problèmes de cette région, une fois que l'Irak se sera retiré du Koweït. Enfin, on peut conclure de cet épisode que le processus de désarmement ne peut plus se limiter à la seule Europe. Arrivée à un certain stade, la course aux armements au voisinage de l'Europe imposera nécessairement un frein aux négociations européennes sur la limitation des armements. Ce qui, d'une certaine manière, est déjà vrai pour la France, l'est encore plus pour un pays comme la Turquie.

Enfin, ma troisième interrogation concerne la construction européenne en matière de politique étrangère et de sécurité. A l'inverse des deux autres, elle ne préjuge en rien les menaces auxquelles nous pourrions faire face, mais elle pourrait avoir des incidences sur le volume et l'équipement militaire de nos forces armées.

A ce stade il faut distinguer entre ce que j'appellerai « l'Europe de l'armement » et « l'Europe de la défense ».

L'Europe de l'armement est en train de se construire, et ce depuis deux à trois ans. Elle est une nécessité que les industriels ont désormais bien compris, étranglés qu'ils sont entre la diminution des budgets de défense et la stagnation des marchés à l'exportation. Ce mouvement, qui s'accompagne de

fusions d'entreprises, de *joint-ventures*, de constitution de consortiums pour certaines familles d'armes ou pour la conduite de programmes en coopération, est heureux, car il rassemble les conditions nécessaires à la mise en place d'une Europe de défense. Mais l'Europe de l'armement n'est pas l'Europe de la défense et de la sécurité, et si cette condition est nécessaire, elle n'est pas suffisante.

Il faut en effet une volonté politique pour constituer celle-ci, et seule la conférence sur l'union politique pourra nous éclairer sur l'existence de cette volonté politique. Mais, d'ores et déjà, il me semble que, sur cette question, il vaut mieux faire preuve de pragmatisme et tenter de dégager les points pour lesquels existent des intérêts communs entre les Douze, plutôt que de déclarer *a priori* : il faut ou il ne faut pas que l'Europe ait une politique de sécurité commune. Le Conseil européen de Rome a opéré un constat de bon sens.

Pour ma part, je dégagerai deux intérêts pouvant rassembler les Européens : la communauté d'appartenance à un espace géostratégique commun, d'une part, la communauté d'intérêts qui s'est dégagée depuis plus de vingt ans par l'existence même de la Communauté économique européenne, d'autre part.

A partir de là, il me semble que, sans fusionner l'intégralité de nos systèmes de sécurité et de défense, il serait nécessaire d'affecter une partie de nos forces aux missions communes qui se seraient dégagées au sein de l'Europe. Mais cela nécessite bien évidemment de revoir le partage de responsabilités au sein de l'Alliance atlantique - d'une certaine Alliance atlantique - et bien entendu de dégager une stratégie commune nouvelle pour ces missions communes.

Qu'avons-nous à attendre d'un tel objectif ?

Il permettrait une meilleure efficacité en termes de sécurité, tout en diminuant les coûts de notre système de défense. En effet, chaque pays fournissant les matériels dans les domaines où il excelle, les séries de fabrication seraient allongées et nous économiserions le coût de développement des prototypes ainsi que les coûts d'industrialisation de certains matériels. Nous ne pouvons nous voiler la face. Vu l'augmentation des coûts des armes modernes, la stagnation des marchés à l'exportation, qui ne permet plus d'allonger les séries, la France ne peut plus se permettre de construire seule tous les types d'armement sous peine d'entamer sa puissance économique. Or, de sa puissance économique dépend sa place dans l'Europe, et plus largement, son rayonnement dans le monde.

Enfin, une fois que le paysage stratégique sera mieux défini, il faudra déterminer les missions de nos forces, l'équipement ainsi que le volume d'équipements nécessaire pour donner aux hommes qui servent ce matériel, la capacité d'assurer ces missions.

Il me semble, à ce propos - j'en veux en venir au titre III -, que la question du service national ne peut être traitée *a priori*, mais en fonction des missions qui seront affectées à nos forces armées et du volume de ces armées. Si nos forces armées avaient pour mission principale d'intervenir ponctuellement avec une grande mobilité et une grande puissance de feu, si le format de l'armée de terre devait être réduit au-delà de 200 000 hommes, alors il serait raisonnable de renoncer au principe de la conscription. Dans ce cas, en effet, il serait difficile de maintenir le principe d'universalité du service national, sans lequel le service ne peut être accepté par les jeunes. Dans le même temps, la conscription pourrait devenir un handicap pour l'efficacité de nos forces. Mais nous avons certainement encore un grand nombre d'années devant nous et je pense que la question est un peu prématurée.

Mais je comprends tout à fait l'argumentation de M. François Fillon qui est très cohérent avec lui-même : puisqu'il veut une armée de terre de 250 000 hommes il est logique qu'il demande en même temps l'armée de métier.

M. François Fillon. J'ai dit : 200 000 hommes !

M. Guy-Michel Chauveau. Les chiffres ont évolué !

Enfin, il est temps de poursuivre la modernisation de l'institution militaire, afin qu'elle se sente mieux intégrée dans la société. Dès cette année, un effort important a été réalisé en faveur des personnels militaires d'active et des appelés.

Plus important, cet effort s'inscrit dans un véritable plan de revalorisation de la condition militaire qui offre des perspectives d'avenir encourageantes pour ces personnels. Dans

le futur, il devra s'orienter dans deux directions. Il faudra veiller à garantir un recrutement de qualité car les matériels ne sont rien sans les hommes qui les emploient. Les systèmes d'armes modernes sont désormais d'une telle complexité que des études ont démontré qu'il fallait parfois plusieurs années avant que l'on puisse en exploiter toutes les possibilités.

Il faudra, en second lieu, que ces hommes, que tout prépare à la guerre pour mieux garantir la paix, s'intègrent au mieux dans le tissu civil, y compris en accomplissant des tâches dont l'objectif premier n'est pas militaire. Rien que pour ces raisons, je pense, mes chers collègues de l'opposition que, sur ce budget, vous auriez pu faire un geste ! Enfin, c'est votre position...

Un bon titre III, un titre V préservant l'avenir et permettant à nos forces armées d'assurer leur mission, un plan Armées 2000 qui a le mérite d'avoir su anticiper sur les évolutions stratégiques : Il me semble que nous travaillons dans la bonne direction.

C'est la raison pour laquelle, bien sûr, le groupe socialiste soutiendra ces crédits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. François Fillon.

M. François Fillon. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'année 1990 a vu voler en éclats la plupart de repères qui depuis quarante ans bornaient notre horizon.

Une révolution est en cours en U.R.S.S. Les pays d'Europe de l'Est se libèrent. L'Allemagne est réunifiée. Les forces françaises sont engagées dans le Golfe, face non à l'Iran, mais à l'Irak, notre allié d'hier.

Ces événements modifient radicalement nos perspectives à moyen terme. Ils ont entraîné dans notre pays des prises de position politiques aussi hâtives qu'irresponsables. Il y avait ceux qui voulaient toucher les dividendes de la paix, ceux qui voulaient accélérer l'intégration politique de l'Europe des Douze comme réponse aux défis que nous pose la libération des pays de l'Europe de l'Est et ceux qui voulaient abandonner les forces nucléaires au profit d'une super F.A.R. destinée à faire régner l'ordre occidental dans le monde.

Je crois que face à toutes ces réactions excessives, il faut garder la tête froide et analyser les faits.

Les faits, c'est d'abord une nouvelle donne européenne.

C'est d'abord la révolution en U.R.S.S. La réforme de Mikhaïl Gorbatchev a déclenché une révolution qui est en train de balayer les fondements mêmes du socle léniniste. Deux choses sont sûres dans ce contexte, et deux seulement : il n'y aura pas de retour en arrière. Il n'y aura pas de réoccupation des pays de l'Est.

En revanche, la révolution peut mener à la débâcle économique, au chaos social, à la sécession des républiques, voire à la guerre civile. Quoiqu'il en soit l'incertitude demeure sur l'issue des événements, même si l'on peut dire aujourd'hui que l'U.R.S.S. n'est plus une superpuissance, qu'elle ne représente plus une menace aussi directe pour la sécurité de l'Europe. Mais équilibrer le poids de la Russie en Europe a toujours été un problème pour les Européens et le restera demain.

Deuxième élément, la libération de l'Europe de l'Est. Conséquence la plus spectaculaire de l'effacement de l'Union soviétique, elle laisse un ensemble de pays ruinés et déstructurés, marqués par un réveil des nations qui peut déboucher sur des crises régionales.

Troisième élément, l'unification allemande. C'est une réalité qui n'est pas sans conséquence, ni sur la Communauté européenne ni sur l'O.T.A.N. Pour la Communauté européenne, l'unification allemande signifie la rupture de l'équilibre qui existait jusqu'à ces derniers mois entre la République fédérale, la Grande-Bretagne et la France. En ce qui concerne l'O.T.A.N., le retrait américain de la République fédérale d'Allemagne, qui est prévisible, fera de l'Allemagne le leader de l'Alliance. L'U.R.S.S. l'a compris, qui a cessé de s'opposer à son envol pour en faire son interlocuteur privilégié en Europe. La nouvelle donne européenne est donc, pour le moment, une situation instable et qui ne va pas dans le sens de nos intérêts. Comment devons-nous y répondre ? En facilitant le retour de l'U.R.S.S. dans la communauté des nations libres et en offrant une structure de sécurité et de coopération économique à l'Europe de l'Est.

Quelle peut être la méthode ? Le point de départ doit être la réduction des forces conventionnelles, l'objectif, leur parité à un niveau réduit et leur restructuration sur une base nationale afin d'interdire toute posture propice à l'attaque par surprise. La deuxième étape est la création d'une institution européenne de coopération politique et économique destinée à abolir en Europe de l'Est la partition du vieux continent.

Dans ces conditions, le maintien d'une forte intégration de l'O.T.A.N. devient moins nécessaire, et la coopération européenne sur des bases nationales, plus facile.

Choix crucial : ou bien la France se laisse aller à la facilité et au « suivisme » que constitue l'intégration communautaire et le renforcement de l'O.T.A.N. - elle y perdra son rang sans y gagner sa sécurité -, ou bien elle remplit sa mission en proposant aux Européens d'en finir avec la politique des blocs, et elle préservera son influence tout en créant les conditions d'une paix juste et durable. Gardons-nous de refaire l'erreur du traité de Versailles, d'humilier une grande nation - en l'occurrence l'Union soviétique -, laquelle pourrait demain, dans dix ou vingt ans, une fois réglés ses problèmes économiques, se dresser de nouveau contre nous. A l'évidence, la nouvelle donne européenne doit nous conduire à élaborer une nouvelle politique de défense, d'autant que la crise du Golfe pose le problème de nos capacités et de notre politique d'intervention extérieure. Trois facteurs essentiels devraient guider nos choix. La phase de transition entre la guerre froide et le nouvel ordre européen est dangereuse. La Russie reste une puissance militaire considérable. La prolifération nucléaire n'est plus un risque mais une réalité.

Dans ces conditions, notre politique de défense doit reposer d'abord sur des forces nucléaires crédibles au service d'une véritable stratégie tous azimuts. A ce sujet, je veux vous rappeler ce que disait, en 1968, le général de Gaulle : « Qui peut dire ce que sera l'évolution du monde ? Dans vingt ans qui gouvernera les Etats-Unis, et avec quel système ? Qui gouvernera l'U.R.S.S., l'Allemagne, le Japon, la Chine ? Qui peut dire ce qui se passera en Amérique du Sud et en Afrique ? En fonction de toutes ces incertitudes, nous faisons notre armement nucléaire. »

De cet armement, quels doivent être les moyens ? Comme beaucoup ici, je crois que deux composantes suffisent et que le débat sur la baisse de la garde qui serait symbolisé par l'abandon d'une composante est un débat qui n'a pas de sens.

La première de ces deux composantes est évidemment la force océanique stratégique, qui reste évidemment le cœur de notre système. La seconde a pour objectif de pallier les conséquences d'une éventuelle avancée technologique dans la détection des sous-marins, d'assurer la présence d'une arme nucléaire sur le territoire national et de donner aux forces nucléaires stratégiques une souplesse d'emploi et une visibilité pour l'adversaire adaptée aux nouvelles menaces.

Cette seconde composante doit-elle être un missile sol-sol, comme celui qui avait été imaginé dans la loi de programmation précédente, ou un missile air-sol ? Le missile sol-sol a l'avantage de la précision de tir, de la faisabilité ; il dispose d'assez grande capacités de survie à condition qu'il soit mobile. L'A.S.L.P., de son côté, a peut-être l'avantage de permettre la coopération avec nos alliés britanniques. Il a une certaine polyvalence. Il est d'une grande visibilité pour des adversaires autre que l'Union soviétique.

Il y a une ambiguïté sur le problème du coût. Dans le rapport de François Hollande, le coût de l'A.S.L.P. est nettement inférieur à celui du missile sol-sol. Je ne suis pas sûr que ce soit la réalité.

Avec mille kilomètres de portée, le missile A.S.P.L. devra être transporté par un avion, lequel devra être protégé par des avions de chasse. L'ensemble du système nécessitera la présence d'un ou deux de ravitailleurs en vol si l'on doit aller frapper des cibles à 3 000 kilomètres de notre pays. Il faudra également des avions pour protéger ces ravitailleurs. Je ne suis donc pas sûr que la facture globale ne sera pas plus lourde que ce qui nous a été indiqué.

Quoi qu'il en soit, il convient de prendre le temps de la réflexion. C'est une affaire essentielle et je suggère au président de la commission de la défense qu'il charge l'un de nos nôtres d'un nouveau rapport d'information sur cette deuxième composante, car le dernier remonte à quelques années et, aujourd'hui, les conditions ont changé. Compte tenu de l'importance du sujet et des difficultés qui ont

marqué le choix de cette deuxième composante, je crois que confier la rédaction de ce nouveau rapport à un membre de la majorité et à un membre de l'opposition serait une excellente initiative.

La deuxième direction concerne les forces conventionnelles. Elles doivent être limitées et polyvalentes. Elles devraient reposer sur une marine moderne, articulées autour d'une force aéronavale et de sous-marins nucléaires d'attaque, ainsi que d'une F.A.R. dotée de moyens aériens et de transports appropriés. Pour quoi faire ? Pour défendre nos alliés, assurer la sécurité de nos ressortissants, protéger nos approches maritimes et non pas pour faire la police à travers le monde. L'époque où l'Occident pouvait prétendre faire régner l'ordre partout où des conflits éclataient est révolue. Paradoxalement, les événements du Golfe pourraient en marquer la dernière page.

Les forces conventionnelles devraient ensuite reposer sur un corps de bataille aéro-terrestre adapté aux changements stratégiques et technologiques, c'est-à-dire réduit, mobile, moderne. Pour quoi faire ? Pour assurer la crédibilité de la dissuasion ainsi qu'un certain équilibre en Europe. Je n'aimerais pas, je vous l'avoue, que les forces françaises soient les tiers ou le quart des forces de pays voisins comme l'Allemagne, par exemple, si nous réduisons au-delà de toute prudence le nombre de nos chars ou de nos avions.

Tout à l'heure, l'orateur du groupe socialiste, ou le président de la commission, a laissé entendre qu'il y avait incohérence entre les critiques formulées sur la réduction des effectifs et les objectifs de ceux qui veulent réduire l'armée de terre à 200 000 hommes. Il m'accordera que j'ai toujours eu la cohérence de soutenir les réductions d'effectifs et même de les approuver : vous n'avez pas trouvé dans mon rapport de critiques à l'égard des réductions d'effectifs. C'est bien la direction dans laquelle nous devons aller si nous voulons avoir une armée de terre opérationnelle, moderne et d'un coût supportable, compte tenu des contraintes économiques.

La politique que je viens d'esquisser est-elle celle de la France ? Je ne le crois pas. Sur le plan diplomatique, malgré votre réticence personnelle, monsieur le ministre, c'est la voie de l'intégration politique de l'Europe des Douze qui l'emporte. Sur le plan militaire, ce budget en témoigne, c'est la voie de l'imprudence et de la facilité qui est choisie. Il n'est que de prendre quelques exemples pour s'en convaincre.

D'abord, vous abandonnez la planification. Dans quelques jours, c'est symbolique, nous fêterons le trentième anniversaire de la première loi de programme, qui a permis l'édification de cet outil de défense dont chacun aujourd'hui se félicite. Or, l'année prochaine, nous aurons adopté, en dix ans, quatre lois de programmation de cinq ans : la première en 1983 ; la deuxième en 1987, que vous avez votée, puis abrogée par une nouvelle loi de 1989, promulguée en 1990 ; cette troisième loi, vous l'avez aussitôt abandonnée, et vous nous en promettez une quatrième pour 1991 alors qu'elle est déjà largement anticipée dans le projet de budget. Mieux vaudrait arrêter là la comédie et reconnaître, comme le Premier ministre, même si je ne partage pas cette idée, que la programmation est un travail de pure poésie...

Pourtant aucune raison n'aurait dû vous conduire à abandonner votre loi. Les raisons économiques et financières ne tiennent pas. Vous déclariez, en présentant la loi de programmation : « Le Gouvernement a jugé que l'effort de modernisation de nos équipements militaires à un rythme de 4 p. 100 l'an en volume à partir de 1991 était compatible avec le rétablissement progressif des grands équilibres financiers. » Est-ce à dire que la gestion financière du Gouvernement a été telle qu'aujourd'hui vous n'êtes plus en mesure d'assumer cette augmentation, ou bien que notre politique européenne a de telles conséquences sur nos rentrées fiscales qu'elle met en cause, au fond, notre indépendance nationale ?

Les raisons liées au contexte international ne tiennent pas non plus. Que déclarait le ministre de la défense en présentant sa loi de programmation l'année dernière ? « Qui peut dire comment évoluera l'U.R.S.S. dans la prochaine décennie ? Le problème des frontières et des nationalités qui ressurgissent en Europe de l'Est est aussi un élément qui concourt à cette instabilité. » Et vous ajoutiez : « Il ne faut pas oublier que chez ceux qui sont désormais nos plus proches voisins sur les rives méridionales et orientales de la Méditerranée, les tensions ne disparaissent pas, au contraire. » Ce sont des vues frappées au coin du bon sens qui n'ont rien perdu de leur actualité.

M. le président. Monsieur Fillon, il vous faudrait conclure.

M. François Fillon. J'ai presque terminé, monsieur le président.

Pourtant, monsieur le ministre, le projet de budget pour 1991 est en diminution de 7 milliards par rapport à la programmation, le titre V est en stagnation, les crédits de recherche sont sacrifiés, les programmes sont amputés, retardés, annulés. Toutes ces coupes sombres viennent s'ajouter aux retards accumulés les années précédentes, et c'est ce qui explique que les comparaisons avec la Grande-Bretagne ou les États-Unis ne soient pas toujours opérantes, car ces pays, eux, n'avaient pas pris un tel retard.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Puis-je vous interrompre ?

M. François Fillon. Bien sûr.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Monsieur Fillon, le budget d'équipement de la France est le plus important de tous les pays occidentaux, après celui des États-Unis. Il vient loin devant ceux de l'Allemagne fédérale et même de la Grande-Bretagne.

M. Louis Pierna. Ce n'est que trop vrai !

M. le ministre de la défense. Si l'on veut faire des comparaisons, il faut partir en effet de l'effort d'équipement réalisé par les trois plus grands pays d'Europe occidentale : la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Vous verrez que la différence entre l'Allemagne et la France va presque du simple au double pour ce qui est des crédits d'équipement.

M. François Fillon. Monsieur le ministre...

M. le président. Monsieur Fillon, je vous demande vraiment de conclure, car vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. François Fillon. M. le président de la commission de la défense a parlé dix-huit minutes quarante-six au lieu de quinze. J'ai bien droit, moi aussi, à trois minutes supplémentaires.

M. le président. Ces trois minutes quarante-six de sursis, vous les avez déjà prises ! *(Sourires.)*

M. François Fillon. Je répondrai simplement à M. le ministre que la France a fait des choix plus ambitieux que la Grande-Bretagne et l'Allemagne et que la question est de savoir si elle veut les assumer.

Pour terminer, je citerai deux conséquences des réductions de crédits accumulées au cours des années précédentes sur l'état de nos forces.

S'agissant de la force de dissuasion nucléaire, le *Redoutable* sortira du service en 1991 et le *Triomphant* ne le remplacera qu'en 1994. Pourquoi ? Parce qu'il nous a fallu treize ans entre la décision du Président de la République de construire un nouveau sous-marin nucléaire et sa mise en service. De même, le porte-avions qui était inscrit dans la loi de programmation de 1976 ne sortira du chantier qu'en 1998, alors que s'il avait été commandé en 1980 ou en 1981, il serait opérationnel aujourd'hui. En attendant, il faudra faire avec une force aéronavale qui est à bout de souffle. Et on pourrait prendre les mêmes exemples pour l'armée de l'air.

En conclusion, monsieur le ministre, je reconnais que l'exercice budgétaire qui vous était imposé était rendu extrêmement difficile par l'incertitude qui plane sur les menaces. Mais mieux aurait valu poursuivre l'exécution de votre loi de programmation en attendant que l'on y voie plus clair et que le Parlement ait pu se déterminer sur une nouvelle programmation.

Notre opposition à votre politique n'est pas seulement causée par la baisse des crédits militaires mais par l'incohérence des choix stratégiques et diplomatiques.

Fernand Braudel disait de l'identité de la France qu'elle est « un résidu, un amalgame des additions, des mélanges, un processus, un combat contre soi-même destiné à se perpétuer ». Je crois que le Gouvernement n'est pas décidé à mener ce combat et c'est la raison pour laquelle le groupe du R.P.R. refusera ce budget comme il s'opposera à la politique

européenne du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Monsieur le ministre, avant d'exposer le point de vue des députés communistes sur le budget de la défense, je voudrais évoquer le cas des trois militaires français faits prisonniers en territoire irakien. L'événement n'a pas eu de conséquence dramatique. Le sang-froid l'a heureusement emporté. Mais nous sommes passés très près d'une catastrophe ! Cette équipée lamentable aurait pu déboucher sur la guerre, sur un embrasement généralisé de cette région du monde. Elle suscite, à tout le moins, plusieurs réflexions.

La première est que le Gouvernement ne disait pas la vérité lorsqu'il prétendait que les régiments envoyés dans la péninsule arabique se tenaient à distance de l'Irak et se contentaient de protéger le régime du roi Fahd contre une intervention éventuelle venant de ce pays. Nos troupes sont, en fait, présentes sur la frontière irakienne ! Elles y circulent, elles effectuent des tâches de renseignement, elles vont « au contact » des armées de Saddam Hussein. C'est extrêmement dangereux et cela pose, monsieur le ministre, le problème du degré de responsabilité des décisions que vous prenez.

Deuxième réflexion : un tel événement montre bien dans quel terrible traquenard la France est tombée en décidant de participer au corps expéditionnaire envoyé par Washington et placé, que vous le vouliez ou non, sous son commandement. Traquenard, car c'est bien dans la « logique de guerre » que cette participation nous entraîne. C'est bien l'escalade que nous risquons lorsque des patrouilles françaises franchissent ainsi les frontières de l'Irak. Une escalade lourde des pires dangers ; car des combats contre l'Irak n'auraient rien d'une simple promenade. Tous les responsables militaires s'accordent à le dire, les chefs militaires français les premiers.

Troisième réflexion : si une leçon doit être tirée de ce que nous venons de vivre, c'est bien qu'il faut retirer le plus vite possible les troupes françaises stationnées dans le désert. Si le « contact » doit être recherché, ce sont les diplomates qu'il faut charger de l'établir plutôt que les militaires, ce sont les diplomates qu'il faut envoyer dans la région pour ouvrir la voie à une solution négociée.

D'abord parce que, je le répète, le déclenchement d'un conflit armé serait désastreux pour une région où tant de problèmes demeurent non résolus depuis des décennies. Mais aussi parce qu'un foyer de guerre comme celui-là peut entraîner la réapparition de tensions dans de nombreuses autres régions de la planète. Privilégier l'activité diplomatique est opportun dans la mesure où, même si Bagdad n'a fait à ce jour aucune proposition sérieuse sur le fond, la multiplication des gestes venant des bords du Tigre montre que Saddam Hussein ne peut rester tout à fait insensible à la pression internationale.

Par ailleurs, l'idée a fortement progressé, ces derniers temps, d'un règlement général au Proche-Orient par une conférence internationale. Le chef de l'État s'est prononcé en ce sens à la tribune de l'O.N.U. L'U.R.S.S. a formulé, à plusieurs reprises, la même proposition. Des hommes politiques d'opinions diverses, des militaires de haut rang, des gens d'église aussi. Il est donc temps que cette logique de paix s'affirme. La France, dont le prestige est considérable au Proche-Orient, pourrait y contribuer activement. Il faut pour cela que, des vœux qu'elle a formulés, elle passe aux actes.

J'en viens maintenant au projet de budget de la défense pour 1991, ce qui ne nous éloigne pas tant du sujet que je viens de traiter. Il suffit par exemple de se rappeler que l'opération du Golfe aura coûté plus de 3 milliards de francs à Noël et qu'en année pleine elle coûterait plus de 10 milliards.

La première observation que les députés communistes souhaitent formuler est que tout se passe comme si le Gouvernement était parfaitement aveugle aux changements qui se produisent dans le monde. Certes, le monde n'est pas totalement serein, mais enfin, il est incontestable que la situation internationale a évolué ! Les mesures unilatérales prises par l'U.R.S.S. et les accords U.R.S.S.-U.S.A. ont jeté les bases d'un nouveau climat politique mondial, qui ne se dément pas malgré les lenteurs avec lesquelles la détente progresse. Le processus engagé en faveur d'une réduction de 50 p. 100 des armements nucléaires stratégiques, de la destruction de 80 p. 100 du stock d'armes chimiques et de la réduction des

armements conventionnels a ouvert une période nouvelle pour l'humanité. La conclusion du traité de Washington sur la destruction des S.S. 20 et des Pershing, la décision américaine de ne pas moderniser les fusées nucléaires tactiques Lance entreposées en R.F.A. traduisent un progrès dans la voie de l'option triple zéro et offrent une chance, inespérée il y a peu encore, de débarrasser notre continent de la terrible menace que font peser les arsenaux nucléaires accumulés depuis des décennies.

Ces constatations sont renforcées par l'évolution extrêmement rapide des événements en Europe de l'Est. Jusqu'ici, la montée en puissance des forces de l'O.T.A.N. était justifiée officiellement par l'existence du potentiel militaire soviétique et surtout du pacte de Varsovie.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Ce n'est pas faux !

M. Louis Pierna. Où en est-on actuellement ?

Au plan strictement militaire, les événements ont évolué rapidement. Les troupes soviétiques se retirent de Hongrie, de Tchécoslovaquie, de l'ex-R.D.A. L'évolution est telle que l'O.T.A.N. elle-même ne parle plus d'une « menace » venant de l'Est, mais de « risques », ce qui est tout de même très différent.

Or que fait le Gouvernement français ? Il poursuit la course aux armements dans laquelle la France est engagée. Il maintient le cap du suréquipement nucléaire au moment où - tous les sondages le prouvent - les peuples, dont le nôtre, aspirent au désarmement. Il annonce la modernisation des composants nucléaires stratégiques, la poursuite du programme nucléaire tactique avec les missiles Hadès et A.S.M.P., l'édification d'une composante spatiale à part entière.

Au lieu de se saisir de la chance historique qu'offre la perspective de désarmement qui se précise, au lieu de contribuer à ses progrès, il renforce la panoplie nucléaire française qui a pourtant depuis longtemps, depuis bien longtemps, dépassé le cap dit de la « suffisance ».

Au lieu de favoriser la dissolution des blocs, il se propose de renforcer le seul bloc subsistant, l'O.T.A.N., dominé par Washington.

On croit rêver ! Et cette sensation est encore plus forte devant la justification que, sans doute conscient du décalage évident de cette politique avec les exigences réelles de sécurité de la France, le Gouvernement s'est efforcé de construire pour rendre ses positions crédibles. La disparition du Pacte de Varsovie créerait, dites-vous, un vide dangereux, une « grave dépression stratégique » qu'il faudrait « remplir » par toujours plus d'armement.

Autrement dit, il faut surarmer quand il y a une menace en face mais aussi du fait même de la disparition de cette menace. Ce n'est pas sérieux ! C'est à croire que vous ne pouvez raisonner qu'en termes de force. Que vous ne pouvez penser en termes politiques, en termes de solution pacifique, de sécurité collective.

Mais ce n'est pas tout ! Partant de là, c'est-à-dire sans renoncer à la stratégie nucléaire dans les rapports Est-Ouest, vous échafaudez de surcroît des orientations militaires nouvelles, basées sur le principe d'interventions extérieures à l'Hexagone et à l'Europe. En vous appuyant sur la crise du Golfe, vous considérez qu'il faudrait doter l'armée française d'armements conventionnels nouveaux, d'avions de transport de gros tonnage, à long rayon d'action, de plus de matériels légers à embarquer.

Vous estimez aussi qu'il faudrait redéployer le dispositif en Centre-Europe, afin de mettre l'accent sur nos capacités de projection outre-mer. Comme si le déroulement des événements dans un tiers monde en proie à une misère croissante, conséquence d'une dette effroyable, d'un pillage systématique de leur richesse par les pays occidentaux développés, n'appelaient qu'une réponse militaire de notre part ! Comme si notre pays ne pouvait exercer que la politique du gendarme, du gros bâton dans les conflits locaux ou régionaux qui surgissent !

En vérité, tout vous est bon pour relancer la politique de suréquipement que réclame le complexe militaro-industriel, inquiet du désarmement, inquiet du « vide européen », inquiet d'une possible solution pacifique dans le Golfe.

Pour les députés communistes, la sécurité de la France n'est pas dans la militarisation de l'Europe, dans la construction d'une nouvelle C.E.D. Elle est, au contraire, dans la

poursuite du désarmement auquel la France doit enfin prendre part. Elle est dans la mise sur pied d'une politique de sécurité collective dont tous les éléments se trouvent inclus dans la charte d'Helsinki et les travaux de la C.S.C.E. qui ont suivi.

De même, pour surmonter les conflits régionaux et locaux - dont le développement pourrait menacer notre sécurité - la solution n'est pas dans la mise sur pied d'une F.A.R. renforcée, voire d'une F.A.R. européenne. Elle est dans la recherche de solutions politiques sous l'égide de la communauté internationale. Elle est dans la mise en œuvre d'un nouvel ordre international, de nouvelles coopérations entre le Nord et le Sud. Elle est dans la remise en cause du commerce des armes dont le cas de l'Irak démontre la nocivité. Car, faut-il le rappeler, ce sont, pour une grande part, des armes françaises qui ont servi à l'invasion du Koweït et qui sont tournées vers nos soldats.

Ce que nous proposons, c'est le contraire du monde apocalyptique que le président de la commission de la défense vient de nous décrire !

Monsieur le ministre, ce que nous préconisons aujourd'hui, c'est bien sûr, une révision immédiate de la loi de programmation militaire dont vous estimez les choix fondamentaux toujours valables.

Réviser ses orientations d'abord.

La France doit renoncer au surarmement, jeter tout son poids dans la balance en faveur de la paix, du désarmement, avec l'objectif zéro, c'est-à-dire la disparition de toute arme nucléaire en l'an 2000 dans le monde.

Elle doit cesser de pousser les feux de la constitution de ce « rôle européen de dissuasion », de cette défense européenne autour de la brigade franco-allemande qui ne peut qu'entraîner une domination militaire accrue de l'Alliance atlantique sous la direction de Washington et accentuer le poids de l'Allemagne réunifiée en Europe.

Membre permanent du Conseil de sécurité, la France doit déployer de grands efforts pour contribuer au règlement des conflits existants sur une base négociée et juste, dans le cadre des pays concernés et de l'O.N.U., en refusant le recours à la force.

Il lui faut abandonner les grands programmes militaires de course aux armements qu'elle a adoptés, mettre un terme à la construction des nouveaux missiles stratégiques et tactiques, renoncer à la fabrication des missiles Hadès, A.S.M.P., armes de champ de bataille, armes de guerre nucléaire possible, qui inscrivent notre pays dans la stratégie dangereuse, inadaptée de l'O.T.A.N., et dont aucune justification ne peut être trouvée - tous les spécialistes le reconnaissent - depuis les changements à l'Est.

Paris ne doit plus construire de bombes à neutrons, ni d'armes chimiques. Au nom de quels principes pourrait-on critiquer la détention d'armes chimiques pour un pays comme l'Irak si l'on ne décidait pas de renoncer à leur production et à leur stockage ?

La France ne doit plus se tenir écartée des traités internationaux qui interdisent la prolifération des armes nucléaires et des essais nucléaires. Ici aussi, la crainte de voir l'Irak et d'autres pays disposer de telles armes devrait nous faire réfléchir.

Il faut mettre un terme à ce commerce de la mort que représente la vente des armes. La France doit y renoncer et agir pour que son interdiction soit prononcée internationalement. L'aventure irakienne ne peut-elle servir de leçon à ce propos ?

Il faut réduire les dépenses d'armement de façon significative.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Et que deviendraient les travailleurs des entreprises qui fabriquent des armes ?

M. Louis Pierna. Nous maintenons notre proposition de réduire de 40 milliards les dépenses vouées au suréquipement militaire, qui constituent un gâchis de richesse inacceptable !

Ces milliards qui ne profitent qu'aux grands industriels de l'armement pourraient être si utilement consacrés à la satisfaction des besoins sociaux du pays ! Le système de santé, le système de formation n'en ont-ils pas le plus grand besoin ? Les manifestations de lycéens ne le montrent-elles pas suffi-

samment ? Ce souci rejoint celui de la défense. Car un pays qui n'est pas satisfait de son système social, qui ne prépare pas son avenir n'est pas non plus prêt à se défendre.

Ces propositions ne tendent nullement à désarmer la France. Nous savons que notre pays doit disposer d'une défense nationale efficace. Nous voyons là, d'ailleurs, une raison de plus de remettre en cause votre politique de suréquipement. Car celle-ci nuit gravement à l'exigence de sécurité, en sacrifiant tout aux seuls besoins des affairistes de l'armement. En sacrifiant en particulier la composante essentielle de l'armée : son potentiel humain.

Il faut d'urgence mettre fin à la politique d'austérité qui frappe les militaires professionnels, les personnels civils de la défense et les appelés, qui affecte cruellement le fonctionnement des armées depuis des années. Les quelques améliorations apportées à la condition militaire par votre budget, améliorations qui sont le fruit des mouvements qui ont secoué les différentes armes, notamment la gendarmerie, sont positives. Mais elles sont dérisoires par rapport aux efforts nécessaires pour revaloriser réellement la situation des hommes, tant les dégâts causés sont grands. Une partie des économies réalisées sur les programmes nucléaires, une partie des 40 milliards devrait y être consacrée.

Cela suppose aussi de revenir sur le plan Armées 2000, tout entier axé autour du resserrement des budgets de fonctionnement et qui prive nos armées des moyens d'accomplir leurs missions.

Cela implique enfin de mettre un terme à toutes les mesures qui dévalorisent la conscription, sur laquelle doit reposer la défense nationale, et qui conduisent peu à peu à privilégier l'armée de métier.

Quand j'évoque des mesures dévalorisantes, je ne pense pas à la réduction à dix mois du service militaire. Cette disposition est bonne ; nous estimons même que six mois pourraient suffire. Je pense plutôt à cette substitution de plus en plus marquée du service civil au service militaire ; je pense au doublement prévu du service long qui professionnalise le service militaire ; je pense à la solde insuffisante des appelés, aux conditions peu attrayantes du service, à la faiblesse de la formation militaire dispensée, à l'absence de démocratie, au mépris dont les jeunes sont trop souvent l'objet.

Nos armées doivent, enfin, pouvoir compter sur un appareil industriel capable de répondre, en toutes circonstances, à leurs besoins de matériels et d'armement. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Alain Calmat. Tout de même !

M. Louis Pierna. Inspirées par la seule volonté de satisfaire des intérêts privés, des mesures telles que la transformation du G.I.A.T. en société nationale, le démantèlement progressif des arsenaux et des établissements de l'Etat, celui du statut de leurs personnels, l'encouragement à l'achat d'armement « sur étagères » à l'étranger, le développement de productions communes avec l'Allemagne en particulier, sont, de ce point de vue, très négatives.

L'indépendance de notre système de défense requiert celle de nos fournisseurs. Il paraît, à cet égard, urgent de défendre le statut actuel des arsenaux au lieu de l'attaquer comme vous le faites,...

M. Guy Bôche. C'est faux !

M. Louis Pierna. ... de leur donner les moyens de reconquérir la place qu'ils n'auraient jamais dû perdre dans la fabrication d'armements.

Une telle politique, à laquelle vous vous refusez obstinément, aurait pourtant aussi le mérite d'assurer un meilleur contrôle sur les coûts et les objectifs de la défense, qui ne sauraient être déterminés par les appétits des industriels français privés, ou européens.

Monsieur le ministre, vous avez aisément compris que mon groupe votera contre votre budget.

Permettez-moi cependant de conclure par un appel à la sagesse dans l'affaire du Golfe.

L'invasion du Koweït est éminemment condamnable. Mais tout doit être fait pour empêcher la guerre que, de toute évidence, Washington prépare.

L'avenir de la région, de millions d'hommes, la vie de nombreux soldats, dont celle de 14 000 militaires professionnels français qui seraient immanquablement entraînés dans la tourmente si le conflit éclatait, en dépendent.

Je vous demande solennellement, en tant que ministre de la défense, d'en tenir compte et, en conséquence, de retirer les soldats envoyés dans le cadre de l'opération Daguet, de refuser l'engrenage dans lequel les Etats-Unis veulent enfermer leurs alliés, de favoriser enfin les chances d'une solution négociée pacifique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Ce n'est pas croyable !

M. Jacques Rimbault. Taisez-vous, monsieur Branger !

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Vous n'avez rien dit, monsieur le président ! Je suis le seul que vous ayez interrompu !

M. le président. La parole est à M. Arthur Paecht, et à lui seul !

M. Arthur Paecht. « Ceux qui, il y a six mois, prédisaient la fin de l'histoire et anticipaient un désarmement général sont aujourd'hui amenés à corriger leurs vues et à reconnaître l'intérêt pour notre pays de disposer d'un outil de défense indépendant, garantie d'une future identité européenne de défense. » C'est vous, monsieur le ministre de la défense, qui avez écrit cette phrase en guise de conclusion à votre présentation du budget.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Je l'avais reconnue !

M. Arthur Paecht. Elle s'adressait d'ailleurs surtout à vos amis, mais vous me permettez de vous indiquer que je suis, sur ce point, en plein accord avec votre formulation.

Cependant vous ajoutez aussitôt une question qui nous amène directement au débat d'aujourd'hui : « Qu'est le budget de la défense sinon cette prime d'assurance-vie que le pays acquitte pour sa liberté ? »

La question est bien posée, mais, malheureusement, le projet de budget que vous nous présentez prouve que vous n'avez su convaincre ni le chef de l'Etat ni vos collègues du Gouvernement.

Il est bien connu que lorsque le risque s'accroît, la prime d'assurance doit être réactualisée à la hausse. Or le risque s'est considérablement accru, beaucoup plus que l'effort financier consenti en faveur de la défense.

Aujourd'hui, la logique de guerre succède à la logique de dissuasion : il ne suffit plus de montrer sa force, on peut avoir à s'en servir !

La guerre est moins probable en Europe, mais elle le devient davantage hors d'Europe et il y aura besoin des mêmes moyens matériels et humains.

Notre concept de défense est à revoir non seulement parce que le niveau des crises s'élève, mais encore parce que le risque d'engagement réel s'accroît dangereusement.

Il me paraît curieux - cela rend à mes yeux, ce débat tout à fait surréaliste - que les évolutions de l'équilibre géostratégique mondial constatées au cours des deux dernières années n'aient apparemment aucune retombée sur la réflexion globale concernant le concept de défense de la France.

Ces évolutions, d'autres orateurs les ont rappelées, sont pourtant considérables : chute du mur de Berlin, réunification allemande, disparition *de facto* du pacte de Varsovie, accélération du processus de désarmement nucléaire et conventionnel, enfin invasion du Koweït par l'Irak.

En fait, les budgets concourant à la réalisation des lois de programmation militaire sont votés dans une continuité, avec le passé, adaptant, tant bien que mal, notre outil de défense à la quasi-disparition de la bipolarisation mondiale qui a prévalu durant des décennies. La fin de la bipolarisation a au moins deux conséquences.

La première est que le sentiment d'une diminution de la menace - à ce propos je me situe tout à fait à l'opposé de M. Pierna - provoque l'affaiblissement de l'esprit de défense dans les nations du monde occidental. En effet, la chape que faisait peser l'U.R.S.S. sur les pays satellites ayant disparu, la résurgence des nationalismes, des querelles ethniques et religieuses peut provoquer nombre de nouveaux foyers de tensions en Europe et donner naissance à une nouvelle forme de menace, inconnue jusqu'alors.

Le second est que, hors d'Europe, la disparition de la scène internationale de l'U.R.S.S. laisse le champ libre à des puissances régionales émergentes qui pourraient se livrer à

des processus de conquête ou de reconquête. On peut raisonnablement penser que, dans l'hypothèse antérieure de la politique des blocs qui se conduisaient comme les gendarmes du monde, l'Irak n'aurait vraisemblablement pas envahi le Koweït, et que les Etats-Unis n'auraient pas eu les coudées aussi franches vis-à-vis de l'Union soviétique pour se projeter en force vers l'Arabie Saoudite.

Il est une autre constatation majeure : le blocage nucléaire existant en Europe ne joue pas hors d'Europe. L'Irak n'a pas été dissuadé nucléairement et ce pays a compris que le blocage nucléaire des deux blocs a fait place à un blocage décisionnel de chacun des pays possesseurs de l'arme atomique.

Chacun sait bien maintenant qu'aucun chef d'Etat ou de Gouvernement ne prendra la décision d'employer l'arme nucléaire à l'encontre de belligérants, en Europe ou hors d'Europe, dès lors que l'U.R.S.S. ne sera pas directement impliquée comme nation assaillante.

Cela implique bien la révision de notre concept de défense. Celui-ci était indiscutable dans la situation antérieure et la position particulière de la France, si elle apparaissait ambiguë, arrangeait en fait le monde occidental, car elle ajoutait à l'incertitude globale que ressentait l'éventuel agresseur quant à notre position et à notre décision.

Décollant logiquement de ce concept, l'affirmation de notre indépendance nationale - la France ne désirant pas être entraînée dans un conflit nucléaire qu'elle n'aurait pas souhaité - et notre volonté de conserver notre pouvoir de décision avaient favorisé l'expression, de notre part, d'une solidarité occidentale un peu à géométrie variable. Nous avons donc navigué avec plus ou moins de bonheur dans des eaux assez troubles, faites d'indépendance affirmée et de solidarité affichée.

Aujourd'hui, cette ambiguïté n'est plus tenable. Ainsi que les événements du Golfe le démontrent, face à des crises brutales susceptibles de se déclarer même en Europe, il faudra rapidement et clairement choisir entre solidarité et indépendance sous peine de voir notre rayonnement s'affaiblir et notre place dans le monde décliner.

Une réflexion sur le concept doit donc avoir lieu. Il faut qu'elle ait le Parlement pour cadre et, impérativement, qu'elle précède la discussion de la prochaine loi de programmation militaire.

Il ne serait pas acceptable pour les parlementaires que nous sommes, tous soucieux, dans ce domaine, de rétablir le consensus, de discuter alors que nous aurions le sentiment que les décisions ont déjà été prises ailleurs.

De tout temps, et pas seulement sous la V^e République, le Président de la République a été constitutionnellement le chef des armées. C'est une de nos traditions qui n'a jamais eu la signification extrême que certains lui donnent aujourd'hui. En fait, ce sont le Premier ministre et le Gouvernement qui doivent conduire la politique de défense ; à ce titre, c'est devant nous, devant la représentation nationale qu'ils sont responsables.

Je sais bien que le fait nucléaire a introduit une grande ambiguïté dans l'application des responsabilités respectives. Cependant, vous savez bien, monsieur le ministre, que si l'on se réfère aux seuls textes existants, le Président de la République n'est responsable, selon le décret du 14 janvier 1964, que de la mise en œuvre des forces aériennes stratégiques et même pas de la Fost.

Si l'on en croit la presse, généralement bien informée, en tout cas avant le Parlement, le Président de la République aurait décidé d'abandonner le plateau d'Albion dont il défendait encore il y a peu avec conviction, voire avec indignation, la valeur à la fois symbolique et militaire, lorsque nous propositions nous-mêmes - M. Fillon l'a rappelé - une nouvelle composante nucléaire sol-sol mobile caricaturée, par lui ou par ses amis, sous l'appellation de « missile à roulettes », dont on ne voulait en aucun cas. Il aurait pourtant aujourd'hui en Europe et hors d'Europe une certaine utilité.

M. Guy-Michel Chauveau. Non ! Nous avons eu raison !

M. Arthur Paecht. Si l'on s'en tient, monsieur le ministre, à vos propres déclarations, une nouvelle composante aérienne à base de Rafale et d'A.S.L.P. semble se profiler à l'horizon. A ce propos encore, je tiens à vous citer et à vous remercier car vous avez vous-même déclaré, il y a moins de dix jours, que cette nouvelle composante verrait le jour « si le Gouvernement et le Parlement le décident ».

Le Parlement ne doit en aucun cas se laisser éliminer de ce débat par indifférence, par soumission ou en raison d'une prétendue incompétence. Il ne manque ni à l'Assemblée ni au Sénat d'hommes d'expérience, connaissant les dossiers militaires et stratégiques, qui peuvent apporter au Gouvernement à la fois réflexion, conseil et, surtout, le soutien dont tout gouvernement a besoin.

Vous voulez aujourd'hui, monsieur le ministre, nous faire discuter d'un budget militaire qui est une tranche d'une loi de programmation militaire que vous-même et le Président de la République considérez comme dépassée, pour ne pas dire obsolète. De surcroît, vous ne la respectez même pas : il manque 7 milliards de francs, tout le monde l'a dit. Or cela ne représente pas 10 p. 100, ni même 1 p. 100, mais 0,1 p. 100 du produit intérieur brut marchand. Croyez-vous vraiment que notre pays ne pouvait pas engager cette année 0,1 p. 100 de plus de son P.I.B.M. pour que le budget de la défense soit conforme à une loi qui sauvegardait tout juste notre outil de défense ? Cet effort minime aurait permis de poursuivre, dans des conditions normales, l'effort entrepris qu'il faudra de toute façon achever, mais alors au prix de surcoûts importants.

Après avoir indiqué qu'il fallait entreprendre une nouvelle réflexion, je vais évoquer en quelques mots les orientations qui, selon moi, se dégagent des événements récents.

Trois axes me semblent prioritaires. Ils concernent la place et les formes futures de la dissuasion nucléaire, les nouvelles modalités de gestion des crises et l'internationalisation accrue des interventions armées.

En ce qui concerne la dissuasion nucléaire, je reste persuadé qu'elle demeurera longtemps encore la pierre angulaire de notre système de défense. Nous ne pourrions pas la « désinventer », car elle donne à ses possesseurs une stature internationale particulière à laquelle nul ne renoncera.

En revanche, son rôle sera moindre dans les années à venir au moins dans sa conception actuelle : en Europe, car la diminution de la menace soviétique, les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement vont lui retirer une part de sa légitimité aux yeux des opinions publiques ; hors Europe, car la preuve est aujourd'hui faite que le nucléaire des grandes puissances ne dissuade pas les puissances régionales de s'engager dans des aventures majeures.

Une recherche théorique doit donc être ouverte pour trouver de nouvelles formes de dissuasion face à des menaces substratégiques.

Elle doit d'abord s'orienter vers l'étude d'un nouveau rôle pour le pré-stratégique. Ne devons-nous pas étendre le rôle de ces armes à l'extérieur de l'Europe et ne devons-nous pas partager cette nouvelle doctrine avec les autres puissances nucléaires européennes aux côtés desquelles nous pourrions intervenir outre-mer ? Faut-il, nous nous retrouverions hors d'Europe avec le même problème que nous connaissons actuellement en Europe, celui de la cohabitation de deux doctrines différentes sous une même bannière.

Il faudrait peut-être étudier la mise en œuvre de nouveaux moyens, comme l'arme à rayonnement renforcé, et renouveler le discours stratégique avec une redéfinition de la notion d'intérêts vitaux.

Nous pourrions également envisager le recours à des armes de même type que celles que l'on peut nous opposer : le chimique contre le chimique, le bactériologique contre le bactériologique.

Il faut mener cette réflexion sur le nucléaire, tout en sachant que nous devons nous préparer à un combat politique interne et externe afin de préserver nos forces nucléaires, lesquelles doivent rester diversifiées face aux pressions qui vont s'exercer. Le discours de l'orateur précédent a bien illustré cette nécessité.

Nous devons également la mener avec l'idée sous-jacente que le nucléaire peut être, pour la France, le moyen d'accélérer la construction de l'Europe. En étendant notre « parapluie » à d'autres pays européens et en les associant, d'une manière ou d'une autre, à la planification, sinon à la décision, nous pouvons contribuer à l'évolution de l'idée européenne. Cette démarche entraînera des concessions de notre part, éventuellement dans le domaine du pré-stratégique, mais il faut nous y préparer.

Le deuxième axe de réflexion porte sur les nouvelles modalités de gestion des crises.

Notre appareil de défense avait été dimensionné pour faire face, pendant quelques jours, à une attaque majeure des forces du pacte de Varsovie. Cette menace a aujourd'hui diminué. Cependant, il faut savoir que la Russie demeurera, pour longtemps encore, une grande puissance militaire en Europe sur laquelle nous ne pouvons faire l'impasse. La disparition de ce qu'on appelait l'ordre soviétique nous ramène à l'Europe de la première moitié du XX^e siècle avec des risques accrus de conflits ethniques, religieux et territoriaux qui pourraient être autant de risques importants de déstabilisation du vieux continent.

Hors d'Europe, l'exemple de la crise qui secoue aujourd'hui le Proche-Orient laisse craindre que les risques de conflits locaux pourraient s'accroître dangereusement sur certains continents avec lesquels nous avons des liens traditionnels, lesquels entraîneraient presque inévitablement notre intervention armée.

M. le président. Monsieur Paschi, il vous faut conclure.

M. Arthur Paschi. Monsieur le président, je vous demande encore deux ou trois minutes d'indulgence.

M. Robert Poujode. Son intervention est très intéressante !

M. le président. Je ne peux pas être plus indulgent avec vous qu'avec les autres orateurs. Essayez de ramasser votre propos et de conclure.

M. Françoise Fillon. Pour l'instant, vous n'avez interrompu que les orateurs de l'opposition !

M. Arthur Paschi. J'ai pratiquement terminé et je vous remercie de votre bienveillance.

Le règlement de crises se déroulant sur d'autres continents que le nôtre exigera la mise en œuvre de modes d'action diversifiés nécessitant des matériels adaptés, des personnels très entraînés et parfaitement disciplinés. Nous n'échapperons pas à une professionnalisation accrue de nos forces armées.

Le concept d'intervention français doit donc être revu à la lumière des enseignements de la crise du Proche-Orient.

D'autres orateurs ayant déjà évoqué la polyvalence des forces, je passe sur ce sujet.

Le concept de « modularité des forces » doit permettre de constituer, à la carte, des groupements de forces adaptés à la nature, au type et au niveau d'intensité de la crise à traiter.

La mobilité stratégique doit être améliorée.

Désormais, il faut être conscient du fait que le risque d'engagement réel de nos forces s'accroît dangereusement. Je répète que la logique de guerre succède à la logique de dissuasion : il ne suffit pas de montrer sa force, on peut avoir à s'en servir.

Troisième et dernier axe de réflexion : les interventions militaires auront tendance à s'internationaliser. Cette internationalisation limitera forcément l'autonomie des pays participants et ses conséquences se feront sentir tant dans l'organisation des forces qui devront être, plus qu'aujourd'hui, interopérables, qu'au niveau du discours politique dans lequel il sera de plus en plus difficile de concilier indépendance et solidarité.

La France doit s'y préparer et savoir qu'un double langage affichant une volonté de construire l'Europe mais poursuivant une politique chauvine en matière de défense pourrait conduire à la remise en cause du consensus.

Ces quelques éléments, monsieur le ministre, n'étaient que les prémices, bien modestes sans aucun doute, d'une réflexion que l'ensemble du Parlement doit avoir, car il en va de la sécurité de notre pays.

Nous nous opposerons vigoureusement à un escamotage du débat sur l'avenir de notre concept de dissuasion et sur le renouvellement de nos forces stratégiques.

Nous n'accepterons pas d'être mis, une fois de plus, devant le fait accompli.

Vous nous pardonnerez cependant, monsieur le ministre, de croire qu'un mauvais projet de loi de programmation succèdera à ce mauvais projet de budget. Dans ces conditions, le vote de notre groupe sera négatif. Nous ne voulons pas, sous prétexte qu'il serait médisant - c'était un peu mon point de vue - de refuser les crédits militaires, donner notre caution à une mauvaise politique de défense.

Tout au long de ce propos, monsieur le ministre, j'ai clairement indiqué que le groupe U.D.F. avait apprécié les efforts que vous avez consentis pour obtenir le meilleur budget possible. Il est dommage pour la France, ses alliés et le monde libre que vous n'ayez pas été entendu par les vôtres. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, débattre des crédits de la défense pour 1991 en cette période si mouvementée et si changeante me paraît difficile.

En effet, au moment où je parle, cet hémicycle me semble un théâtre bien clos et le véritable théâtre bien loin. J'ai comme l'impression de parler des absents, de ceux qui sont partis pour le Golfe. Difficile finalement, presque malhonorable, d'aborder une question aussi grave avec aussi peu de recul, une marge de manœuvre aussi étroite et tant de rigidité surtout.

Pourtant, monsieur le ministre, ce n'est pas l'action de votre gouvernement pendant cette crise du Golfe que je veux critiquer, ni l'armée de notre pays. Vous avez mis en place des moyens militaires significatifs pour défendre des pays amis menacés. Aujourd'hui, on peut penser qu'ils sont hors de danger et que la France a contribué à les protéger. C'est bien.

Nous sommes ici pour débattre un budget dont les grandes lignes ont été fixées - je dirai même figées - depuis six mois par les lettres de plafond ; c'est vrai que devant l'évolution rapide et incertaine de la situation internationale et de notre place dans la crise du Golfe, il paraît déjà obsolète, comme détaché, séparé de la réalité tant il est vrai que l'intervention de la France au Moyen-Orient a révélé des faiblesses d'équipement et de matériel.

Le regard que je porte sur votre budget se résume en deux points : premièrement, l'insuffisance des crédits en fonction des structures du budget donc du format actuel des armées ; deuxièmement, absence d'un projet politique qui tienne compte de la situation internationale, et d'une volonté de réorientation.

Il en résulte donc un budget doublement insuffisant : insuffisant sur le plan financier ; insuffisant sur le plan politique.

L'insuffisance financière est d'abord globale. En effet, c'est un budget dont l'augmentation par rapport à l'an passé reste bien inférieure à l'inflation - plus 2,64 p. 100 hors pensions contre 3,4 p. 100. Non seulement, la part des crédits de la défense continue à décroître dans la richesse nationale, mais surtout le pouvoir d'achat des armées n'est même pas assuré. Par ailleurs, si les dépenses de fonctionnement augmentent de 4,64 p. 100 - et je salue au passage l'effort fait en faveur de la condition militaire -, les dépenses d'équipement ne progressent que de 1,03 p. 100. Ce rythme, je le crains, aboutira à freiner considérablement la mise à niveau des forces, ainsi que leur modernisation.

Quand on regarde plus en détail ce budget, comme l'on déjà fait les rapporteurs, on constate avec un certain dépit que seule la gendarmerie voit croître ses moyens. Pourtant, l'effort réalisé en faveur de cette arme est moindre que celui de 1990 et laisse donc logiquement présager un ralentissement pour les années à venir. Sur ce point, monsieur le ministre, j'aimerais avoir des précisions.

Quant aux autres sections, elles sont en décroissance relative, l'armée de terre avec 25,7 p. 100 du budget, l'armée de l'air avec 20,7 p. 100 et la marine avec 19,7 p. 100. Mais je ne veux pas répéter ce que d'autres ont déjà dit ou auraient pu signaler.

En résumé, avec les suppressions successives de crédits opérées par rapport à la loi de programmation votée, votre gouvernement fait porter sur les armées les économies qu'il pourrait faire ailleurs.

Dans un contexte international profondément bouleversé, où les facteurs d'instabilité et de conflits se multiplient, ce projet de budget, je l'ai déjà dit, souffre d'une triple insuffisance politique.

Première insuffisance : une absence de projets neufs ou d'orientations nouvelles, qu'il s'agisse des matériels ou de l'emploi des forces.

Deuxième insuffisance : la poursuite, comme si de rien n'était, des actions et des programmes antérieurs quel qu'en soit l'intérêt opérationnel, parfois devenu caduc ; seuls les programmes nucléaires ont été carrément freinés - j'y reviendrai - et le programme Orchidée supprimé. Pour le reste, tous les programmes sont maintenus et poursuivis et, de ce fait, voient leur réalisation étalée dans le temps, plus encore, au mépris de toute considération de bonne gestion économique. Qui plus est, des programmes arrêtés par le ministre - je pense au projet « Brevet » - sont aussitôt repris, alors que leur intérêt avait été jugé unanimement faible.

Enfin, troisième insuffisance : ce projet de budget - je tiens à le redire - ne tient pas compte des changements d'orientations qui sont en cours de par la volonté du Gouvernement lui-même. Je pense, par exemple, à la suppression à terme de certaines des composantes de la dissuasion. Il ne tient pas compte davantage du besoin de renouvellement de la politique de défense et, par voie de conséquence, des modifications inévitables à introduire dans la répartition des missions et des moyens revenant à chaque armée et à chaque composante de notre dispositif militaire.

Je l'ai dit, cette crise a montré que certains de nos matériels souffraient de vétusté. Nos missiles antichars ou antiavions sont certes excellents, mais notre porte-avion *Clemenceau* est à bout de souffle et ses avions de protection sont carrément hors de souffle. Ils sont restés à terre en attendant une rénovation coûteuse et inutile qui ne leur permettra même pas d'assurer ce qu'un minimum de défense aérienne à basse altitude.

Cette vétusté, cette inadaptation de nombre de nos matériels, provient essentiellement de l'absence de choix de votre gouvernement entraînant la poursuite de programmes majeurs aussi ruineux qu'inutiles.

Les circonstances ont changé depuis le vote de la loi de programmation présentée par M. Giraud ! Savez-vous que les Allemands de l'Est ne sont plus membres du pacte de Varsovie ? Savez-vous que la Bundeswehr, notre alliée privilégiée, est en place tout autour des bases soviétiques dans l'ancien territoire de la République démocratique allemande ? Savez-vous que la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie ont changé de régime ? On dirait que non !

Les circonstances ont changé, monsieur le ministre ! Et vous, en avez-vous tenu compte ? Non ! Jusqu'à présent, nous n'avons rien vu, rien entendu, rien discuté. On nous rebat les oreilles de promesses éclatantes, mais les sujets sérieux, les programmes majeurs, ne sont pas abordés.

Comment peut-on accepter aujourd'hui, par exemple, que le programme Hadès d'un missile nucléaire ne pouvant frapper que le sol de pays devenus amis, voire alliés, poursuive son bonhomme de chemin sans aucun débat parlementaire sérieux préalable ? Dans quelques mois, les premiers missiles Hadès arriveront en unité, aspirant les meilleurs techniciens de l'armée de terre. A quoi serviront-ils concrètement ? Quelle est leur crédibilité d'emploi ?

M. Louis Pierna. Très juste !

M. François Hollande, rapporteur spécial. U.D.C. : union des communistes ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Puis-je vous interrompre, monsieur le député ?

M. Michel Voisin. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Je vois que M. Pierna vous approuve chaudement.

M. François Hollande, rapporteur spécial. C'est mauvais signe !

M. le ministre de la défense. J'observe que les critiques que vous faites auraient pu s'appliquer plus justement au Pluton qui avait été mis en service dans les années 70, quand vous étiez au pouvoir.

Je constate que vous semblez méconnaître la doctrine de la dissuasion.

M. Freddy Deschaux-Beaume, rapporteur pour avis. Totallement !

M. le ministre de la défense. Ce sont des armes politiques qui sont faites pour dissuader un agresseur de déployer ses forces, ses chars en l'occurrence. Ce sont des armes apocalyptiques qui s'ajoutent à la dissuasion stratégique pour la rendre plus crédible.

Avant de critiquer un peu à la légère, vous devriez vous ressourcer à ce qu'est notre doctrine.

M. Michel Voisin. J'avais déjà défendu cette idée l'an dernier.

M. le ministre de la défense. Il est très important de bien la comprendre. Je me permets de vous le faire observer, car vous n'êtes pas le seul à vous exprimer un peu à la légère sur cette question.

Il s'agit d'un petit programme...

M. François Hollande, rapporteur spécial. Déjà terminé.

M. le ministre de la défense. ...qui arrive en fait au stade terminal. Il avait d'ailleurs été conçu dans les années 70, ...

M. Philippe Mestre. Vous aviez voté contre !

M. le ministre de la défense. ... je vous le fais observer.

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre, un crédit de 1 900 000 francs est prévu dans le budget pour 1991.

M. le ministre de la défense. Vous devriez réfléchir à l'articulation qui existe entre nos différents systèmes de forces ...

M. Michel Voisin. J'y viens !

M. le ministre de la défense. ... nos forces conventionnelles, nos armes d'ultime avertissement et nos armes que j'appellerai apocalyptiques. Il y a là un ensemble cohérent et vous ne pouvez pas toucher à cette chaîne sans l'affaiblir.

Il me semble qu'un peu de réflexion - je ne dis pas un peu de patriotisme, parce que je ne doute du patriotisme d'aucun d'entre vous - avant de s'exprimer avec autant d'assurance sur des sujets si complexes, serait quand même utile.

J'observe d'ailleurs que M. Chirac ne partage pas votre point de vue, ni M. Giraud.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Ce n'est pas forcément une référence !

M. le ministre de la défense. Mais je montre que M. Voisin s'exprime un peu en son nom !

J'aimerais que, dans l'opposition, vous fissiez aussi un petit effort de cohérence. Cela ne nuirait pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Voisin, veuillez poursuivre.

M. Michel Voisin. Le mur de Berlin est tombé, le rideau de fer est abattu et nous n'avons fait aucun choix. Je dis « nous », car nous, les Français, si nous sommes fiers et confiants dans notre armée, nous ne sommes pas moins dépendants de votre inaction.

Vous me direz peut-être que le Président de la République va bientôt faire connaître ses choix. Eh bien, nous discutons le budget militaire de notre pays sans les connaître !

Où est la démocratie ? Où est l'époque où votre parti critiquait si vertement les choix militaires solitaires du général de Gaulle ?

Nous attendons l'oracle sans pouvoir discuter sérieusement de choix officiellement inconnus, néanmoins préparés par des fuites ou des oublis plus ou moins involontaires.

Si l'on en croit les fuites ou les oublis de vos services, monsieur le ministre, on peut craindre que le Président ne s'appête aussi à abandonner le plateau d'Albion. Je ne fais que m'inquiéter de ce que mentionne, dans la première page de son rapport sur l'espace et les forces nucléaires, M. Deschaux-Beaume : « D'autre part, un conseil restreint de défense, tenu le 11 octobre dernier, et consacré à un premier examen de la révision de la loi de programmation qui doit intervenir l'année prochaine, a donné lieu à des commentaires de la presse - *Les Echos* du 15 octobre dernier - qui considéraient comme imminente la suppression de l'une des trois composantes de nos forces nucléaires et, d'une manière plus précise, l'abandon de la composante terrestre du plateau d'Albion.

« Pour mettre un terme à ces commentaires, le Président de la République a fait savoir le vendredi 19 octobre dans un communiqué qu'il avait demandé au Premier ministre de charger le ministre de la défense " de préparer des propositions précises qui devront être présentées, d'ici à la fin de l'année, à un conseil de défense, en vue d'assurer, à l'horizon du prochain siècle, l'avenir de la dissuasion nucléaire française et le maintien de sa crédibilité ". »

Je devrais me réjouir ! Voilà enfin un choix. Hélas ! quel mauvais choix !

Vous vous préparez en effet à supprimer l'un de nos outils militaires qui a le meilleur rapport efficacité sur coût.

Ne pouvant parler de tout en quelques minutes, c'est sur ce point précis que je vais axer la suite de mon intervention.

On reproche aux missiles du plateau d'Albion d'être vulnérables à une attaque « chirurgicale ». C'est peut-être vrai. Mais c'est, pour le moins, de la grosse chirurgie ! Il faut, en effet, aujourd'hui, des dizaines et des dizaines d'impacts au sol de missiles nucléaires précis et puissants pour avoir 95 p. 100 de chances de se débarrasser, en une seule attaque, de la totalité des dix-huit sites. Tout cela fait beaucoup, beaucoup de retombées.

Certains, toujours portés à surestimer les capacités technologiques soviétiques, considèrent que dans quelques années les missiles de l'U.R.S.S. seront tellement précis qu'une attaque non nucléaire pourrait suffire à détruire les silos d'Albion. Je n'en crois à peu près rien mais, même dans ce cas, les attaquants éventuels auraient toujours à craindre que nos missiles ne décollent avant d'avoir été frappés. Et comme il s'agit de missiles stratégiques, une frappe dirigée contre ceux-ci révélerait clairement l'intention d'un adversaire de s'attaquer aux intérêts vitaux de la France, justifiant alors une riposte immédiate de notre pays.

Pour nous, Français, les silos d'Albion conservent toute leur valeur dissuasive, car le Président de la République, qui envisagerait de les employer ou de menacer de les utiliser, serait sûr de leur existence. Avec des sous-marins en plongée discrète, toujours susceptibles d'être coulés discrètement, le Président serait moins certain de l'efficacité de son « bouton ».

Par ailleurs, il me semble que l'évolution géo-politique laisse prévoir pour les années à venir une forte augmentation des armes balistiques sur le pourtour de la Méditerranée. Alors est-ce vraiment le moment de sacrifier un système de défense fiable et économique ? Je le dis parce que je sais que nos sous-marins nucléaires constituent l'outil essentiel de notre dissuasion nucléaire, mais aussi pour bien montrer la complémentarité des deux composantes balistiques.

Financièrement, le maintien d'Albion peut être tout à fait supportable. Il suffit d'assurer la maintenance opérationnelle de nos S3 actuels sans vouloir les remplacer à très grands frais par des S45 nettement moins puissants.

M. le président. Monsieur Voisin, il vous faudra conclure.

M. Michel Volain. J'en appelle à votre indulgence, monsieur le président !

M. le président. Vos collègues auront-ils la même indulgence vers trois heures du matin ? C'est tout le problème !

M. Daniel Goulet. Il a été interrompu !

M. Michel Volain. J'ai été interrompu, monsieur le président !

M. le président. Mais j'en ai tenu compte !

M. Michel Volain. Merci, vous êtes un bon arbitre !

Savez-vous, monsieur le ministre, que pour moins de 7 milliards d'investissement, on peut maintenir des S3 améliorés jusqu'en 2010, avec des coûts de fonctionnement réduits compte tenu de l'expérience acquise et des progrès récents de la fiabilité des matériels.

Mais je ne voudrais pas terminer sans vous proposer une économie au moins équivalente, en fait, très supérieure en investissement comme en fonctionnement. Cette économie c'est un sous-marin nucléaire de nouvelle génération en moins. Est-il plus dissuasif d'avoir toujours trois sous-marins à la mer et rien à Albion, ou bien de mettre en patrouille parfois deux, parfois trois sous-marins en conservant Albion ? Pour nous, monsieur le ministre, la réponse est

claire, il faut laisser vivre Albion, du moins tant que celui-ci, dans sa configuration actuelle, conserve un caractère opérationnel.

En conclusion, monsieur le ministre, je dirai que ce budget de la défense pour 1991 est à la fois un budget de pénurie, un budget d'attente - et non de transition - et un budget sans volonté politique adéquate avec la conjoncture actuelle. Il ne répond pas aux exigences opérationnelles. Enfin, vous ne tenez pas compte des nouvelles orientations que semble prendre depuis quelques semaines votre gouvernement.

Dans ce budget, on ne sent aucune réflexion politique au sens noble, mais une forme d'anachronisme avancée.

Il est regrettable que la masse d'un budget comme celui-ci soit en opposition avec ce que pensent les Français de leur armée. Les sondages du S.I.R.P.A. montrent qu'ils sont d'accord pour le principe d'un budget militaire et d'accord pour payer le prix de l'indépendance de leur pays. Mais ils comprennent mal un gouvernement qui brise le consensus de défense, fixé en 1987 par la loi de programmation militaire.

Toutes ces critiques, c'est beaucoup pour un seul budget. Nous souhaitons que ces problèmes fassent rapidement l'objet d'un débat au Parlement. Je suis sûr que les Français le souhaitent.

En réalité, monsieur le ministre, ce n'est pas tant le fait que vous ayez diminué les crédits prévus par la loi de programmation que nous vous reprochons. Nous savons, à l'U.D.C., que l'on ne peut pas dépenser plus partout. Ce que nous vous reprochons, surtout, c'est de l'avoir fait subrepticement, sans aucun débat, sans aucun choix sérieux.

M. Jean-Marie Demange. Très juste !

M. Michel Volain. L'important n'est pas tant de dépenser plus que de dépenser mieux. Vous n'en prenez pas le chemin, loin de là !

Voilà pourquoi l'U.D.C. votera contre ce projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à Mme Marie-France Stirbois.

Mme Marie-France Stirbois. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, un rapport du Pentagone notait récemment : « Les Soviétiques assurent la continuité de leur force nucléaire stratégique par un programme agressif de modernisation. » Pendant ce temps, nos responsables gouvernementaux s'interrogent pour savoir quelle composante de notre force de dissuasion, il convient de sacrifier ! « Il n'y a plus de risque en théâtre Centre-Europe », clament-ils.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Le risque est intérieur, vous le savez bien !

Mme Marie-France Stirbois. Alors pourquoi les Soviétiques continuent-ils à produire plus de chars par an que n'en possède toute l'armée française, 1 700 rien que pour l'année 1989 ? Et n'y a-t-il pas motif à réflexion lorsque l'on entend M. Gorbatchev...

M. François Hollande, rapporteur spécial. Parlez-nous de Saddam Hussein !

Mme Marie-France Stirbois. ... évoquer ouvertement le risque d'une « libanisation » - ce sont ses propres termes - de l'Union soviétique ? Qui dit libanisation, dit risque d'anarchie, risque d'implosion, donc résurgence d'un péril à nos portes.

Les spécialistes du Pentagone remarquent que « le niveau de dépenses militaires soviétiques demeure plus élevé que lorsque Gorbatchev est arrivé au pouvoir ». Face à cela, que faisons-nous ? On réduit les effectifs de l'armée française et, dans le même temps, on accorde cinq milliards à Moscou !

M. Guy-Michel Chauveau. Et alors ?

Mme Marie-France Stirbois. Il eût été plus simple à nos dirigeants de proposer à M. Gorbatchev une réduction du même ordre de son potentiel militaire.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Qu'avez-vous proposé à Saddam Hussein ?

Mme Marie-France Stirbois. La politique de défense de la France souffre donc du même mal que l'ensemble de la politique française : l'incohérence. Incohérence dans notre gestion de la situation sur le Centre-Europe. Incohérence dans notre gestion de la crise du Golfe. Aujourd'hui, le Gouvernement agit à l'aveuglette, est à la remorque de l'événement,...

M. Alain Calmat. Et vous à la remorque de Saddam Hussein !

Mme Marie-France Stirbois. ... et gère les crises au jour le jour.

Le problème clé est le suivant : il faut repenser en profondeur la nouvelle doctrine stratégique de la France, compte tenu de l'évolution géostratégique et de la modification des types de menace. Nos moyens se révèlent aujourd'hui inadaptés à la gestion de ces menaces.

Il faut de plus, monsieur le ministre, procéder à une adéquation entre les nouvelles données géostratégiques et nos matériels. Sinon, nos programmes d'armement, sans cesse repoussés, risquent fort d'atteindre des points de non-retour.

Enfin, puisque gouverner c'est prévoir, il ne faut pas craindre d'ouvrir les yeux, et de déceler les crises à venir. On ne peut ignorer ces foyers de crise, facilement identifiables : le Sud se définit comme démographiquement fort et économiquement faible. Il n'hésitera donc pas à se jeter sur un Nord aux économies fortes et à la démographie en déclin.

Le débat qui fait défaut sur l'avenir de la défense française reflète le flou dans lequel évolue aujourd'hui la doctrine française de dissuasion. Or il faut assigner à nos forces une définition claire de leurs objectifs.

La désignation de l'ennemi est une notion élémentaire du politique. À l'oublier, on risque de se perdre. Traditionnellement figée dans la perspective d'un conflit Est-Ouest, la doctrine française de dissuasion doit être clairement révisée. Mais les alliances classiques doivent, elles aussi, répondre à une certaine cohérence. Or la politique socialiste ressemble fort à une girouette. Hier, on soutenait l'Irak contre l'Iran. La Syrie était l'ennemi. On sait ce qu'il en est à présent ! Tout cela ne paraît pas très sérieux ! Nos cadres militaires sont vraiment en droit de se poser des questions sur le bien-fondé de notre politique de défense quand ils ont face à eux du matériel français vendu par les gouvernements français, payé par les contribuables français et servi par des soldats irakiens !

De plus, que constatons-nous derrière les prétendus refontes et remodelages du plan Armées 2000 ? Des réductions drastiques de personnels ! Depuis des années, on supprime des régiments et on nous dit : « l'armée de terre, c'est dépassé ». Mais à qui fait-on appel sans relâche pour les interventions extérieures ? Eh bien, toujours aux mêmes : aux parachutistes, aux marsouins, aux légionnaires. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Yves Dollo. Ça sert, les étrangers !

Mme Marie-France Stirbois. Les faits sont là ! Le temps des gros bataillons massés sur la ligne bleue des Vosges est peut-être révolu. Mais jamais le besoin de troupes professionnelles hyperspécialisées ne s'est autant fait sentir. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous êtes en train de parler, messieurs, mais qui envoie-t-on au Rwanda, qui envoie-t-on au Tchad, en République centrafricaine, qui envoie-t-on pour protéger l'Arabie Saoudite, eh bien, ceux que je viens de citer ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Il y a encore six mois, le président de notre assemblée, M. Fabius, réclamait à cor et à cri des coupes claires dans le budget de la défense. Qu'en est-il aujourd'hui ? Il est le premier à réclamer que l'on jette nos troupes au feu. Mais tout ne s'improvise pas, vous semblez l'oublier ! On a beau compter sur l'extraordinaire faculté d'adaptation de nos soldats outre-mer, cela ne supprime pas pour autant l'angoissante question des moyens : moyens logistiques bien sûr, mais surtout moyens techniques de projection de nos troupes !

En effet, depuis l'intervention de Kolwezi, nous savons que nos moyens de transport aérien sont faibles. Qu'avons-nous fait depuis ? Rien, ou presque. Mêmes éléments pour l'état de notre marine : la crise du Golfe nous a permis d'assister

au pitoyable spectacle de notre porte-avions, le *Clemenceau*, porte-avions sans avions du reste, arrivant à Djibouti remorqué par le *Colbert*.

M. le président. Madame Stirbois, il vous faut conclure.

Mme Marie-France Stirbois. J'ai presque fini, monsieur le président ! Comme vous avez laissé pas mal de temps aux autres, je crois que vous pouvez en faire autant pour moi !

M. le président. J'ai fait la même chose pour vous, madame Stirbois ! Je vous demande de conclure !

Mme Marie-France Stirbois. Il faut noter que les moyens ne sont pas tout. Il faut aussi redonner confiance et prestige aux militaires.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Avec Le Pen !

Mme Marie-France Stirbois. A force de diluer l'esprit militaire dans des missions politiques, médiatiques à souhait et placées sous l'égide des droits de l'homme et de la prétendue morale internationale, morale que l'on oublie pour les chrétiens du Liban, eh bien, on finit par oublier l'essentiel, c'est-à-dire la défense des intérêts vitaux de notre pays. Or, quand l'ordre et les traditions se trouvent sans cesse bafoués dans le pays, comment exiger dévouement et abnégation de la part des cadres militaires ?

M. François Hollande, rapporteur spécial. Commencez par respecter l'ordre dans le débat ! C'est la tradition parlementaire !

Mme Marie-France Stirbois. Quand tout est question de profit, comment s'étonner que tant de cadres quittent l'armée et ses salaires pitoyables ? Quand on pécore sans relâche sur les droits du soldat, comment s'étonner que les devoirs soient oubliés ?

Il faut revaloriser moralement et pécuniairement la condition militaire, faute de quoi on risque de voir d'autres conflits larvés, comme celui de la gendarmerie l'an passé, éclater au grand jour.

En conclusion...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ah !

Mme Marie-France Stirbois. ... une question se pose dès lors de manière cruciale : nous devons savoir où nous allons, et pour cela procéder à des choix. Ou bien la France entend jouer un rôle clé sur la scène internationale : en ce cas, elle doit se donner les moyens de son ambition.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Et sûrement ne pas faire comme Le Pen !

Mme Marie-France Stirbois. Ce qui signifie consentir un effort significatif pour doter ses forces armées de moyens d'interventions corrects ; ou bien la France se résout à n'être plus qu'un second couteau, et elle se réfugie dans son sanctuaire hexagonal.

M. François Hollande, rapporteur spécial, et M. Alain Calmat. Comme Le Pen !

Mme Marie-France Stirbois. Semblable option signifierait le renoncement à sa vocation de grande puissance.

Mais en aucun cas on ne peut continuer à agir comme on le fait.

Notre projet militaire s'inscrit dans un dessein politique. La première leçon reçue par un jeune officier en école répond à trois exigences clés : un chef, une mission, des moyens. L'autorité politique doit répondre clairement à cette attente. Sinon la confusion et le bricolage déboucheront tôt ou tard sur un échec de grande envergure. Cela ne gênera pas forcément les socialistes, qui ont pour habitude de déclarer des guerres...

M. François Hollande, rapporteur spécial. Vous, vous déclarez la guerre à la République.

Mme Marie-France Stirbois. ... dans les circonstances les plus défavorables pour nos troupes, et font ensuite porter le chapeau à l'institution militaire : 1939, l'Indochine, l'Algérie, la Lituanie est connue !

C'est pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, et pour bien d'autres encore que je ne peux développer ce soir faute de temps, que je ne voterai pas votre budget.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'un des avantages de la démocratie est de rappeler toujours aux citoyens que le gouvernement est une affaire que chacun peut comprendre et que, par conséquent, on peut expliquer de façon rationnelle. Je voudrais vous expliquer rationnellement les choix auxquels le Gouvernement a été conduit et qui doivent être ensuite concrétisés autant que possible sans soulever de critiques injustes et sans susciter des élans de démagogie apparemment contradictoires mais qui finissent par s'additionner.

Allons droit à l'essentiel et en particulier à trois arbitrages que tout Gouvernement doit rendre. En matière de défense seule compte la continuité : continuité dans la formation et l'entraînement des hommes, dans la doctrine, dans la recherche, dans la fabrication des matériels.

C'est dire que l'élément pour ainsi dire naturel d'une politique de défense est le long terme, et que celle-ci ne souffre guère d'à-coups.

D'ailleurs je vous ferai remarquer que je n'ai pas l'habitude de céder aux sirènes du moment, et vous ne trouverez pas de grandes différences entre le discours que je vous tiendrai aujourd'hui et celui que je tenais il y a six mois ou un an parce que j'essaie de m'exprimer avec prudence en tenant compte des intérêts généraux du pays qui sont des intérêts à long terme.

J'entends bien qu'un certain nombre de sirènes ont chanté cette année, d'abord le grand air de la paix perpétuelle et puis quelques semaines plus tard le lamento, que nous venons encore d'entendre, de l'impréparation ou de l'obsolescence. Il est pitoyable d'entendre dire que le croiseur *Colbert* remorquait le *Clemenceau*. C'est un fantasme ridicule.

M. Jean Getel. C'est jouer contre la France.

Mme Merle-France Stürbols. Pas du tout ! Vous le savez très bien !

M. le ministre de la défense. C'est pitoyable. C'est tellement pitoyable que cela ne mérite pas que je m'y attarde.

J'observe simplement que certaines cigales qui chantaient pendant l'hiver que le monde était entré dans une ère définitivement euphorique...

M. Daniel Colin. Fabius !

M. le ministre de la défense. ... se sont avisés pendant l'été que, à l'évidence, la fin de l'Histoire n'était pas au rendez-vous.

Je m'efforce, quant à moi, d'user d'un langage constant, sachant que la continuité ne prend tout son sens que si, en chemin, on sait procéder aux adaptations nécessaires, à condition, bien sûr, de ne pas se tromper car il ne faut pas céder aux modes, ni changer de cap à 180 degrés. Il faut repérer les tendances profondes, aller toujours à l'essentiel et faire, le cas échéant, quand cela est nécessaire, quelques corrections de cap.

J'ai évoqué trois arbitrages. Ils portent, premièrement, sur l'enveloppe financière disponible pour la défense, compte tenu des déficits auxquels par ailleurs le pays doit répondre ; deuxièmement, sur l'évolution de notre stratégie, de notre doctrine, compte tenu des changements du monde, et troisièmement, sur le rythme des réformes que j'ai voulu soutenir parce que je pense qu'une grande institution ne peut vivre que si elle est animée par un permanent esprit de réforme.

Le premier arbitrage concerne l'enveloppe financière. Vous connaissez, mesdames, messieurs les députés, l'étroitesse de nos disponibilités, compte tenu du choix européen, du resserrement de nos ressources fiscales nationales, de la baisse de la T.V.A. et des priorités retenues par le Président de la République : l'éducation nationale, la recherche, la culture, le logement social.

Il est donc notable que, dans ce contexte, notre effort global de défense ne se relâche pas. Notre budget augmente de 2,7 p. 100. Compte tenu d'une inflation qui est chiffrée à 2,6 p. 100, on peut considérer que c'est un budget qui n'augmente pas beaucoup, mais qu'il ne diminue pas. Evidemment j'ai entendu s'exprimer des avis contraires. Certains déplorent qu'il n'augmente pas davantage comme cela avait d'ailleurs été prévu avant les grandes transformations auxquelles nous avons assisté. D'autres considèrent que c'est toujours trop car ils vivent dans un monde qui n'a jamais existé.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Qui a trop existé !

M. Louis Pierna. Qui progresse.

M. le ministre de la défense. Dans la réalité, comparons l'effort que nous faisons avec - je le disais tout à l'heure à M. Fillon - celui de nos voisins. On verra qu'il y a plus de continuité chez nous que chez beaucoup d'autres.

Trop souvent, on veut opposer, par démagogie, l'effort de défense et l'effort d'éducation. Il faut comparer ce qui est comparable : hors pensions, le budget de l'éducation nationale, c'est 216 milliards et celui de la défense, 194 milliards, soit 22 milliards de moins. L'année dernière, la différence était déjà de 11 milliards. Il y a quelques temps déjà que l'effort fait en faveur de l'éducation dépasse celui consenti pour la défense.

Je ne veux pas céder à une démagogie facile. Je constate simplement que dans le budget de l'Etat la part de la défense sera de 15,3 p. 100 en 1991, comme en 1986, alors qu'elle était de 15,5 p. 100 en 1990, comme en 1982. Il y a donc une certaine constance. Quand on regarde les choses dans la durée, on s'aperçoit que le décrochage s'est produit dans les années soixante et qu'en fait, depuis le début des années soixante-dix, notre effort de défense a oscillé entre 3,3 et 4 p. 100 du P.I.B.M. - 4 p. 100 étant le sommet atteint en 1982.

La contrainte pour autant n'en est pas moins réelle, et je dois y faire face. Cela veut dire des choix. Je me suis efforcé de les faire en fonction du long terme, de l'avenir de notre outil de défense et aussi des évolutions intervenues sur le continent européen.

Le repli des forces soviétiques sur leur territoire est un fait dont nous devons tenir compte. Par ailleurs, le Gouvernement a privilégié la compétition économique dans laquelle nous sommes engagés, laquelle conduit à une certaine limitation du montant des prélèvements obligatoires. Mais je remarque que ceux qui, sur ces bancs, se montrent les plus chauds partisans de cette limitation, à savoir vous-mêmes, mesdames, messieurs qui êtes à ma droite, sont aussi ceux qui critiquent le plus vivement l'insuffisance du budget militaire. Alors n'y aurait-il pas lieu - c'est une question que je me permets de vous poser - de manifester une plus grande cohérence ? (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Daniel Colin. Ce n'est pas de votre niveau ! C'est une polémique de bas étage !

M. le ministre de la défense. Car on ne peut être à la fois un thuriféraire du moins d'Etat et du moins d'impôt, et ne pas vouloir aider l'Etat - ou plus exactement le Gouvernement - à trouver des synthèses aussi conformes que possible à l'intérêt général. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Alain Calmat. Pas de recettes et beaucoup de dépenses : c'est leur devise !

M. le ministre de la défense. Je vois que l'argument porte ! Je suis heureux de voir que vous sentez la contradiction.

Je vous propose d'ailleurs de maintenir l'essentiel de la programmation, à l'exception du programme de surveillance du champ de bataille Orchidée - je vous dirai pourquoi - de la réduction de certaines commandes, qu'il s'agisse d'avions de combat ou de matériels de l'armée de terre.

Cette orientation est conforme à une certaine vision géostratégique, car il faut faire un certain nombre d'arbitrages en tenant compte de ce qui fait la valeur d'une armée, de ce que sont les priorités, les choix nécessaires et en prenant toujours en considération le fait que le plus important est le facteur humain. Cela nous amène à donner la priorité, dans ce budget, à la revalorisation de la condition des hommes. Je pense à la condition militaire, y compris celle des appelés et à la condition des personnels civils pour lesquels un effort sans précédent a été engagé dans ce budget. Ils avaient été, il est vrai, souvent oubliés.

La valeur d'un outil de défense, et nous le voyons, dépend beaucoup de la compétence, du professionnalisme, de la disponibilité des hommes. Une armée ne vaut que si elle est opérationnelle. Par conséquent, ce n'est jamais se tromper

que de parier sur le facteur humain, de faire en sorte que notre armée soit composée de personnels bien formés, bien exercés, bien traités et mieux considérés.

Si j'ai appris une chose depuis trente mois que je suis au ministère de la défense, c'est que dans nos armées, comme dans toute autre institution d'ailleurs, ce sont les hommes qui jouent le rôle le plus décisif. Nous voyons à quel point demeure grande la disponibilité de nos soldats, leur compétence, leur maîtrise d'eux-mêmes et celle des situations auxquelles ils sont confrontés.

Je citerai l'affaire, très difficile, des Comores, où la situation a été rétablie sans qu'une goutte de sang ne soit versée, l'affaire du Gabon qui était très délicate, les interventions au Rwanda ou en Arabie Saoudite que certains nous reprochent sur ces bancs. Mais je rappelle que la mission est clairement fixée. La stratégie de la France, c'est l'embargo. Nos forces ont une mission défensive et dissuasive. Je le rappelle notamment à M. Pierna. Vous avez évoqué, monsieur Pierna, le cas de cette patrouille dans le désert. Vous savez ce que c'est que le désert ? Vous y êtes déjà allé ? (*Rires.*)

M. Louis Pierna. Oui !

M. Jean-Marie Demange. Il connaît le désert socialiste où il n'y a plus rien !

M. le ministre de la défense. Mais le désert, c'est la mer. Il est très difficile de s'y retrouver. Et il est tout à fait naturel qu'une patrouille effectue des reconnaissances, surtout dans une région où la frontière n'est pas matérialisée.

Qu'il s'agisse de Mme Stirbois, de vous-même et de quelques autres, je trouve que la tendance au masochisme national est un vice...

M. Louis Pierna. N'exagérons pas quand même !

M. le ministre de la défense. ... que nous devrions combattre en nous-mêmes, parce qu'il est un peu trop inhérent à une forme d'esprit de critique systématique.

Mme Marie-France Stirbois. Vous jouez les instituteurs ! Mais nous n'avons pas de leçons à recevoir de vous !

M. le ministre de la défense. Mais le métier d'instituteur n'a absolument rien de dégradant. Mon père était instituteur et si je pouvais être votre instituteur, je m'en réjouirais. Vous en auriez besoin.

Mme Marie-France Stirbois. Mais vous jouez au professeur !

M. François Hollande, rapporteur spécial. On n'a pas de leçon à recevoir des héritiers professionnels non plus !

M. le ministre de la défense. Le titre III augmente dans notre budget, de telle sorte que tombé à 46 p. 100 du budget global, il va remonter à 47 p. 100. Je pense que cette inflexion était nécessaire car la programmation réduite au titre V avait conduit à une dégradation excessive du titre III, celui-ci étant passé de 52 p. 100 en 1986 à 46 p. 100 en 1990.

J'observe que chez nos partenaires les dépenses ordinaires sont en moyenne supérieures à 60 p. 100, ce qui fait que nous consacrons en effet à l'équipement, comme je le disais tout à l'heure à M. Fillon, des ressources très importantes : 103 milliards de francs, alors que l'Allemagne fédérale y consacre une soixantaine, c'est-à-dire à peine plus de la moitié.

M. Jean-Marie Demange. Elle a tort ! Vous allez parler bientôt du budget de la Finlande !

M. Louis Pierna. C'est pour cela que l'Allemagne nous dépasse par ailleurs !

M. le ministre de la défense. Je pense que votre analyse est courte, monsieur Pierna ! Les raisons pour lesquelles l'Allemagne et le Japon caracolent en tête des puissances industrielles et commerciales sont peut-être les mêmes qui faisaient qu'il y a cinquante ans, ils apparaissaient aussi comme des pays déstabilisateurs et vous devriez vous interroger plus profondément sur les raisons qui font qu'à un certain moment un déséquilibre se produit.

M. Hollande a eu tout à fait raison de dire que les crédits du titre III devraient à l'avenir augmenter d'au moins 1 p. 100 en volume par an, même compte tenu de la diminution des effectifs, pour tenir compte des exigences de la revalorisation de la condition militaire. Je souhaite, en effet, qu'à l'avenir la programmation prenne en compte un certain

nombre d'éléments relatifs au titre III. Je pense aux effectifs, aux niveaux d'activité, à la revalorisation de certains éléments touchant notamment à la condition militaire.

Le débat est ouvert concernant le titre V. L'an prochain, nous en discuterons puisque, au mois de juin, sera déposé sur le bureau de votre assemblée un nouveau projet de loi de programmation couvrant les années 1992 à 1996.

Nous parlerons à ce moment-là de l'évolution de la société internationale. C'est, en effet, de l'appréciation que nous ferons de l'évolution des risques et des menaces que nous ferons dépendre nos choix en matière financière.

J'en viens à ce deuxième arbitrage : quels sont les menaces et les risques ?

Je parlais à l'instant de la prudence dont ont fait preuve les Français en cette matière au cours des derniers mois, prudence que je partage, vous le savez, et qui nous amène à ne rien précipiter.

Commençons par ce qui se passe à l'Est. Naturellement, nous devons rester vigilants. La nouvelle politique de l'U.R.S.S. a eu d'heureux effets, mais elle peut être à l'origine d'une instabilité générale sur notre continent, comme d'ailleurs dans le monde entier : la crise du golfe, d'une certaine manière, en est aussi la résultante.

L'Union soviétique saura-t-elle retrouver un ordre, mieux mobiliser son peuple ? L'Allemagne, de son côté, après avoir retrouvé son unité, saura-t-elle poursuivre ses performances économiques, donner un nouvel essor à sa démographie ? Quel sera son rôle en Europe centrale et même en Europe tout court ? Ce sont autant de questions qui intéressent l'équilibre de notre continent.

Il me semble que le rôle de la France est d'être une puissance d'équilibre, de mesure, de dialogue. Grâce à ses atouts, qu'il faut mobiliser. Grâce au poids qu'elle aura su garder, notamment en matière stratégique, elle pourra contribuer à sauvegarder un équilibre européen, faire en sorte que notre continent soit un continent de paix. Dans ce cadre, la constitution d'une identité européenne de défense reste, je le répète, la condition première de l'équilibre, de la paix, de la coopération sur notre continent.

Je salue au passage le rôle croissant de l'U.E.O., comme instrument de rénovation de l'Alliance atlantique - le chemin est long pour y parvenir. Veillons à ce que le désarmement serve la sécurité, comme l'a dit le Président de la République, et ne nous entraîne pas dans une spirale qui conduirait à un déséquilibre, à l'instauration d'un vide stratégique à l'ouest de l'Europe. Vous savez, par exemple, que nous sommes loin d'atteindre dans certains domaines les objectifs plafonds tels qu'ils apparaissent au terme de la négociation de Vienne. Je pense en particulier aux chars ou aux moyens d'artillerie.

Notre vigilance doit également être confortée par ce que nous savons de la posture américaine. Les Etats-Unis, pour des raisons économiques et compte tenu de l'évolution des données stratégiques mondiales, seront conduits à réduire leur présence militaire en Europe. Or la lenteur de la projection des forces à longue distance, que révèle bien l'affaire du Golfe, nous montre que les Européens devront compter toujours plus sur eux-mêmes.

On a beaucoup parlé en Amérique des *peaces dividends*. Je me suis toujours élevé contre la traduction en français, et même dans d'autres langues européennes, de cette expression. Nous ne sommes pas, en effet, dans la même situation géostratégique, et ce qui est vrai de l'autre côté de l'océan ne l'est pas forcément chez nous.

M. François Fillon. Exact !

M. le ministre de la défense. N'oublions pas que l'Union soviétique disposera encore sur le plan conventionnel, si elle réduit ses matériels conformément à ce qui est prévu dans le traité qui va être signé, de 60 divisions, de 13 000 ou 14 000 chars, c'est-à-dire sept fois plus qu'en Allemagne en 1940.

En disant cela, je ne cède pas à un antisoviétisme obsessionnel qui n'a jamais été mon fait. Mais il est des lois permanentes et il ne faut pas laisser se créer des déséquilibres qui sont sources de tentation - on le voit bien aujourd'hui au Moyen-Orient. M. Boucheron a donc eu raison de rappeler que l'Union soviétique, même après le traité Start, conserverait encore 8 300 têtes nucléaires stratégiques, sans parler des 20 000 têtes nucléaires tactiques et des 1 800 lanceurs dont elle dispose aujourd'hui.

Cela, monsieur Pierna, vous semblez l'oublier quand vous parlez d'un monde sans armes nucléaires. D'un ton optimiste, vous nous décrivez les formidables bouleversements que l'on observe à l'Est. Vous semblez vous en réjouir. Pourtant, d'une certaine manière, ils devraient plutôt vous consterner, compte tenu de l'espoir que vous aviez mis, me semble-t-il, en cette grande lueur que vous aviez cru apercevoir à l'Est, il y a fort longtemps déjà, il est vrai. (*Sourires.*)

Comment voulez-vous que je puisse vous écouter sérieusement quand vous me demandez de tenir compte de ce monde qui a changé. Si vous nous dites qu'il a changé, c'est donc que vous considérez qu'il était hier bien pire que ce que vous ne le décriviez ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Pierna. C'est vous qui le décriviez comme un monde agressif alors que ce n'était pas vrai !

M. le ministre de la défense. Permettez-moi donc de me fier à mon modeste bon sens plutôt qu'à votre rêve éveillé, fût-il sympathique (*Sourires.*)

Nous devons préserver une dissuasion suffisante et crédible, et d'abord une dissuasion nucléaire, même si par ailleurs nous pouvons réduire, comme nous le prévoyons, l'effectif de notre armée de terre à 250 000 hommes d'ici à quatre ans, ce qui correspondra alors à peu près à l'effectif de la Bundeswehr. Le rapatriement à hauteur de 20 000 hommes pour les deux prochaines années des forces françaises en Allemagne permettra le resserrement du format de l'armée de terre, resserrement avec lequel j'ai observé, monsieur Fillon, que vous vous déclariez d'accord. Reconnaissez, d'ailleurs, qu'il est plus facile de dissoudre quelques unités en Allemagne qu'à Barcelonnette !

M. François Fillon. Je suis d'accord !

M. le ministre de la défense. J'observe aussi que vous avez approuvé la réduction à dix mois du service militaire, ce qui permettra de le rendre plus juste, plus universel et, par conséquent, de faire taire certaines critiques qui peuvent paraître justifiées, encore que les taux d'exemption n'ont jamais été aussi scandaleusement élevés qu'on l'a prétendu.

Le budget que je vous présente fait état de réductions de postes : 9 750 emplois au ministère de la défense, dont 8 250 postes de militaires de l'armée de terre, parmi lesquels 7 000 postes d'appelés. Je suis heureux de vous dire que le Premier ministre, accédant à ma demande, a accepté de maintenir les postes de militaires du rang engagés.

Les dépenses d'équipement de l'armée de terre seront légèrement diminuées en 1991. Mais cette diminution est cohérente. Ainsi, la réduction de trois à deux du nombre des régiments de lance-roquettes multiples prend en compte le fait que nous sommes passés de trois corps d'armée à deux dans le cadre du plan Armées 2000. De même, la réduction de six à quatre du nombre de divisions blindées permettra de les équiper très rapidement d'AMX 30 B 2 et de faire en sorte qu'au rythme prévu des fabrications, nous disposions en 2002 de quatre divisions équipées de chars Leclerc. Tout cela est de simple bon sens et peut être compris.

S'il y a l'évolution du concept géostatique à l'Est, dont il faut tenir compte, il y a aussi le Sud qui, dans l'esprit public, est devenu aussi important que le Nord. Pour autant, ne passons pas d'un extrême à l'autre. Il n'y a jamais eu dans le monde un seul facteur de risque, ce qui justifie pleinement la sagesse de la doctrine « tous azimuts », la seule qui, à mes yeux, corresponde à une conception vraiment républicaine de la défense nationale. Un pays qui veut rester libre, une République qui veut permettre à ses citoyens de s'exprimer, de choisir leur destin, doit faire en sorte que sa défense soit indépendante et lui permette de résister à toute agression et même à toute pression ou à tout chantage, d'où qu'ils viennent.

M. Chevarnadze observait justement l'an dernier qu'il pourrait être dangereux que s'accumulent à la périphérie de notre continent des armements en quantité comparable à celle que nous entendons maîtriser et réduire à l'intérieur de l'Europe.

La crise du Golfe annonce certainement de nouveaux types de conflits. Le fait que nous ayons quitté l'ancienne structure bipolaire du monde et, il faut bien le dire, l'ampleur des déséquilibres démographiques, économiques, culturels, les problèmes politiques non résolus depuis longtemps font que, dans un monde qui est devenu multipolaire, où l'apocalypse

nucléaire a cessé d'être l'horizon de tout conflit entre les deux superpuissances, qui contrôlaient chacune leur camp, ressurgit l'illusion que la guerre pourrait, à nouveau, « rapporter » à ceux qui la déclenchent et redevenir, selon le mot de Clausewitz, « la continuation de la politique par d'autres moyens ».

M. Chauveau posait la question de savoir si ce qui se passe en Irak était un cas isolé. Malheureusement, je crois que non. Je dirai que nous sommes sortis d'une période de l'histoire pour entrer dans une autre et que l'un des enjeux de la crise que nous vivons est de montrer que la guerre ne peut plus être un moyen de la politique et que des changements, s'ils doivent être acceptés, ne peuvent l'être qu'avec l'accord de la communauté internationale, fixant le droit à travers l'O.N.U.

M. Jean Auroux. Très bien !

M. le ministre de la défense. Je ne crois pas que la prévention de tous les risques que je viens d'évoquer et qui tiennent aux déséquilibres manifestes qui existent dans le monde d'aujourd'hui puisse être assurée seulement par la voie militaire.

A coup sûr - je le répète pour l'avoir dit souvent, et même avant l'été - la priorité, c'est le codéveloppement économique et social, notamment entre les deux rives de la Méditerranée, c'est le dialogue des cultures également ouvertes sur l'universel, c'est la solution des problèmes politiques non résolus et dont nous savons qu'il sont nombreux. C'est aussi la recherche d'équilibres régionaux auxquels notre diplomatie, ancienne et active dans plusieurs régions du monde, doit se montrer capable de contribuer autant que possible avec nos alliés, d'abord bien sûr en Europe, mais aussi au Moyen-Orient.

Le contrôle des transferts de technologie, évoqué par M. Chauveau, la limitation de la prolifération des armements doivent faire partie de nos objectifs si nous voulons arriver dans cette région du monde à un certain équilibre des armées, à une certaine maîtrise des armements. On peut y arriver par le biais de traités, signés ou en préparation.

Pour autant, le droit ne vaut rien s'il n'est pas appuyé par une certaine force - le Président de la République l'a rappelé dans son discours de Valmy et Pascal l'a dit avant lui : le droit sans la force est impuissant. Nous voilà donc tenus de développer autant qu'il le faut notre capacité d'intervention pour que nos forces puissent se projeter, autant que de besoin - ni plus ni moins, selon le principe d'une saine stratégie indirecte - sur des théâtres toujours plus divers, plus lointains, plus difficiles pour les hommes et les matériels.

Il me semble que l'expérience des décennies écoulées nous amène à privilégier cette notion de stratégie indirecte. Nous l'avons fait avec succès au Tchad, mais également dans la guerre du Golfe pour faire accepter à l'Iran la résolution que l'O.N.U. avait votée en 1983. C'est un exemple auquel je vous demande de réfléchir. En effet, il est très facile de s'exprimer de manière démagogique sur ces sujets, mais peu de gens ont réfléchi à ce qu'aurait signifié la victoire de l'Iran khomeiniste au début des années 1980 ! Nous devons toujours avoir le souci de favoriser une certaine stabilité dans les évolutions du monde.

Rien n'indique, en tout cas, que notre concept de dissuasion soit périmé, je tiens à le dire en particulier à M. Paecht, car il a, me semble-t-il, laissé entendre que les choses, de ce point de vue, avaient profondément et radicalement changé.

M. Arthur Paecht. Pouvaient changer !

M. le ministre de la défense. Soit. Mais en Europe, monsieur Paecht, se manifestent toujours de puissants facteurs d'instabilité. Nombreux sont les intervenants qui ont insisté sur ce point. Je n'ai pas besoin d'y revenir, ni d'évoquer les risques de prolifération, au nord comme au sud, qui nous commandent de ne pas relâcher notre effort de modernisation. La paix de l'Europe sera mieux assurée par une France forte que par une France qui se laisserait aller. Il faut dire les choses telles qu'elles sont, sans démagogie.

De ce point de vue, je n'ai pas beaucoup aimé l'intervention de M. Voisin à propos de l'avenir de la dissuasion nucléaire. Tout le monde sait, en effet, qu'à la fin de cette décennie notre triade stratégique, conçue par le général de Gaulle au début des années 1960, sera en fin de vie. Tout le

monde sait qu'après 1996, 1998 peut-être, nos Mirage IV devront être remplacés, de même que les S 3 du plateau d'Albion.

Si vous avez, monsieur Voisin, une recette facile et surtout bon marché pour prolonger les S 3 jusqu'en 2010, je serais très intéressé de la connaître, mais cela ne me paraît pas correspondre aux renseignements, peut-être inexacts, dont je dispose. Aidez-moi à éclairer ma lanterne !

Le vrai problème, M. Fillon l'a dit, est de savoir quelle sera la deuxième composante de notre force de dissuasion. Aujourd'hui, la composante essentielle est la force océanique stratégique. Avec quatre sous-marins M 4, nous aurons la possibilité, dès le début de 1991, de maintenir en permanence à la mer trois bâtiments, c'est-à-dire un nombre de têtes nucléaires très impressionnant, qui représente quasiment 90 p. 100 de l'ensemble. Il nous faut choisir une deuxième composante, car nous ne pouvons pas être assurés d'une indéfectibilité éternelle de nos sous-marins, même si la prochaine génération va marquer un progrès considérable, un véritable saut qualitatif du point de vue de la discrétion.

M. Michel Voisin. C'est ce que j'ai dit, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. Il faut choisir à l'horizon de cette décennie.

Je tiens à vous dire, mesdames, messieurs les députés, que le choix n'est pas arrêté. Vous pouvez donc vous exprimer, faire valoir vos arguments et, naturellement, le Gouvernement y prêtera attention. Le choix est important. Il est difficile. Il faut tenir compte de tous les avantages et de tous les inconvénients. Or les deux systèmes envisageables, le missile sol-sol ou le missile air-sol à longue portée ont l'un et l'autre leurs avantages et leurs inconvénients. Pour autant, il est parfaitement possible d'arbitrer et, dans ce domaine, nous nous honorerions de faire un arbitrage sérieux, indépendamment des lignes de clivage qui peuvent nous séparer par ailleurs sur tel ou tel sujet de manière permanente ou, plus souvent, occasionnelle.

M. François Hollande, rapporteur spécial. C'est dérisoire, chacun le sait. Du moins sur ce sujet !

M. le ministre de la défense. Sur ce sujet, mais également sur d'autres !

M. François Hollande, rapporteur spécial. Cela peut arriver !

M. le ministre de la défense. J'ai vu bien des gens changer d'avis selon la position qu'ils occupaient.

M. Arthur Pascht. Y compris vous !

M. le ministre de la défense. Sur la dissuasion nucléaire, je vous défie de trouver jamais la moindre déclaration qui puisse laisser croire que je n'ai pas pensé hier ce que je pense aujourd'hui.

M. Philippe Mestre. Et avant-hier ? Remontons le temps !

M. le ministre de la défense. On peut changer. Je ne vous le reprocherai !

La crédibilité de notre dissuasion, je l'ai déjà dit à M. Voisin, implique aussi qu'à côté des armes que je qualifierai « d'apocalyptiques », car il faut bien dire que la stratégie anti-cités est une stratégie apocalyptique, nous maintenions des armes d'ultime avertissement, ne serait-ce que, comme l'a dit le Premier ministre, pour ne pas laisser croire à un agresseur potentiel que nous pourrions être acculés à la démission par l'épouvante que susciterait, y compris chez nous, la perspective des ravages que causeraient les armes dites « stratégiques ».

M. Michel Voisin. Elles sont complémentaires ! C'est ce que je vous ai dit !

M. le ministre de la défense. Par conséquent, restons mesurés dans nos propos. Faisons preuve de la prudence indispensable dès lors qu'il s'agit de la sécurité à long terme du pays ou de programmes lancés depuis très longtemps, qui sont en voie d'achèvement et qui seront utiles, croyez-moi, pour assurer la sécurité de la France pendant sans doute plusieurs décennies.

L'argument que j'ai entendu - ces armes tomberaient sur des pays amis, ne tient pas la route. Je l'ai fait observer à propos du Pluton. Il ne s'agit pas de menacer quelque pays

ami que ce soit, mais de dissuader un agresseur de s'y déployer. C'est un raisonnement simple. Je pense qu'il peut être compris. Je vous demande d'y réfléchir.

La dissuasion est une des clés essentielles du maintien de la stabilité en Europe, qui est notre objectif. Cette stabilité implique aussi le maintien d'un échelon conventionnel que nous ne pouvons réduire que dans la mesure où nous disposons d'armes nucléaires en quantité suffisante pour contenir un conflit éventuel en dessous du seuil de la guerre. Telle est notre stratégie de la dissuasion.

Cette force conventionnelle, ce corps de manœuvre est articulé, vous le savez, en trois « pions » - comme on dit en langage militaire - et non plus en quatre : deux corps d'armée composant la première armée et la force d'action rapide. Elle doit permettre de faire face à des conflits qui pourraient survenir, y compris au Sud, dans des pays dont l'arsenal tend à se rapprocher de celui dont disposent certaines puissances européennes.

Le conflit du Golfe comporte dès aujourd'hui plusieurs leçons. J'ai entendu plusieurs d'entre vous dire que nous n'avions pas tiré ces leçons. Sachez qu'il existe une certaine capacité de réflexion avec les états-majors, les cellules d'études stratégiques et toutes sortes de gens qui réfléchissent à long terme !

Ainsi, nombre de choix effectués non pas seulement au mois de juillet, mais bien avant, tels que la force d'action rapide, créée en 1984, ou le plan Armées 2000, lancé en juillet 1989, anticipaient sur la situation que nous voyons se développer aujourd'hui. La force d'action rapide autorise la promptitude de la réaction et l'autonomie maximale des forces par rapport au commandement territorial. Quant à la nécessité d'une gestion centralisée des crises, la continuité nécessaire entre le temps de paix, le temps de crise et le temps de guerre, la coopération interarmées dont l'importance est soulignée par les opérations Salamandre ou Daguet, tout cela est au cœur du plan Armées 2000.

La plupart des choix effectués dans notre programmation se révèlent, à l'épreuve même de la crise du Golfe, comme parfaitement judicieux : développement de la capacité d'observation et de transmission spatiale, avec Syracuse II et Hélios ; importance du renseignement et de la surveillance aérienne, avec les avions Awacs qui vont être livrés l'année prochaine ; importance de l'aéromobilité, avec nos programmes d'hélicoptères Tigre et NH 90 ; réhabilitation du char, et en particulier du char Leclerc, car, s'il prenait fantaisie à quelqu'un d'aller à Koweït City - je ne parle même pas de Bagdad - il ne pourrait pas y aller à pied.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Il y en a trois qui ont essayé ! (Sourires.)

M. le ministre de la défense. Par ailleurs, certains efforts déjà engagés méritent d'être accentués.

Pour l'armée de l'air, le ravitaillement en vol. Nous avons prévu d'équiper nos ravitailleurs KC 135 de nacelles supplémentaires, de telle manière que ces avions puissent ravitailler plusieurs avions à la fois.

Pour l'armée de terre, la constitution d'unités de chars lourds susceptibles d'être engagés sur les théâtres extérieurs.

Pour la marine, le développement de la capacité de transport et de débarquement - Le Foudre vient d'être mis en service.

Plus généralement, il faut développer nos capacités d'artillerie sol-air - et c'est ce que nous faisons avec le Mistral et avec les systèmes à moyenne portée -, nos transmissions et nos moyens logistiques.

Il faut peut-être accentuer cet effort, mais je vous ferai quand même observer qu'il ne faut pas se préparer à des hypothèses extrêmes de guerre aéroterrestre lointaine - ce serait contraire au principe de la stratégie indirecte que j'évoquais tout à l'heure. On peut saluer à cet égard, parce que cela mérite de l'être, la disponibilité des avions cargos civils et des cargos rouliers, également civils, qui ont pu être utilisés pour acheminer dans un délai de quinze jours la division Daguet. Qui a fait mieux ? Qui a été plus rapide ? C'était une performance remarquable, et il faut savoir aussi reconnaître avec équité les succès, et cela a été un succès que d'acheminer dans un délai aussi rapide plus de 1 200 véhicules, 75 hélicoptères, sans qu'il y ait eu un seul accident. Le seul blessé que j'aie vu là-bas s'était blessé en jouant au football - le matin très tôt, parce que, après, il fait chaud.

Il faut donc également préserver une capacité de projection aéromaritime suffisante. Mais n'est-ce pas ce que j'ai fait en arrêtant dès le mois de juillet un budget qui a privilégié la marine nationale ?

Un dernier point mérite d'être souligné : la nécessité de préserver un nombre suffisant de soldats professionnels. Le Premier ministre - je viens de vous le dire - a admis que les déflations concernant les militaires du rang engagés dans l'armée de terre ne seraient pas effectuées. J'envisage enfin de lier le développement des V.S.L. à l'engagement d'office pour d'éventuelles opérations extérieures. Je rappelle d'ailleurs que les appelés peuvent être engagés non seulement sur tout le territoire de la République, mais partout en Europe, et, s'ils sont volontaires, partout dans le monde.

Au total, moyennant certains aménagements, notre doctrine et notre outil de défense paraissent pouvoir s'adapter, sans difficultés majeures, à l'évolution du contexte géostratégique.

Alors, je vous en prie, après l'euphorie de la paix perpétuelle, évitons de sombrer dans le *lamento* funèbre.

Le troisième arbitrage se situe entre la continuité nécessaire pour un outil de défense et les réformes qu'il faut savoir faire.

Je crois pouvoir vous dire, mesdames, messieurs les députés, que des réformes, on en fait, et on en fait beaucoup. Même si on les fait sans tapage, même si on n'en fait pas des gadgets, même s'il n'y a pas une politique de communication qui se ferait en dehors des réalités ! Car je préfère agir sur les réalités. Et il me semble que nous avons clairement opté pour l'engagement de réformes importantes, de réformes porteuses pour l'avenir, qui, à certains égards, n'avaient que trop tardé. Et je dirai à M. Fillion : mieux vaut tard que jamais, quelquefois !

Je ne reviendrai pas sur le plan Armées 2000. Il s'agit de donner à nos forces, qui flottaient dans des vêtements rendus trop larges, une organisation plus resserrée, plus « opérationnelle », permettant notamment, par l'uniformisation des régions de défense, une meilleure cohérence inter-armées.

La distinction faite entre la chaîne des forces et la chaîne militaire de défense, comme l'autonomie accrue des services, visent à nous donner les moyens d'une gestion plus opérationnelle des crises.

La seconde réforme que je voudrais évoquer devant vous concerne l'adaptation de nos industries de défense, dont le maintien conditionne à la fois l'indépendance de notre défense elle-même et la mise en œuvre de stratégies indirectes, si nous le voulons et là où nous le voulons.

Tout d'abord, il s'agit de rendre nos industries de défense compétitives.

Vous avez approuvé en décembre dernier la transformation du G.I.A.T. longtempis différée depuis 1945. J'ai retrouvé des discours de M. Marty et de M. Gosnat, que je vous avais lus à l'époque. Voilà donc une réforme qui avait attendu quarante-cinq ans, que nous avons faite l'an dernier. Le G.I.A.T. est devenu société nationale en juillet dernier. D'ores et déjà, son carnet de commandes, qui était de 200 millions à l'exportation cette année, est passé à 2,5 milliards pour l'année prochaine. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

On ne peut pas, messieurs, avoir à la fois le beurre et l'argent du beurre. Vous ne pouvez pas revendiquer le maintien des industries de défense, critiquer les achats sur étagère à l'étranger et, en même temps, demander que l'on enlève 40 milliards au titre V. Il faut un peu de cohérence ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Guy Branger - que je remercie - m'a félicité pour cette réforme. Je le féliciterais aussi s'il l'avait votée.

M. Guy-Michel Chauveau. Ça viendra !

M. le ministre de la défense. Mais, là encore, il vaut mieux considérer que, après tout, ce que l'on avait à un moment critiqué est positif. Aussi, je tiens à le remercier. C'est sympathique !

Le G.I.A.T., d'ailleurs, s'affirme comme un grand pôle de regroupement de l'industrie des armements terrestres, en France, où de nombreuses entreprises ont été reprises, ou même à l'étranger. C'est-à-dire que le G.I.A.T. deviendra un grand industriel européen, de taille mondiale.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Nous le souhaitons !

M. le ministre de la défense. La D.C.N. se dote d'un instrument commercial, la société D.C.N.-international, pour s'ouvrir à l'exportation. D'une manière générale, nos industries de défense doivent s'adapter sans retard si nous voulons leur éviter une crise préjudiciable à tous. Le premier effort doit porter sur le rééquilibrage entre les activités militaires et les activités civiles ; le deuxième effort sur l'accroissement de la coopération, notamment européenne. Il y a là un axe essentiel de notre politique industrielle.

Vous savez qu'au sein du G.E.I.P., c'est-à-dire du groupe européen indépendant de programme, la France a pris l'initiative de proposer et d'obtenir la création d'une commission de recherche, avec un fonds, qui est une sorte de programme Euréka de la recherche dans le domaine des industries de la défense, Euclid. Il y a là, évidemment, la possibilité de générer un certain nombre de coopération dès l'amont, permettant de maintenir en Europe une industrie de la défense indépendante.

Naturellement, si le budget doit se réduire, il faudra intensifier les achats sur étagères. Mais ceci est la conséquence de cela. Bien sûr, nous devrions le faire en vertu d'une préférence européenne, en faisant en sorte que, comme nous le faisons avec la Grande-Bretagne, ces achats soient autant que possible équilibrés.

Nous devons aussi constituer des consortiums européens de type Euromissile, Eurocoptère avec les Allemands, ou Eurodynamics avec les Britanniques, ou encore développer notre coopération spatiale comme nous le faisons avec les Italiens et les Espagnols.

Je ne puis pas, mesdames, messieurs les députés - car l'heure est tardive -, évoquer toutes les réformes qui sont engagées, tant elles sont nombreuses. Qu'il s'agisse de la communication et du dialogue au sein des forces armées par l'institution de sept conseils de la fonction militaire par armée et par service, ainsi que des conseils de participation par unités, formés de volontaires tirés au sort ou désignés sur la base de propositions faites par les pairs. Qu'il s'agisse de la gendarmerie, institution qui tire sa force de la tradition au service de la loi. M. Lemoine a rappelé un certain nombre de données essentielles, en particulier la nécessité d'un effort de formation pour faire que le gendarme de l'an 2000 conserve tout son ascendant et soit vraiment de plain-pied avec la société de son temps.

Je voudrais enfin insister sur la réforme du service national, car ce budget me permet de dépasser le stade de l'esquisse. Nous devons préserver, mesdames, messieurs les députés, la formule mixte qui est la nôtre : une armée qui est à moitié professionnelle et à moitié de conscription. C'est le bon sens. J'ai évoqué la réduction à dix mois de la durée du service militaire. Cela ne signifie pas naturellement que d'autres formes du service national ne devront pas être maintenues à une durée plus longue pour tenir compte des contraintes très différentes et des besoins. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

D'autres mesures ont été prises, visant à diversifier les formes du service national : défense civile, aide aux handicapés, coopération. Nous allons en reparler prochainement.

Il faut aussi revaloriser, au sein des différentes formes du service national, le service militaire, lequel demeure et demeurera central. Diverses mesures budgétaires sont prévues pour les appelés pour un montant de près de 300 millions de francs en 1991. Il y a, outre l'augmentation de la solde des V.S.L. d'à peu près 50 p. 100, le versement d'un pécule en fin de service à tous les appelés, puisque, vous le savez, le prêt au soldat est versé en début de mois. Il n'est que de 350 francs ; j'espère que nous pourrions l'augmenter l'année prochaine.

D'autres mesures sont moins lourdes financièrement. Je voudrais citer pêle-mêle les mesures qui permettent d'améliorer les possibilités de choix et d'accueil des nouveaux incorporés, les bornes informatiques permettant à un futur appelé de choisir son lieu d'affectation, son emploi, la date de son incorporation ou en tout cas deux éléments parmi les trois que je viens de citer.

La création de 223 postes d'aspirant permettra un accès plus aisé aux responsabilités. Des facilités de déplacement seront offertes aux appelés sur les réseaux T.G.V. Nous avons commencé - je le dis à M. Gourmelon. Nous continuerons en 1992, en regardant vers l'Ouest - c'est-à-dire vers vous. (*Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement*)

pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.) Nous rénouvons les locaux en donnant beaucoup plus d'argent pour les casernements, les infrastructures. Nous améliorons la vie quotidienne. Nous élargissons le champ des formations professionnelles ou générale au bénéfice des appelés, en favorisant leur insertion professionnelle et leur retour dans le civil.

J'ai évoqué le développement du volontariat pour le service long, qui a pour but de donner aux armées la ressource stable dont elles auront besoin à l'avenir, bien que - je vous le fais remarquer au passage - une formation de un à deux mois soit suffisante pour la plupart des postes.

Que ceux qui veulent instaurer une armée de métier y réfléchissent à deux fois avant de lancer des propositions à la cantonade. Je suis convaincu qu'il n'en ont pas soupesé à l'avance toutes les conséquences. Pour maintenir la circonscription comme l'une des grandes institutions de la République, il n'y a pas d'autre voie qu'une réforme permanente et hardie pour en faire percevoir à chacun, et d'abord aux jeunes qui l'effectuent, l'utilité collective et la nécessité patriotique.

Voilà donc les trois grands arbitrages qui ont été faits par le Gouvernement et par le Président de la République.

Je serai maintenant très bref parce que je ne veux pas revenir sur le contenu du budget pour 1991. La priorité au titre III a été clairement marquée : il augmente de 4,64 p. 100 et, à structure constante, son augmentation est de 5,5 p. 100. Je rappellerai, comme l'a fait avant moi M. Gatel, que les mesures nouvelles en faveur des personnels ont été multipliées par vingt entre 1988 et 1991. Mesures en faveur des militaires d'active, qui atteignent 1,7 milliard. Mesures en faveur des gendarmes : 1 000 postes créés. Mesures en faveur de la D.G.S.E. : 200 emplois permanents nouveaux. Mesures en faveur des appelés. Mesures aussi en faveur des 128 000 personnels civils, sur lesquels M. Gatel a eu raison d'insister dans son intervention. Je voudrais dire quand même que ce sont 76 millions que nous allons consacrer, notamment aux personnels ouvriers, mais aussi pour améliorer le régime indemnitaire des fonctionnaires de la défense. D'autre part, le protocole Durafour va être appliqué aux militaires, mais également aux personnels civils. Ceci se traduira par des améliorations indiciaires et des fusions de corps.

S'agissant du titre V, nous préserverons l'avenir. Et le vrai débat, en effet, aura lieu quand nous parlerons de la programmation 1992-1996, étant donné que, sur ces matières, c'est une vue longue qui est nécessaire. C'est une enveloppe financière à dix ans, parce qu'il faut dix ans pour construire un système d'armes. Ces choix sont faciles à expliquer. Si nous voulons diminuer notre effort d'équipement, il faudra d'abord opérer une révision de notre politique industrielle. Car - je le dis à M. Pierna - si nous réduisons notre effort d'équipement, il y aura forcément des matériels que nous ne pourrions plus développer et que nous devons acheter à l'étranger.

Je prends l'exemple du radar hélicoptère Orchidée. Il est vrai que nous avons déjà le CL 289, un drone d'observation. Nous avons l'aérodrome léger télépilote, qui est dans nos cartons. Nous avons le Mirage F1 CR, avec son Mirage de reconnaissance, avec son radar Raphaël. Nous avons déjà un certain nombre de moyens d'observation. Evidemment, on peut toujours faire mieux, mais il y a déjà quelques moyens de reconnaissance.

Je dirai simplement que les axes principaux de notre politique de défense sont maintenus, notamment en ce qui concerne la modernisation des composantes nucléaires. Je vous ai parlé de la refonte M4 de nos S.N.L.E. Le *Triomphant* entrera en service à la date prévue. S'agissant de la deuxième composante stratégique, je le dis à M. Fillon, si le choix devait être celui de l'A.S.L.P., les crédits qui figurent pour le missile sol-sol, 617 millions de francs, seraient redéployés au vu du débat qui aura lieu et des décisions qui seront prises en conseil de défense par le Président de la République.

La composante préstratégique de notre dissuasion prend sa forme définitive. Les huit derniers Mirage 2000 N seront livrés en 1991, avec les derniers A.S.M.P. en même temps que s'achèvera le programme Hadès.

Le second objectif que j'entends mener à bien est l'édification d'une composante spatiale à part entière ; la France est en Europe le pays qui fait le plus grand effort dans ce domaine.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Exact ! Grâce à M. Deschaux-Beaume !

M. le ministre de la défense. Les crédits consacrés à l'espace sont intégralement maintenus. Quant au volet conventionnel, trois choix clairs ont été effectués.

Pour la marine, nous avons préservé son budget. Tous ses programmes seront poursuivis, notamment ceux relatifs à la flotte de surface. J'ajoute que nous entamons la modernisation des sous-marins nucléaires d'attaque, qu'il s'agisse de la nouvelle génération ou de l'ancienne modernisée, que le porte-avions nucléaire est construit au rythme prévu.

S'agissant de l'armée de l'air, les ajustements que j'ai dû opérer sont limités. Le titre V augmente de 1,19 p. 100, mais la priorité est accordée au programme de l'avion de combat tactique A.C.T. et à ses systèmes d'armes associés, les missiles Mica, air-air et Apache, air-sol, très performants. C'est là le cœur de notre armée de l'air. C'est là l'essentiel. Alors que nous voyons la difficulté de programmes concurrents, sachons saluer un certain nombre de réussites nationales !

Je remercie M. Briane, qui, par ailleurs, a cherché à m'égatigner quelque peu...

M. Jean Briane. Pas du tout !

M. le ministre de la défense. ...d'avoir quand même reconnu en toute équité ce qui est dès aujourd'hui une réussite.

M. Jean Briane. J'ai constaté, c'est tout.

M. le ministre de la défense. Le troisième choix concerne l'armée de terre. C'est là que les choses changent le plus vite. C'est l'évolution du contexte géostratégique en Europe qui, depuis un an, est la grande donnée nouvelle.

Le programme de lance-roquettes multiples limité à l'équipement de deux régiments est tout à fait conforme à la restructuration « Armées 2000 » de la 1^{re} armée autour de deux corps d'armée.

Les adaptations qui sont prévues n'empêchent en rien la modernisation des principaux programmes d'avenir en matière d'aéromobilité ou de capacité de feu, qu'il s'agisse du M.L.R.S. ou du char Leclerc, dont nous allons commander quarante-quatre exemplaires.

Je voudrais souligner, pour finir, l'effort d'investissement qui est effectué au profit de la gendarmerie, dont le titre V progresse de près de 3 p. 100.

Ai-je besoin de conclure, mesdames, messieurs les députés ? Vous examinerez de manière plus approfondie, à l'occasion du débat sur la programmation militaire, les contraintes et les perspectives de notre effort de défense.

Les choix auxquels j'ai procédé, qui n'étaient pas toujours faciles, j'y ai procédé avec le souci de l'avenir de notre outil de défense, en pensant qu'en aucune manière celui-ci n'était compromis, bien que je ne me dissimule nullement l'étroitesse des marges dont nous disposons aujourd'hui et la nécessité d'une certaine remise à niveau dans les années qui viennent si nous voulons mener à bien tous les programmes qui ont été engagés.

Tout cela est parfaitement clair entre nous. Je vous tiens un discours qui est dans la continuité de celui que vous m'avez entendu tenir précédemment. Je n'ai pas voulu présenter un budget moyen, où l'on aurait en quelque sorte réparti à la proportionnelle les difficultés et reporté les échéances. En bien des points, nous avons pris les devants. Des choix difficiles ont été faits. Je pense, par exemple, au choix de la modernisation du Crusader - ce choix est parfaitement cohérent avec la priorité donnée par l'A.C.T.

Tout cela se défend. Nous sommes soumis à une contrainte financière qui est lourde, mais qui résulte de la politique que nous avons choisie au niveau européen et mondial.

Nous devons nous adapter à un contexte géostratégique qui évolue. Des réformes sont engagées sans discontinuer. Elles sont menées sans faiblesse et serviront l'adaptation de notre outil de défense aux temps nouveaux que la France a devant elle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Yves Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur le ministre, à plusieurs reprises, vous avez souligné le danger d'apparition d'un vide stratégique au cœur de l'Europe, et l'urgence de définir une identité européenne de sécurité.

En effet, le retrait progressif des troupes soviétiques d'Europe centrale et orientale, la dislocation du pacte de Varsovie permettent à la fois d'en finir avec la division de l'Europe et de réduire le risque de conflit militaire majeur sur notre continent : mais cette situation appelle à l'affirmation de nouvelles solidarités si on veut contrôler les rivalités nationales, voire nationalistes, renaissantes.

C'est donc sur les conditions, sur l'émergence de l'identité européenne de défense, et sur les conséquences qu'elle entraîne pour la politique de défense de la France que je veux vous interroger.

Actuellement, il y a de nombreuses enceintes de débat : l'alliance atlantique s'interroge sur son contenu, sur sa stratégie. Elle l'avait déjà fait avant la chute du mur de Berlin, mais elle s'interroge encore davantage aujourd'hui. Par ailleurs, la mise en place d'un nouvel instrument de sécurité collective ne manquera pas d'avoir lieu après la conférence de Paris de la C.S.C.E. D'un autre côté, la Communauté économique européenne affirme ses intentions de se saisir de la sécurité comme élément normal de son affirmation politique. Par ailleurs, des discussions bilatérales se poursuivent avec l'Allemagne et avec la Grande-Bretagne. Dans tout cela, comment construire l'identité européenne de défense, vu le nombre de forums ?

Ma question porte surtout sur l'U.E.O. à laquelle vous avez fait allusion. Comment, selon vous, l'U.E.O. peut-elle être demain le cadre opportun pour renforcer le pilier européen de l'Alliance ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Le Drian, vous m'avez interrogé sur l'émergence du concept d'identité européenne de défense.

Vous savez... ceux qui parlent de défense européenne ne sont pas toujours ceux qui œuvrent le plus efficacement pour l'émergence de cette défense. Car il ne peut pas y avoir de défense européenne sans un effort national conséquent. On ne construira pas une défense européenne en juxtaposant des faiblesses.

De plus, il y a, naturellement, des doctrines diverses, et ce n'est pas nouveau : la doctrine de l'O.T.A.N., la riposte flexible et, maintenant, l'utilisation des armes nucléaires en dernier recours, quand on a utilisé tous les autres moyens. Il y a aussi la doctrine française de la dissuasion qui, nous semble-t-il, correspond mieux à l'intérêt européen bien compris qui est d'éviter la guerre. Chaque pays a une position spécifique et doit évoluer à son rythme. Nous ne pouvons pas prétendre imposer aux autres notre propre doctrine : mais nous pouvons, en effet, notamment à l'intérieur du cadre de l'U.E.O., agir pour que les pays européens prennent davantage leurs responsabilités. Nous l'avons fait à l'occasion de la crise du Golfe. Nous le faisons dans le domaine de la vérification des armements. Nous essayons de promouvoir la création d'une agence de vérification spatiale. Finalement, je vais vous étonner, mais je me demande quelquefois si le plus européen, ce n'est pas moi !

M. François Hollande, rapporteur spécial. Qui en aurait douté ? (Sourires.)

M. le ministre de la défense. Certains en doutent quelquefois... Je lis les journaux comme vous. L'image que l'on donne de vous ne correspond pas toujours à la réalité et il arrive que vous en deveniez prisonnier, dès lors que les choses sont cent fois répétées ou ressassées.

En réalité, la France pousse pour créer une industrie européenne de défense, pour promouvoir un espace européen, je veux dire une dimension spatiale au niveau européen. Il reste beaucoup à faire, certes, parce que l'Alliance atlantique doit évoluer, et l'U.E.O. peut être un moyen de la rééquilibrer, de rééquilibrer le partage des rôles et les responsabilités.

Peut-on espérer arriver à une superposition totale des doctrines, en particulier de la doctrine américaine et de la nôtre ? Je ne pense pas que ce soit nécessaire. A mon sens, deux doctrines n'ont pas forcément besoin de se superposer exactement pour, à certains égards, être complémentaires. Mais nous avons notre doctrine qui est celle de la dissuasion,

d'une dissuasion indépendante. Je pense qu'elle sert la cause de l'équilibre européen et qu'elle peut permettre, à terme, l'émergence d'un concept de défense européenne cohérent avec ce que sont les intérêts des peuples d'Europe, notamment leur intérêt principal qui est la préservation de l'équilibre et de la paix.

Cela prendra du temps, mais j'observe que la question de fond est rarement posée. Comment l'Europe se défendra-t-elle ? D'abord face à qui ? Pourquoi ? C'est l'analyse du contexte qui manque, c'est la définition de la doctrine, de la stratégie. On commence souvent par l'organisation, par la constitution d'unités multinationales, mais dans quel cadre ?

Obéissant à quels états-majors ? Selon quels concepts ? Pour défendre quels intérêts ? Peut-être péchai-je par excès de cartésianisme... Il me semble, quelquefois, qu'on a intérêt à ne pas mettre la charrue avant les bœufs.

Je crois tout à fait que notre travail, notre tâche, le rôle de la France, consiste à construire cette identité européenne de défense : mais ne nous racontons pas d'histoires sur la difficulté d'y parvenir, et ne croyons pas que cette difficulté est notre fait : non, elle n'est pas chez nous, mais bien plus souvent ailleurs que chez nous. Il faut avoir le courage de le reconnaître. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-François Delahais.

M. Jean-François Delahais. Monsieur le ministre, au mois de décembre dernier, lors du débat parlementaire sur la loi qui a transformé le G.I.A.T. en société nationale, vous aviez indiqué qu'une enveloppe de un milliard serait allouée au groupement industriel des armements terrestres, pour lui permettre, dans un premier temps, de s'adapter avec plus de souplesse aux conditions créées par son nouveau statut.

Nous avons été nombreux à considérer que cet apport en capital devait être effectué avant le 31 décembre 1990. Or cette échéance se profile, et les personnels, mais aussi la direction du G.I.A.T. ont exprimé récemment encore leurs inquiétudes sur les modalités de versement de la dotation. En effet, il aurait été un moment envisagé de répartir cette somme en l'étalant sur plusieurs versements, non en une fois comme il était promis.

Monsieur le ministre, pouvez-vous garantir que la promesse du Gouvernement sera tenue ? Par ailleurs, pouvez-vous m'indiquer si ce milliard de francs pourra être versé avant le 31 décembre de cette année ?

D'autre part, la transformation du statut du G.I.A.T. avait notamment pour objectif de lui donner la possibilité d'opérer sous son autorité les regroupements nécessaires à la modernisation de notre industrie d'armement terrestre. Ce mouvement a été rapidement engagé par G.I.A.T.-Industries, puisque Luchaire et Matra-Manurhin sont déjà passés sous son contrôle. Ce sera peut-être aussi le cas prochainement pour Fhrhelstall ? Cette évolution me paraît positive, vous l'avez d'ailleurs très bien montré. Reste une question liée à la précédente : comment G.I.A.T.-Industries pourra-t-il financer cette croissance externe sans mettre en cause dans le même temps sa propre restructuration interne ?

Enfin, monsieur le ministre, pouvez-vous assurer que les commandes à l'exportation d'une part, et le budget que vous nous soumettez d'autre part, permettront de maintenir le plan de charge de G.I.A.T.-Industries ?

M. François Hollande, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Delahais, la dotation en capital du G.I.A.T., dont j'avais annoncé le montant en son temps, 1 000 millions de francs, sera inscrite dans le collectif et par conséquent votée le 31 décembre.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. le ministre de la défense. Les perspectives du G.I.A.T. à l'exportation ne se présentent pas mal puisque l'an dernier les commandes étaient de 280 millions de francs. Cette année, elles atteignent d'ores et déjà à l'exportation 2 500 millions de francs. On peut donc dire qu'une certaine vitalité s'affirme au niveau du G.I.A.T.

Le G.I.A.T. lui-même, vous le savez, a passé un certain nombre d'accords avec R.V.I., Creusot-Loire Industrie, concernant les activités du blindé à roues. Il a repris aussi

des activités de Luchaire-Défense, de Manurhin-Défense. Ces actions placent G.I.A.T.-Industries parmi les toutes premières sociétés européennes dans le domaine des munitions et la pyrotechnie.

Il faut poursuivre l'effort qui a été engagé. Je suis très attentif à la réussite de cette mutation. D'ores et déjà, j'avais annoncé qu'il y aurait, sans licenciement, 1 200 suppressions d'emploi à l'horizon 1992. Dès maintenant, il n'y en a plus que 1 000, chiffre à réduire encore.

Cela pourra se faire selon des modalités qui ont été étudiées, toute une série de primes encourageant la mobilité, si cela est nécessaire, au sein du G.I.A.T. ou bien au sein du ministère de la défense ou vis-à-vis d'autres ministères, ou bien en liaison avec les préfets des sites où les problèmes se posent de la manière la plus aiguë. Les conversions seront facilitées par les sociétés dont c'est la tâche. Il faut, en effet, veiller à mener à bien cette affaire. Mais je crois que nous avons de bonnes chances d'y parvenir parce que la G.I.A.T. a dans son portefeuille des matériels tout à fait performants, des capacités d'études, des capacités techniques tout à fait remarquables. Je crois qu'il pourra s'affirmer à l'avenir comme un des principaux industriels à l'échelle mondiale dans sa spécialité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Autexier.

M. Jean-Yves Autexier. Monsieur le ministre, les conditions dans lesquelles a pu avoir lieu le déploiement du dispositif français entre la mer Rouge et le golfe Persique ont montré les qualités de disponibilité et d'adaptabilité de nos armées, leur capacité à traduire rapidement les décisions politiques du Gouvernement et du Président de la République dans des conditions climatiques et géographiques difficiles et, surtout, délicates sur le plan diplomatique. Vous avez tenu à juste titre à ce que le respect de l'autonomie de nos décisions soit à tout moment garanti.

Il serait donc assez fâcheux que l'incident des trois militaires égérés vienne masquer dans l'esprit du public la qualité des prestations offertes et les conditions remarquables dans lesquelles le déploiement a pu intervenir.

Il a été fait état, à plusieurs reprises, d'un renforcement de ce dispositif. Pouvez-vous nous indiquer quels objectifs un tel renforcement viendrait servir ? Dans quelles perspectives se situerait-il ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je me suis rendu cinq fois dans la zone entre la fin du mois d'août et le début du mois d'octobre pour étudier les conditions dans lesquelles devait s'effectuer ce déploiement et vérifier que toutes les dispositions étaient prises à temps, c'est-à-dire dès le départ. Quatre missions sont actuellement ordonnées par le Gouvernement, plus exactement nos unités participent à quatre opérations, Daguet en Arabie Saoudite, Busiris aux Emirats arabes unis, Météil au Qatar, Artimon pour le contrôle de l'embargo.

Je ne veux pas revenir sur la posture des éléments Daguet. Elle est, je l'ai dit, défensive et dissuasive.

A la suite du voyage que j'ai effectué début octobre, et conformément à la demande qui était faite par le commandement saoudien, de nouvelles positions ont été occupées par la division Daguet qui comprend quatre régiments, le 5^e régiment d'hélicoptères de combat - des Gazelle antichars - le 2^e régiment étranger d'infanterie équipé de V.A.B., notamment de V.A.B.-Hot, le 1^{er} régiment de spahis et le 1^{er} régiment étranger de cavalerie, tous deux équipés de blindés à roues, AMX-10 RC, roues-canon. Il y a là également des éléments de soutien et des éléments d'éclairage. J'ai évoqué le sort de cette patrouille dont la mission était de reconnaître la frontière. Il se trouve qu'elle l'a fait dans une zone qui était l'ancienne zone neutre, partagés entre l'Irak et l'Arabie Saoudite.

Dans cette zone anciennement neutre, la frontière n'est pas matérialisée. Contrairement à ce que je pouvais croire, cet équipage ne disposait pas du système Navstar, mais seulement d'une boussole et d'un compteur kilométrique. C'était évidemment peu de chose pour se reconnaître dans le désert, où, je le disais tout à l'heure à M. Pierna, il est très difficile de savoir exactement où l'on est.

Il me semble que des dispositions doivent être prises, elles l'ont déjà été. J'ai confié à l'inspecteur des armées, le général Coullong, la mission de revoir le détail de tous les ordres donnés à chaque niveau, à chaque échelon, de manière que de pareils incidents ne se renouvellent plus.

Nous déployons également des avions, huit Mirage 2000, huit F1CR, huit Jaguar basés à Hufhuf entre Ryad et Amman, quatre Transall et deux ravitailleurs à Ryad. L'ensemble des effectifs Daguet est d'environ 6 000 hommes. Les renforcements effectués ou à effectuer sont marginaux. Il ne changeront pas la dimension de cette division Daguet qui sera relevée en temps utile, c'est-à-dire au début de l'année prochaine, par des éléments pour l'essentiel en provenance de la 9^e Dima. On voit que la F.A.R. avec ses cinq divisions est, je dirai, d'une corpulence qui permet la relève.

Quelques mots au sujet de la mission Artimon, qui est au cœur de notre stratégie : onze navires sont stationnés dans l'océan Indien, plusieurs participent au contrôle de l'embargo, 2 700 navires ont été reconnus à ce jour et trente-quatre ont fait l'objet de perquisitions.

L'opération Météil, c'est le stationnement au Qatar de huit avions Mirage F1, à Doha, chargés de participer à la défense aérienne de l'émirat et à la sécurité de ses plateformes pétrolières en mer.

Busiris répond à une demande des Emirats arabes unis de participer à la défense aérienne du territoire ainsi qu'à l'entraînement des unités de reconnaissance émirati.

Au total, vous le voyez, 8 500 hommes, sans compter ceux qui sont positionnés à Djibouti, participent à la présence militaire française dans cette zone et nous donnent voix au chapitre pour peser sur le processus, afin de faire respecter le droit, si possible par la voie pacifique, et nous le souhaitons ardemment, car nous devons faire en sorte que les changements qui peuvent intervenir aient lieu dans un cadre accepté par la communauté internationale. Seule l'O.N.U. est habilitée à dire le droit. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Yves Dollo.

M. Yves Dollo. Monsieur le ministre, le 14 juillet dernier, M. le Président de la République a annoncé la réduction de la durée du service militaire de douze à dix mois. Couplée avec le plan de réduction des effectifs de l'armée de 35 000 hommes en quatre ans, cette mesure permettra une meilleure application du principe d'universalité du service national, principe qui fonde la légitimité de ce service auprès des jeunes et qui s'intègre aux valeurs de la démocratie.

Vous avez également annoncé, monsieur le ministre, votre volonté de moduler la durée du service national : de dix mois, pour le service militaire, à vingt-quatre mois, pour le volontariat service long, comme maintenant.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer à quel moment le projet de loi visant à réduire le service militaire sera examiné par le Parlement ? Pensez-vous inclure dans ce projet d'autres dispositions venant modifier le code du service national. Si oui, lesquelles ? Pouvez-vous développer devant la représentation nationale votre projet de modulation de la durée du service national et exposer la philosophie qui préside à ce projet ?

Enfin, si la réduction de la durée peut être considérée comme une compensation en faveur de ceux qui effectuent le type de service le plus pénible, que comptez-vous faire pour attirer, dans l'optique du rapport Chauveau, des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur que le système actuel conduit plutôt à se diriger vers d'autres formes de service national ? Des initiatives en ce sens seraient bénéfiques pour nos armées et, dans une certaine mesure, réduiraient les inégalités.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Comme l'a annoncé le président de la République, c'est dans le courant de 1992 qu'interviendra la réduction à dix mois de la durée du service national. Je vous présenterai donc ce projet à l'automne de 1991 au plus tard. Celui-ci mérite d'être encore approfondi et discuté à l'échelon interministériel.

Vous me demandez si j'ai l'intention d'inclure d'autres dispositions visant à modifier le code du service national. Non, pas dans l'état actuel de ma réflexion.

Vous m'interrogez sur la modulation de la durée du service national selon ses formes. Si le service militaire est réduit à dix mois, je pense que, pour des raisons assez évidentes, il ne peut pas en être de même pour d'autres formes de service national, civil, notamment, qui doivent rester fixées à douze mois, voire davantage. Je ne parle pas du volontariat de service long, là, mais il ne me semblerait pas anormal que le service national en coopération ou en entreprises demeure fixé à la durée actuelle ou même soit affecté d'une durée plus longue, compte tenu de la situation beaucoup plus confortable des jeunes gens qui l'effectuent. J'en ai rencontré à Tokyo qui gagnaient 12 000 francs par mois. Entre le prêt au soldat versé à Thionville, ou à Belfort, et cette rémunération, la différence est telle que l'on pourrait légitimement demander un service de deux ans dans un emploi qui, en réalité, est une pré-embauche débouchant ensuite sur un emploi dans la même entreprise, avec un salaire doublé, voire triplé.

Vous savez que les Français ont de la peine à se déplacer à l'étranger. Donc ces jeunes, avec qui j'en ai discuté, n'y verraient pas d'inconvénient et trouveraient cela assez juste, et on peut le faire comprendre à nos concitoyens, d'autant que les candidats, croyez-moi, ne manquent pas.

Vous m'avez également demandé comment attirer des jeunes gens diplômés de l'enseignement supérieur. L'excellent rapport de M. Chauveau avait attiré de manière salubre l'attention de la représentation nationale sur certaines inégalités ou injustices. Il faut adapter les critères de sélection des deux Sigycop - c'est déjà chose faite depuis le mois de juillet - de façon à permettre à de jeunes diplômés d'accomplir leur service dans l'armée, même s'ils n'ont pas forcément toutes les capacités requises pour faire de bons fantassins. On peut avoir les pieds plats et être excellent devant une console d'ordinateur ou de radar.

Par ailleurs, il faut naturellement revaloriser le service militaire au sein du service national. Je pense que c'est une politique d'ensemble. Il faut aussi revaloriser l'image du service militaire, resserrer le lien entre l'armée et la nation.

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jacques Boyon.

M. Jacques Boyon. Ma question porte également sur le service national sur lequel je voudrais revenir, monsieur le ministre, après vous avoir entendu.

Traditionnellement, vous l'avez rappelé, notre organisation militaire repose sur le principe de la conscription dont le corollaire, ou peut-être plutôt la justification était celui de la mobilisation générale en cas de conflit, concept aujourd'hui totalement abandonné.

Un certain nombre de spécialistes militaires estiment en effet qu'il faut passer à une armée de professionnels. J'approuve personnellement cette position, non pas par parti-pris idéologique ou philosophique, mais pour trois raisons pragmatiques.

La première, c'est la technicité croissante de toutes nos armées.

La deuxième, vous l'avez évoquée, et je ne crois pas que la réduction du service militaire contribue à la résoudre, c'est l'inégalité croissante du service national non seulement devant les exemptions et dispenses, mais aussi devant les formes civiles et les formes militaires du service national, voire suivant les formes civiles, d'une part, et les formes militaires, d'autre part. Pour toutes ces raisons, tous les élus le savent, le service national est devenu de moins en moins supportable.

La troisième raison, c'est l'augmentation des crises et des tensions loin de nos frontières et loin de notre territoire.

Votre point de vue, monsieur le ministre, je le sais, est totalement opposé puisque vous avez toujours soutenu l'idée qu'il fallait maintenir le service militaire en le revalorisant et en le rendant plus égal.

Or, j'ai le sentiment que la réduction prochaine du service militaire de douze à dix mois, que vous avez annoncée, a des implications qui semblent contraires à vos objectifs. Quelles seront-elles en effet ?

J'en vois trois. Premièrement, la réduction d'un tiers du temps de la capacité de l'appelé, qui passera de six à quatre mois. On considère un effet qu'un appelé commence à être opérationnel en unité au bout de six mois.

Deuxièmement, la diminution du nombre des appelés qui pourront de ce fait occuper pendant leur service militaire des emplois nobles et valorisants. Trouvera-t-on encore des pilotes de char dans les appelés ?

Troisièmement, l'augmentation du coût relatif du service national. En effet, si vous réduisez la période de rendement des appelés, à l'inverse, vous n'allez pas diminuer les coûts initiaux d'équipement et de formation qui vont rester constants.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Boyon.

M. Jacques Boyon. Je termine.

La réduction de la durée du service militaire satisfera sans doute beaucoup d'appelés, mais militairement n'est-ce pas la plus mauvaise solution pour adapter l'offre démographique, c'est-à-dire l'importance des classes d'âges à la demande, autrement dit au nombre d'emplois des appelés dans les armées ? Ne faites-vous pas prévaloir, pour le service militaire que vous allez réduire, un concept de philosophie politique dépassé sur une analyse en termes de rapports de coût-efficacité ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Je suis très étonné, monsieur Boyon, vous qui avez été secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, de vous entendre tenir de pareils propos. Il est vrai que l'exemple vient de haut, puisque M. Giscard d'Estaing, qui fut président de la République, comme chacun sait, le général Jeannou Lacaze, qui, avant d'être parlementaire européen, était chef d'état-major des armées, tiennent des propos qui sont en contradiction totale avec leur pratique et les choix qu'ils défendaient du temps où ils étaient aux responsabilités. Il faut croire que quelque chose a changé, ou que vous n'avez pas appliqué vos idées à l'époque où vous le pouviez. Cela mériterait quelques explications.

L'argument de l'inégalité et de l'injustice est fréquemment cité. Nous le ruinons précisément par une réduction de la durée du service national, mais aussi par une diminution du taux d'exemption qui pourra revenir de 27 à 28 p. 100 actuellement - je différencie le taux d'exemption et le taux de dispense : les dispenses, vous le savez mieux que personne, sont des dispenses légales pour raisons familiales ou professionnelles - à 20 p. 100. A titre de comparaison, sachez que, même en 1915-1916, il était encore de 15 p. 100 car il existe une limite basse tenant à diverses impossibilités d'incorporation.

L'argument de la technicité ne vaut que pour une minorité d'emplois. La plupart des postes dans les armées, comme je le disais tout à l'heure, nécessitent un temps de formation d'un à deux mois - je ne parle pas naturellement des postes de coiffeur, de cuisinier, de chauffeur qui sont bien nécessaires, mais des postes purement militaires : grenadiers-voltigeurs et même tireurs de char. Enfin, cela peut se discuter. Mais le doublement du nombre des V.S.L. que je me suis fixé comme objectif doit permettre de répondre au type d'objections que vous avez soulevées. De même, je l'ai rappelé tout à l'heure, les volontaires peuvent être engagés sur les théâtres d'opération extérieurs ; naturellement, cela serait particulièrement vrai des volontaires du service long. Je vous rappelle qu'un sergent va voir sa solde augmenter de 50 p. 100 dès l'année prochaine.

Je pense que vous n'avez pas raison, je vous le dis franchement. Si nous voulions avoir recours à l'armée de métier, nous ne trouverions pas en quantité et qualité la ressource dont nous avons besoin à un coût raisonnable. Vous le savez comme moi, sans doute : en Grande-Bretagne, sur 160 000 postes ouverts, 130 000 seulement sont pourvus. Les Etats-Unis connaissent de gros problèmes. Ces deux pays, insulaires, à leur manière, ont pu faire ce choix d'une armée de métier, mais très souvent on y recrute des gens à niveau moyen ou bas parce qu'il n'y a pas assez de candidats et que cela coûte très cher. De plus, en France, on ne peut plus, évidemment, maintenir les soldes à un niveau aussi bas qu'il l'était encore jusqu'à récemment, avant que nous ne procédions à un relèvement très substantiel. En Angleterre, par exemple, le coût d'un engagé est neuf fois supérieur au coût d'un appelé en France, et tous les postes, je le répète, ne sont pas pourvus.

Il ne faut donc pas fantasmer sur l'armée de métier. Je crois que c'est une illusion. En même temps vous risquez de casser un lien essentiel entre l'armée et la nation. Si aujourd'hui il y a un esprit de défense en France, si une majorité de Français est favorable au maintien d'une posture de défense raisonnable et prudente, si une majorité de Français est favorable au service national, cela tient très largement au fait que, en effet, son accomplissement a été l'occasion pour la plupart de nos concitoyens de rencontrer, pour une fois, leur armée, de la voir de près, de reconnaître aussi le drapeau de la nation. Pour avoir visité quelques régiments, je crois pouvoir dire que c'est une expérience qu'il serait dommage de supprimer car, qu'on le veuille ou non, le service national reste une des grandes institutions qui font la France, qui font notre République.

Notre nation n'est peut-être pas comme toutes les autres. Elle a besoin, parce que notre peuple est divers, de grandes institutions fondatrices, de règles de vie en commun particulièrement exigeantes. Je pense par exemple à la laïcité, au rôle de l'école, du service national, à la conception de la nation que nous avons héritée de notre histoire, notamment depuis la Révolution. Il me semble que tous ces éléments-là ne sont pas pris en compte dans une conception un peu technocratique, si je puis me permettre de vous le dire.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Les profonds changements survenus ces derniers mois à l'est de l'Europe, d'une part, les engagements actuels et prévisibles de la France hors de la métropole, d'autre part, imposeront une réflexion d'ensemble sur l'organisation et les équipements de nos forces armées en vue d'améliorer leurs capacités de réponse aux menaces du présent.

A cet égard, le projet Armées 2000 apparaît déjà comme une réponse insuffisante voire inadaptée à la situation politico-militaire observée depuis un an en Europe et hors d'Europe.

Pour les prochaines décennies, ne convient-il pas de reconsidérer nos options historiques qui ont toujours privilégié les forces affectées au théâtre Centre-Europe et d'accorder désormais notre priorité aux forces susceptibles d'intervenir hors d'Europe, que ce soit dans le cadre de missions internationales ou dans celui de la protection de nos intérêts propres ?

Dans ce contexte, le Gouvernement envisage-t-il une évolution significative en ce qui concerne la répartition, jusqu'à présent quasi immuable, des crédits de la France entre nos armées de terre, de mer et de l'air ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Je comprends assez mal la question de M. Goasduff. D'abord, je trouve qu'il est un peu injuste avec moi. Mais enfin, c'est normal quand on est dans l'opposition...

Le plan Armées 2000 était exceptionnellement audacieux à l'époque où il a été lancé et il se révèle à l'usage tout à fait pertinent, ramenant le nombre de régions militaires de six à trois, sans compter la circonscription autonome de Paris, le nombre de circonscriptions militaires de défense de vingt-deux à neuf.

M. Robert Poujode. Hélas !

M. le ministre de la défense. Il se révèle comme un plan bien conçu, économique, simple, harmonisant les besoins entre les armées et permettant les resserrements de formats, la création d'unités plus compactes, mieux dotées, plus modernes, dont nous avions justement besoin.

Je ne comprends pas non plus votre propos, monsieur le député, quand vous dites que nous devrions procéder à des réductions homothétiques, si je comprends bien ? Il me semble avoir expliqué tout à l'heure que nous avions, au contraire, choisi de préserver à peu de chose près les crédits de la marine correspondant à la loi de la programmation et, pour tenir compte du plan Armées 2000, de faire porter l'essentiel des réductions sur le budget d'équipement de l'armée de terre et, surtout, de l'évolution très profonde du contexte géostratégique en Europe.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas un très gros effort à fournir pour moderniser du point de vue technologique notre armée de terre. Cet effort, nous le ferons et nous discuterons de son importance au moment de l'élaboration de la

programmation militaire 1992-1996. Mais nous devons, dans une enveloppe somme toute limitée, faire beaucoup de choses.

Actuellement, vous le savez, le titre V se répartit entre quatre parts presque égales - la marine, l'armée de l'air, l'armée de terre et la section commune, c'est-à-dire pour beaucoup la dissuasion et l'espace.

Objectivement, la plupart des choix que nous avons effectués jusqu'à présent se révèlent assez judicieux et les excès ou les dérives sont bien moins nombreux que ce que de mauvaises langues veulent laisser croire. D'une manière générale, notre outil de défense est bien conçu et permet des adaptations assez rapides aux changements que nous enregistrons.

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon, pour une nouvelle question.

M. Jacques Boyon. Monsieur le ministre, une diminution prochaine de la moitié des forces françaises stationnées en Allemagne a été annoncée.

Cette mesure, ou plutôt cette demi-mesure, a été présentée sans qu'apparemment n'ait été rendue publique simultanément ou préalablement une étude sur ce sujet. On peut donc encore s'interroger sur les réelles motivations de cette décision.

La justification est-elle d'ordre politique et la volonté de se dégager de l'Allemagne réunifiée est-elle une réponse ou non à une demande de celle-ci ? La justification est-elle d'ordre stratégique et les conditions d'engagement de nos forces aux côtés de nos alliés de l'O.T.A.N. sur le théâtre européen sont-elles modifiées ? La justification est-elle d'ordre financier ? Après tout, un militaire coûte plus cher en Allemagne qu'en France.

Je ne vous demanderai pas s'il y a également une justification que je qualifierai de politicienne. Vous l'avez reconnu vous-même en indiquant tout à l'heure que, pour réduire le format des armées, il était plus facile de supprimer une unité en Allemagne qu'une garnison en France.

M. François Hollande, rapporteur spécial. C'est plus logique, aussi !

M. Jacques Boyon. Bref, pouvez-vous nous dire quelle part vous attribuez à chacune de ces explications ou justifications dans la décision qui a été prise et ne craignez-vous pas qu'elles apparaissent comme une volonté d'affaiblir l'idée de défense européenne à laquelle vous venez de nous dire que vous étiez très attaché ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, ce qui doit nous guider avant tout c'est, vous l'avez dit, le souci d'une amitié véritable entre la France et l'Allemagne pour construire une Europe réconciliée, pacifiée, consciente d'elle-même et de ses responsabilités dans le monde.

Les forces françaises stationnées en Allemagne, depuis 1945, ont rempli les missions qui étaient les leurs, d'abord une mission d'occupation, puis une mission de défense qui devait permettre au peuple allemand d'exercer un jour le droit qu'il a comme tout autre peuple, et que nous n'avons jamais contesté, à l'autodétermination.

Cette mission remplie, il était logique, comme l'a déclaré le Président de la République, que nos troupes soient rapatriées, d'autant que, selon les sondages - *Le Figaro* en a publié un voilà un mois - 67 p. 100 de la population allemande le souhaitait. On peut se consoler de ce pourcentage élevé en pensant que 70 p. 100 se prononçaient pour le rapatriement des forces britanniques. (*Sourires.*) Mais pour des raisons qui tiennent aussi aux limitations liées aux nuisances, à l'environnement, aux conditions d'entraînement de vols à basse altitude, nos forces sont en effet mieux en France qu'elles ne le seraient, à la longue, en Allemagne.

Comme je l'ai lu dans un journal allemand, de véritables amis n'attendent pas qu'on leur demande de partir avant de prendre congé. Je pense que notre démarche a été celle-ci, quitte à voir avec le gouvernement allemand, quand le cap des élections aura été franchi, dans quelles conditions s'exécutera le plan de quatre ans que nous avons lancé.

Les raisons opérationnelles paraissent relativement accablantes. Qu'un régiment soit stationné à Saarlouis ou à Sarrebourg, à Landau ou à Bitche, à Müllheim ou à Neuf-Brisach,

ce n'est pas vraiment décisif. La proximité géographique fait que nos forces auront la même capacité, quel que soit leur lieu de stationnement.

Donc, ce qui a été déterminant, c'est le souci de tourner la page dans nos relations avec l'Allemagne. Qu'on le veuille ou non, un chapitre de l'histoire européenne, celui de l'après-guerre, se termine avec l'effondrement du mur de Berlin et la réunification de l'Allemagne. Il faut donc écrire un nouveau chapitre et discuter avec les Allemands des formes que pourra prendre cette identité européenne de défense que j'appelais tout à l'heure de mes vœux.

M. le président. Nous prenons les questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Georges Mesmin.

M. Georges Mesmin. Monsieur le ministre, permettez-moi de revenir sur le rôle du missile Hadès. Tout à l'heure, vous avez, pour ainsi dire, administré une réprimande à M. Michel Voisin avec cet air un peu professoral que vous aimez à prendre. Peut-être suis-je à mon tour un mauvais élève, mais je n'ai pas l'impression d'avoir absolument compris les raisons de votre sévérité à l'égard de mon collègue. En effet, il vous avait posé non pas le problème du bien-fondé théorique du missile Hadès, mais celui de son rôle actuel et de ses conditions d'utilisation.

A l'époque, j'avais pris connaissance du discours de Cannes où le Président de la République nous avait déjà expliqué que ce missile s'ajoutait à la dissuasion stratégique. Vous le confirmez aujourd'hui, mais je crois aussi que les événements survenus en Europe, démocratisation des pays de l'Est et réunification de l'Allemagne, ont profondément modifié les conditions d'emploi éventuel d'un tel missile.

Vous avez fait allusion au missile Pluton et vous avez reconnu qu'il posait déjà des problèmes. En effet, à l'époque où l'Allemagne de l'Est hébergeait des troupes russes, la menace d'un déploiement de forces, en particulier de chars, sur le territoire de ce pays était à prendre en considération, et l'opinion publique de l'Allemagne fédérale n'était nullement enchantée par la perspective de l'envoi d'un missile français sur la R.D.A.

Aujourd'hui, la frontière entre l'Est et l'Ouest s'est déplacée vers l'est et la réunification de l'Allemagne rend d'autant plus justifié, me semble-t-il, le raisonnement de l'opinion publique allemande. En outre, la Pologne est devenue démocratique. Il paraît donc exclu que l'on envisage de lancer un missile Hadès sur ce pays qui, au demeurant, a toujours été notre ami.

M. le président. Monsieur Mesmin, il vous faut conclure.

M. Georges Mesmin. Je conclus, monsieur le ministre, en vous posant mes questions :

Le missile Hadès a-t-il encore un intérêt sur le théâtre européen ? Si oui, quelles sont les conditions prévues pour son utilisation ?

Le gouvernement français a-t-il engagé avec le gouvernement allemand des négociations pour qu'en cas de crise, le missile puisse être positionné sur la frontière Oder-Neisse ?

La portée du missile peut-elle être techniquement allongée à une distance supérieure à 500 kilomètres, afin que ses cibles éventuelles puissent se trouver plus à l'est que le territoire polonais ?

Ou bien, le programme Hadès est-il poursuivi en vue de son utilisation sur un autre théâtre d'opérations que le Centre-Europe, par exemple le théâtre méditerranéen, dans le cas d'un affrontement Nord-Sud ? Dans ce cas, y a-t-il des négociations avec les gouvernements italien ou espagnol à ce sujet ?

Enfin, est-il envisageable que le missile soit véhiculé sur des bâtiments de guerre en cas d'intervention dans un conflit outre-mer analogue à celui du Golfe ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Mesmin, vous revenez sur une question souvent débattue. Si, tout à l'heure, j'ai réagi avec une certaine vigueur, c'est parce que les arguments que je vois échanger ne tiennent pas compte de données pourtant incontournables.

Tout d'abord, qui peut dire ce que sera la situation de l'U.R.S.S. dans dix ans, vingt ans ou vingt-cinq ans, quel visage aura alors l'Europe et où en seront les rapports de la

France avec l'ensemble des pays qui l'environnent ? Vous avez même évoqué des pays situés au sud ou, en tout cas, dans un autre azimut. Moi, je ne sais pas ce que sera le paysage géostratégique auquel nous serons confrontés d'ici à l'an 2020.

Je constate simplement qu'un programme a été lancé, bien longtemps avant moi. Les études se sont baladées tout au long des années 70. La décision finale a été prise en 1982. Ce programme est en voie d'achèvement. Par son coût, il apparaît relativement mineur comparé à beaucoup d'autres, et si, aujourd'hui, nous l'arrêtons pour céder à une mode passagère, nous ne ferions pas, croyez-moi, beaucoup d'économies.

Est-il utile à la sécurité de la France ? C'est la seule question à laquelle il faut répondre. Encore une fois, je ne sais pas ce qui se passera dans les vingt-cinq ou trente ans qui viennent. Si la France devait être menacée et si elle pouvait être envahie, il est vraisemblable que ce serait plutôt par la terre que par la mer. D'une manière générale, il faut bien comprendre que ces armes ne sont pas des armes d'emploi mais des armes de dissuasion, c'est-à-dire de non-emploi. Ce qui compte, c'est leur présence, leur présence dissuasive, pour éviter qu'un agresseur potentiel ne déploie ses forces, en particulier ses chars, et ne passe à l'acte.

Dans le Golfe, les missiles jouent un rôle très important, et pourtant ils ne sont pas précis.

M. Jean-Marie Daillet. Exactement !

M. le ministre de la défense. Ils n'ont pas une valeur militaire évidente, mais ils ont une valeur psychologique très grande. Le Hadès est infiniment plus précis que les missiles déployés dans le Golfe et sa capacité est évidemment bien supérieure puisqu'il s'agit de missiles à têtes classiques. Donc, dans la réalité, nous savons qu'il y a là un atout qui nous permettrait de peser, le cas échéant, dans le contexte européen.

Et le Pluton, avec ses 120 kilomètres de portée, où serait-il allé ? En plus, il était monté sur chenilles et ne pouvait se déplacer que très lentement. Si je suivais votre raisonnement, ce n'est même pas sur la R.D.A. qu'il aurait dû être lancé, mais sur la R.F.A. !

Au demeurant, ce raisonnement n'est pas celui qui préside à la conception à laquelle nous sommes peu à peu venus. Il est vrai qu'il y a eu quelques errements doctrinaux, mais notre doctrine est celle de l'ultime avertissement. Le Hadès est un arme d'ultime avertissement. Comme il est monté sur roues, il est très mobile et on peut aussi l'embarquer sur un bateau. Bref, c'est un bon outil, et nous serions bien légers de nous en passer, car par quoi le remplacerez-vous ?

Dans la taille du corps de manœuvre, il y a une certaine adéquation entre le nombre de divisions blindées et l'existence d'armes nucléaires dites d'ultime avertissement. Si vous supprimez ces armes, il faut alors augmenter le nombre de divisions blindées pour garder une posture dissuasive, pour éviter qu'un conflit ne devienne une guerre.

Naturellement, à supposer qu'une crise survienne, une telle arme ne menacerait nullement un pays ami, et à plus forte raison démocratique. Elle dissuaderait un ennemi qui, par définition, ne serait guère démocratique.

J'ajoute, parce que vous semblez l'oublier, que l'Union soviétique dispose actuellement de près de 20 000 têtes nucléaires tactiques et de 1 800 lanceurs. Je suppose même que des décisions de réduction soient prises ou que joue simplement l'obsolescence, il restera parmi ces lanceurs des armes modernes, comparables au Hadès, qui seront retirées à l'est de l'Oural, mais qui pourraient très rapidement revenir à l'ouest.

Alors, regardons les choses avec calme. Parlons-en avec sagesse et avec pondération parce que, en définitive, il s'agit de l'équilibre, du rôle que la France y joue, de la paix, de la stabilité en Europe. Et il me semble qu'il ne faut pas céder à des arguments fallacieux, colportés par des gens qui obéissent à des intérêts étrangers, étrangers à la défense de la France et même à une saine défense de l'Europe. Je pense que nous devons raison garder et nous déterminer en fonction des intérêts du pays.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Philippe Mestre.

M. Philippe Mestre. Monsieur le ministre, vous nous avez dit à plusieurs reprises que vous considérez que les leçons de l'affaire du Golfe avaient été tirées par vos soins et par ceux de vos états-majors. Je ne suis pas convaincu par cet argument. Je crois, au contraire, que vous n'avez pas tiré les leçons de l'affaire du Golfe. Je sais bien que cette crise est très récente et que votre projet de budget était déjà prêt quand elle a éclaté. Mais pour autant, compte tenu des importantes implications militaires de cette crise, il aurait sans doute été souhaitable que votre projet de budget soit révisé et que vous nous présentiez un document qui ne soit pas, comme c'est le cas, nous semble-t-il, situé hors du temps et des réalités. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous refusons de l'approuver.

Il y a deux leçons que vous auriez peut-être pu, et même dû, tirer de la crise du Golfe.

La première, c'est que les événements montrent à quel point il serait dangereux, sous prétexte de l'affaiblissement des tensions à l'Est, de baisser la garde. Cela, vous le dites, vous le répétez même fréquemment. Mais vos actes, qui sont traduits dans votre projet de budget, ne correspondent pas exactement à vos discours. Car une fois encore, en 1991, le budget français de la défense marquera une régression. Vos crédits progressent effectivement de 2,90 p. 100 par rapport à 1990, mais vous oubliez de nous dire que l'inflation, calculée d'octobre à octobre, soit sur une échéance d'un an, est déjà officiellement de 3,5 p. 100. Vous nous présentez donc, en réalité, un budget en diminution.

La deuxième leçon qu'il faut, à notre sens, tirer de l'affaire du Golfe, est tout à fait évidente. Si l'on veut permettre à la France de faire face à ses engagements internationaux de défense, il faut constituer une force terrestre de protection nettement supérieure en effectifs et en armements à celle dont nous disposons. Ce n'est un secret pour personne qu'avec notre corps expéditionnaire en Arabie Saoudite, qui s'élève au total à une dizaine de milliers d'hommes, nous avons atteint les limites de nos possibilités à cet égard. Cela pose déjà le problème de leur relève, mais surtout celui de notre capacité d'intervention simultanée sur d'autres théâtres d'opérations, en Afrique notamment, si ceux-ci devaient s'ouvrir. Or, votre projet de budget pour 1991 prévoit encore des réductions d'effectifs et d'équipements de l'armée de terre, dans le cadre de ce que vous avez appelé le plan Armées 2000.

Est-ce bien raisonnable, compte tenu des réalités internationales ? Et ne croyez-vous pas qu'il serait au contraire nécessaire de songer à renforcer l'armée de terre en la professionnalisant, à l'image de la marine et de l'armée de l'air, afin de pouvoir disposer en permanence d'unités complètement opérationnelles, du type, précisément, de celles qui se trouvent actuellement - toutes - en Arabie Saoudite ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Mestre, je vous renvoie à ce que j'ai déjà répondu à M. Boyon sur le thème de la professionnalisation. Si nous voulons garder une armée de terre de 250 000 hommes, ce qui est cohérent avec le maintien de la conscription, je vous dis non ! Ce que nous devons faire, c'est profiter de la réduction du service militaire et des classes moins nombreuses qui vont arriver à l'âge de la conscription pour améliorer le taux d'encadrement. Nous avons renoncé aux suppressions de postes de militaires du rang engagés initialement prévues. C'est une petite correction, car il y a effectivement des corrections à faire. Dans mon intervention, si vous l'avez bien écoutée, je n'ai pas dit que tous les choix que nous avons faits étaient vérifiés, que nous avions anticipé l'ensemble des évolutions en cours. J'ai indiqué que certains choix devraient être accentués et j'ai évoqué en particulier nos capacités d'aérotransport et de projection maritime.

Mais beaucoup de nos choix sont judicieux : la force d'action rapide, le plan Armées 2000, la construction de navires de surface, avec la frégate anti-aérienne *Jean-Bart* et le programme de frégates légères de surveillance. Ne serait-ce que pour contrôler l'embargo, on s'aperçoit que ces bâtiments sont très utiles.

Je pense que s'il avait fallu changer de budget au mois d'août, ce n'aurait pas été raisonnable. On ne travaille pas comme cela, ce serait tout à fait contradictoire avec l'effort de défense, qui se planifie sur dix ans, voire vingt ans. L'essentiel des choix s'appuient sur des raisonnements qui doi-

vent tenir la route, qui se situent dans la durée. Il n'aurait pas été raisonnable de vouloir modifier notre posture générale qui, encore une fois, nous permet d'être au rendez-vous d'un certain nombre d'échéances.

Avons-nous atteint les limites de nos capacités de projection ? Si c'est pour les opérations dont nous avons l'habitude en Afrique, je vous répondrai que ce n'est pas exact, car elles consistent en quelque sorte à verser un verre d'eau sur un foyer qui s'allume et nous sommes parfaitement capables de le faire. Naturellement, au Moyen-Orient, une opération comme Daguet demande des moyens bien supérieurs. Mais nous ne sommes pas les seuls à agir, nous intervenons avec d'autres. C'est normal, car nous ne prétendons pas défendre des intérêts qui nous soient propres. Nous défendons le droit international, une certaine conception de la vie internationale. Cela dit, dans le cadre de la F.A.R., avec ses 43 000 hommes et ses cinq divisions, nous avons les moyens d'effectuer les relèves nécessaires.

Il me faut vous mettre en garde contre un excès que j'observe et qui consiste à croire que nous devons bâtir un outil de défense nous permettant de mener des expéditions coloniales. Je partage à ce sujet l'avis qu'a exprimé M. Fillon. Au fond, peut-être l'affaire du Golfe marquera-t-elle un point limite. Peut-être va-t-on se rendre compte à cette occasion qu'on ne peut plus mener dans le tiers-monde de grandes guerres classiques. On aurait d'ailleurs déjà dû l'observer à la lumière de l'expérience des dernières décennies. Nous sommes dans une autre époque et, je l'ai dit tout à l'heure, ce sont des stratégies indirectes que l'on doit être capables d'appliquer. Mais je ne vais pas reprendre toute la discussion, monsieur le député.

M. François Hollande, rapporteur spécial. M. Mestre n'était pas là, il faut le dire !

M. le président. Pour le groupe U.D.C., la parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Volain. Monsieur le ministre, votre projet de budget avait été établi en juillet 1990, à partir d'hypothèses qui n'ont plus cours. Elles reposaient sur une bonne maîtrise de l'inflation en 1991, dont le taux estimé ne devait pas dépasser 2,6 p. 100. Ces hypothèses économiques reposaient aussi sur un baril à 18 dollars et un dollar à 5,80 francs. Elles ont été corrigées par le conseil des ministres du 12 septembre qui a fixé comme valeur de référence le baril à 25 dollars et le dollar à 5,30 francs. Le cap des 5 francs a été franchi et ces estimations sont aujourd'hui dépassées. Pourtant, elles n'ont pas encore été révisées.

En dehors de la perte importante de pouvoir d'achat qu'entraînera pour l'armée de l'air, grosse consommatrice de carburant, la flambée des cours du pétrole, elle subira aussi de plein fouet l'augmentation du taux de l'inflation qui ne manquera pas de suivre l'accroissement du prix des produits pétroliers.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, pourquoi votre budget n'est-il pas assorti, comme d'autres l'ont été, d'une lettre rectificative ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Vous savez, monsieur le député, que le prix du pétrole est excessivement élevé. La production a retrouvé son niveau d'avant la crise et tout permet de penser que l'on devrait revenir à un prix beaucoup plus raisonnable, d'autant que le dollar est passé en dessous des 5 francs. Un collectif pourvoira aux ajustements qui s'avéreront nécessaires. Nous sommes tombés d'accord avec M. le ministre de l'économie et des finances et avec M. le Premier ministre pour maintenir l'activité à son niveau actuel - un excellent niveau d'ailleurs. Ces ajustements seront donc faits en cours d'année. On ne peut pas, là non plus, se fonder sur des prix qui sont, de toute évidence, spéculatifs.

M. le président. Pour les non-inscrits, la parole est à M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. Monsieur le ministre, ma question concerne l'avenir des établissements du matériel.

Qu'advient-il de la cinquantaine de ces établissements de maintenance de l'armée de terre, héritage d'une armée de 300 000 hommes, lorsque les effectifs seront réduits de moitié à l'horizon 1995 ? Quelles conceptions prévaldront à leur restructuration ? Quel sera le sort des personnels civils et

militaires touchés ? Quelles mesures prendra-t-on dans les régions où un établissement constitue un important employeur de main-d'œuvre civile ?

J'illustre mon propos en prenant un exemple.

Dans ma circonscription, se trouve l'établissement régional du matériel de Sarrebourg, spécialisé dans les réparations de véhicules Unimog qui équipent les unités en R.F.A. Ces dernières étant en voie de dissolution ou de rapatriement, le matériel roulant étant en voie de réforme, quelles reconversions peut-on envisager pour de tels établissements ?

J'avais une seconde question mais vous y avez répondu dans des interventions précédentes.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Il est évident, monsieur Warhouer, que le plan de réduction du format de l'armée de terre, 35 000 hommes sur quatre ans, aura des conséquences sur l'arme du matériel. Un plan de réorganisation est actuellement en cours et je poursuis les études. Une vingtaine d'établissements annexes ont été fermés depuis dix ans, mais cet effort devra être poursuivi. Le schéma directeur du matériel propose d'ailleurs des réorganisations planifiées sur le moyen terme.

Quant à l'établissement de Sarrebourg, je ne peux pas du tout vous dire ce qu'il deviendra car, si des rapatriements doivent être effectués pour des raisons opérationnelles, des unités seront probablement transférées de R.F.A. en Alsace-Lorraine. Nous y verrons plus clair dans quelque temps.

De toute façon, si une décision devait intervenir, elle ne s'appliquerait pas avant 1994, date prévue pour l'achèvement de ce plan. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler, quand j'aurai pu examiner en détail le schéma directeur.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Daniel Reiner.

M. Daniel Reiner. Monsieur le ministre, ma question est relative aux forces françaises en Allemagne mais, à la différence de celle de M. Boyon, elle portera non sur l'opportunité de la décision de retrait, mais sur les modalités de sa mise en œuvre.

S'agissant d'une communauté de 80 000 personnes, composée d'environ 50 000 militaires et 30 000 civils dont 8 500 actifs, l'affaire paraît d'importance. En ce qui concerne les personnels militaires, la réduction des effectifs dans l'armée de terre, l'évolution du service national, la tradition de mobilité pour les personnels d'active permettent d'envisager, sinon sereinement compte tenu du caractère attractif qu'avait l'affectation en garnison en F.F.A., du moins raisonnablement, des solutions. En revanche, la question des personnels civils paraît plus délicate.

Aujourd'hui, l'inquiétude, qui se nourrit de rumeurs plus ou moins fondées, face à un avenir incertain - menace bien réelle - est grande dans ce personnel. La variété des cadres d'emploi, des statuts professionnels, des situations familiales ou personnelles n'autorisent guère à imaginer une solution unique et toute faite. Certes, le ministère de la défense n'est pas le seul département directement intéressé, mais la nature même de la décision de retrait lui confère une sorte de responsabilité particulière dans la gestion de cette affaire, au moins de coordination.

En ce qui concerne les 2 000 agents publics, outre les difficultés matérielles et pécuniaires inhérentes à tout retour en métropole, il s'agit davantage de problèmes aux marges que d'une question de fond.

Pour les 6 700 personnels civils de droit français ou de droit allemand, en particulier pour 4 300 de nos compatriotes des économats, des foyers, des mess, ce sera, à l'évidence, beaucoup moins simple. La variété des métiers, l'avenir très incertain des organismes qui les emploient, l'existence de nombreux couples franco-allemands, ajoutés à la diversité des droits français et allemand dans leurs modalités d'application, à la dispersion géographique, à l'échelonnement des retraits font de chacun de ces personnels un cas particulier à traiter, leur nombre multipliant la difficulté.

Ces personnels présents en Allemagne, certains depuis très longtemps, à la suite des forces armées françaises, ont contribué, avec elles, à mener à bien une mission qui leur avait été confiée au lendemain de la guerre. Ils constituent une communauté très solidaire qui, à sa manière et à sa

mesure, a participé au dialogue et à l'amitié franco-allemands. Leur souci aujourd'hui est légitime et il mérite notre attention.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer dans quel esprit, de quelle manière et avec quels moyens vous abordez la question du retour de ces diverses catégories de personnels ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. En ce qui concerne les F.F.A. proprement dites, monsieur Reiner - vous les connaissez bien comme en témoigne l'excellent rapport que vous avez présenté sur ce sujet il y a quelques mois - les mesures qui interviendront l'an prochain seront essentiellement des dissolutions d'unités, lesquelles affecteront l'une des trois divisions, vraisemblablement celle de Fribourg. La mesure sera annoncée dans quelques jours à la demande même des autorités allemandes, qui ont souhaité pouvoir se concerter plus étroitement avec nous-mêmes et avec les Länder concernés.

Pour la suite, il faudra étudier des modalités différentes selon que les forces en cause seront maintenues en Allemagne ou rapatriées en France soit en Alsace-Lorraine, soit pour renforcer des unités existantes de façon à économiser les frais généraux et à avoir des régiments plus compacts.

Les personnels civils sont, vous le savez, au nombre de 8 800, 11 000 si l'on tient compte de ceux de Berlin. Ils ont des statuts divers : fonctionnaires, contractuels de droit public, mais aussi contractuels de droit privé, français ou allemand. Une commission interministérielle a été constituée. Elle est suivie, au niveau du ministère de la défense, par le secrétaire général pour l'administration, Mme Moreau. Une cellule d'étude a également été installée localement en Allemagne, sous la responsabilité du général commandant les F.F.A. et nous travaillons aussi bien au niveau allemand qu'au niveau français pour trouver des solutions à tous ces problèmes complexes, d'autant que certains des intéressés souhaitent demeurer en Allemagne. Il convient de rechercher des solutions appropriées : c'est ce que nous essayons de faire.

Un véritable plan social sera élaboré et présenté, le moment venu, aux organisations syndicales. Je pense être en mesure de formuler les premières propositions au cours de la deuxième quinzaine de novembre, c'est-à-dire très prochainement, afin que cette affaire puisse être gérée convenablement dans le temps.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur le ministre, ma question est très brève.

Vous avez annoncé la création de D.C.N. international pour assurer plus d'agressivité et de performances à vos industries d'armement. Je voudrais que soit précisés, les formes, les moyens et les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la défense.

M. Gérard Ranon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, quand on examine ce que fait la D.C.N., quand on regarde ses réalisations et le volume de ses marchés, on peut penser qu'elle a de solides atouts pour réussir à l'exportation. En revanche si l'on compare les succès français à l'exportation à ceux d'autre pays, y compris européens, lesquels sont, par conséquent, dans des conditions économiques comparables, on peut être un peu déçu.

Or il est essentiel de développer cette action à l'exportation pour augmenter les séries, pour diminuer les coûts et, si possible, pour réussir des coopérations. Pour cela, il nous a semblé qu'il manquait à la D.C.N. un outil permettant de bien mettre en valeur ses capacités commerciales, d'imaginer de nouvelles formes d'actions commerciales, de proposer des montages financiers parce qu'il est de plus en plus indispensable de savoir mettre sur pied des montages financiers complexes. Or, dans sa forme actuelle, la D.C.N. n'en est pas capable.

C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de créer cet outil sous la forme d'une société à capitaux d'Etat. Ce sera D.C.N. international, qui travaillera pour la D.C.N. et, dans un cadre de coopération complète, avec l'ensemble des acteurs français

- chantiers et équipement - afin que nous disposions d'un outil industriel à part entière, qui nous permette de réussir à l'exportation.

M. le président. La parole est à M. Hubert Gouze.

M. Hubert Gouze. Monsieur le ministre, l'année dernière un mouvement de protestation prenait naissance dans la gendarmerie. Votre réponse s'est articulée autour de deux idées.

D'abord vous avez fait en sorte de permettre une meilleure représentation et de favoriser l'expression des personnels militaires en modifiant le conseil supérieur de la fonction militaire et en créant un conseil spécifique pour chaque arme ou service. Ainsi les gendarmes bénéficient désormais de leur propre conseil de fonction militaire au sein duquel ils peuvent exprimer leurs besoins spécifiques.

Ensuite vous vous êtes attaché à répondre aux demandes, parfois pressantes, des gendarmes concernant les conditions d'exercice de leur travail. L'une de ces revendications concernait la trop lourde charge de travail qui leur était imposée.

En outre, vous avez prévu la création de nouveaux emplois et il a été décidé de revoir le régime des astreintes. Des expériences pilotes sont notamment menées dans deux départements, la Somme et la Seine-et-Marne. Pouvez-vous aujourd'hui, monsieur le ministre, dresser le bilan de ces expériences pilotes ? Comptez-vous les étendre à d'autres départements ? Plus généralement, comment comptez-vous orienter votre action dans l'année qui vient pour réduire les astreintes auxquelles sont assujettis les gendarmes ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Ainsi que vous l'avez indiqué, monsieur le député, tout un ensemble de mesures a été pris concernant la gendarmerie. Je placerais néanmoins au premier rang la concertation, parce que l'élément le plus frappant, l'été dernier, a bien été le manque de communication. J'en veux pour preuve le fait que beaucoup de revendications faisaient déjà l'objet de mesures en cours de préparation. Or la base de la gendarmerie ignorait qu'au niveau du ministre les problèmes évoqués étaient déjà pris en compte et que des dispositions étaient étudiées.

La décision du ministre de mettre en place des instances de concertation a été une réussite. Elles fonctionnent d'une manière active, débattant et formulant des propositions. Leur action est très positive.

Je me borne à évoquer les mesures relatives à la situation financière des gendarmes, bien qu'elles soient également très importantes, pour répondre plus en détail à la question concernant le taux de charge des gendarmes, en particulier les astreintes.

L'objectif poursuivi était double. Il convenait d'abord de ne pas diminuer et, si possible d'améliorer, le niveau de sécurité assuré à nos concitoyens. C'est une obligation sur laquelle il ne fallait absolument pas revenir. Ensuite, ce principe posé, on devait diminuer la charge qui pesait sur les gendarmes, car elle était, il faut bien le reconnaître, très lourde compte tenu des astreintes qui les obligeaient à rester sur place une très grande partie du temps.

Une première solution a consisté à faire travailler ensemble plusieurs brigades. Nous n'avons pas fixé de règles absolues, et le nombre des brigades regroupées varie selon les départements. Le système est mis en place dans chaque département à l'initiative de la hiérarchie locale qui décide des brigades à associer, procède à des expériences et fait évoluer les schémas retenus en fonction des résultats obtenus.

Une deuxième action a consisté en la mise en place d'un système de centralisation de l'information et des appels au niveau du département. Je ne peux guère être plus précis sur ce point, car, comme vous l'avez indiqué, nous n'en sommes qu'au stade de l'expérimentation dans deux départements : la Somme et la Seine-et-Marne. Il serait prématuré d'en tirer des conclusions définitives. Je peux seulement souligner que l'expérience est positive sous plusieurs aspects.

D'abord, comme nous le souhaitions, la charge des brigades est diminuée. Ensuite, la qualité du service semble être améliorée par le fait que, les appels de la population étant mieux triés au départ, des réponses mieux adaptées sont données plus facilement et plus vite.

L'expérience est moins systématique dans les départements d'outre-mer, mais elle peut être aussi réalisée à l'initiative de la hiérarchie locale dans un esprit analogue, notamment pour le regroupement des brigades.

A ce stade, on peut affirmer que les craintes d'une diminution de la sécurité, parce que les brigades seraient plus éloignées des lieux d'intervention, ne sont pas fondées. Je n'affirme pas que l'on n'ait jamais pu constater du retard dans l'intervention d'une brigade. En revanche, le système permet parfois d'intervenir plus vite. Globalement, l'amélioration est certaine et le nombre de protestations ou de regrets émis par des élus ou par la population est très limité.

M. Robert Poujade. C'est exact !

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Il est certain que ce système permet un allègement considérable de la charge des gendarmes, une amélioration de leurs conditions de vie, ce qui accroît leurs capacités à remplir leur mission dans de bonnes conditions.

Par conséquent, l'expérience sera poursuivie, les ajustements nécessaires seront effectués et les objectifs que j'ai cités seront atteints.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jean-Marie Demange.

M. Jean-Marie Demange. Monsieur le ministre, je tenais également à appeler votre attention sur le sort réservé aux salariés qui travaillaient pour les forces françaises en Allemagne. L'un de mes collègues ayant déjà évoqué ce sujet, je me référerai à la réponse que vous lui avez apportée.

Je veux, par ailleurs, évoquer le cas de la gendarmerie de Thionville.

Il y a un an déjà j'avais alerté vos services et vous-même. Vous deviez m'apporter quelques précisions sur le devenir de cette gendarmerie car son état de vétusté conduit à s'interroger sur le sort qu'on peut lui réserver. On envisageait notamment la construction d'une nouvelle gendarmerie dans le quartier Vauban.

Ce dossier est-il toujours à l'étude ? Comment évolue-t-il ?

Je voudrais également connaître l'avenir du 5-17, c'est-à-dire de l'escadron mobile cantonné à Thionville et à Rustroff.

M. François Hollande, rapporteur spécial. L'intérêt général de la question n'échappera à personne !

M. Jean-Marie Demange. Je vous en prie !

M. le président. Poursuivez, monsieur Demange.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Sa question intéresse toute la collectivité !

M. Jean-Marie Demange. Entendez-vous également rénover le quartier Schoeller ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous posez des questions extrêmement précises.

L'escadron 5-17 de Thionville est effectivement logé dans des conditions tout à fait déplorables. Les locaux sont vétustes, sans confort et il faut changer cela. Les études sont en cours car diverses possibilités sont envisageables : reconstruire le casernement, transférer l'escadron sur un autre site, voire le disperser. La direction générale de la gendarmerie nationale procède à des études qui ne sont pas encore terminées. Il n'est évidemment pas possible de préjuger aujourd'hui des décisions qui pourront être prises.

M. Jean-Marie Demange. Et le quartier Vauban ?

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Je me propose de vous transmettre la réponse.

M. Jean-Marie Demange. Quand ? L'année prochaine ? Vous ne serez plus au Gouvernement ! Vous deviez me l'apporter l'année dernière ! Ce n'est pas sérieux !

M. Guy-Michel Cheveau. Et la gendarmerie de La Flèche ?

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Guasduff.

M. Jean-Louis Guasduff. Monsieur le ministre, la pression excessive du titre III sur le titre V...

M. Jean-Marie Demange. Il ne s'agit même pas que le quartier Vauban existe ! C'est scandaleux !

M. François Hollande, rapporteur spécial. Revenez l'année prochaine !

M. Jean-Louis Goasduff. Me permettez-vous de poser ma question ?

M. le président. Monsieur Goasduff, ne vous laissez pas interrompre par M. Demange !

M. Jean-Louis Goasduff. Ce n'est pas M. Demange, mais votre collègue socialiste qui interrompt les députés de l'opposition, aujourd'hui plutôt majorité !

M. François Hollande, rapporteur spécial. D'hier !

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le ministre, la pression excessive du titre III sur le titre V, ces dernières années, a engendré dans nos armées les désordres que l'on sait. Le projet de budget pour 1991 semble avoir amorcé un timide redressement de tendance.

Quelles sont, monsieur le ministre, à moyen terme, les intentions du Gouvernement afin de prendre en compte les légitimes aspirations du personnel militaire au sein de la société d'aujourd'hui ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, j'ai par avance répondu à votre question en disant que nous avions retrouvé une courbe ascendante pour le titre III qui avait été excessivement comprimé, comme vous l'avez dit, depuis 1986, en particulier, puisqu'il y avait eu une véritable dégradation du pouvoir d'achat des militaires. Il faut avoir le courage de le reconnaître.

M. François Fillon. Bien avant !

M. Jean-Louis Goasduff. C'était bien avant 1986 !

M. François Hollande, rapporteur spécial. Surtout en 1986, 1987 et 1988 !

M. le ministre de la défense. En 1986, je l'ai dit, le titre III représentait encore 52 p. 100 du budget global de la défense. Il est tombé, du fait d'une programmation militaire essentiellement axée sur le titre V, à 46 p. 100. Il se retrouve à 47 p. 100. Il faut continuer cette politique et faire en sorte que l'on planifie désormais à moyen terme certains éléments relatifs au titre III en matière d'effectifs, de niveau d'entraînement, intéressant la condition militaire.

Vous trouverez dans l'excellent rapport de M. Gatel beaucoup de suggestions qui vont dans ce sens et je souhaite que le Gouvernement puisse le reprendre à son compte.

M. le président. Monsieur Demange, je pense que vous avez déjà posé votre deuxième question ?

M. Jean-Marie Demange. Quand le secrétaire d'Etat me répondra-t-il ?

Il n'est pas utile de poser une deuxième ou une troisième question, ils sont incapables de répondre ! J'ai le sentiment qu'ils ne connaissent pas leurs dossiers !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Je pense que cette discussion n'appelle pas des questions aussi locales.

M. Jean-Marie Demange. Cela fait un an que j'attends une réponse !

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez posé une question précise. Elle est enregistrée. Vous aurez une réponse écrite.

M. Jean-Marie Demange. Dans combien de temps ? Dans un an ?

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Mais non !

M. le président. La parole est à M. Robert Poujade.

M. Robert Poujade. Monsieur le ministre, il y a eu, vous le savez, dans le passé des interrogations sur la vocation de la F.A.R., sur sa polyvalence que je crois, comme vous, nécessaire. Naguère, vos prédécesseurs ont déployé des efforts méritoires de persuasion pour la présenter comme une sorte de puissance forte de reconnaissance et de premier engagement, destinée à se porter en avant sur un théâtre européen.

Elle pouvait cependant paraître encore plus destinée à des projections sur des théâtres d'opération lointains. Or, la perspective de tels engagements relève, moins que jamais aujourd'hui, de l'hypothèse. Vous avez abondamment traité ce sujet et je rejoins souvent d'ailleurs vos considérations. Mais, on

mesure plus que jamais les difficultés d'emploi de la F.A.R. pour une projection lointaine, même dans une configuration modeste.

Ne vous paraîtrait-il pas nécessaire, quitte à restructurer partiellement la F.A.R. - c'est une hypothèse - de constituer en son sein peut-être une formation entièrement professionnalisée disposant de ce fait de tous les moyens d'appui feu et de soutien, qui lui donneraient le maximum d'autonomie dans ces conflits lointains, et des moyens de transports aériens permettant d'assurer, sinon la totalité des emports - je sais bien et vous me le niez d'ailleurs que ce serait irréaliste de l'imaginer - du moins la sécurité logistique pour les forces engagées ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. La F.A.R. comporte déjà un certain nombre d'unités entièrement professionnalisées. Par exemple, les quatre régiments que nous avons dans le nord de l'Arabie Saoudite sont entièrement professionnalisés.

M. Robert Poujade. Je le sais !

M. le ministre de la défense. Les relèves pourront s'effectuer dans des conditions convenables.

La mobilité de la F.A.R. sera améliorée à compter de 1991 par la mise en place de véhicules de l'avant blindé, notamment à la 9^e Dima, par l'arrivée de véhicules blindés légers à la 6^e D.L.B. ainsi qu'à la 9^e Dima, d'hélicoptères Super-Puma à la 4^e D.A.M.

D'ores et déjà cette mobilité a été accrue, à la suite de la dissolution du premier corps d'armée de Metz, par l'affectation à la F.A.R. d'un régiment de circulation routière et d'un régiment du génie, lequel est doté de douze engins de franchissement de l'avant en remplacement des bacs Gillois, de six ponts automoteurs d'accompagnement, de quatre matériels d'amélioration de traficabilité des sols.

Par ailleurs, certains dispositifs - je vous fais grâce des détails - doivent permettre d'améliorer la mobilité stratégique de la F.A.R., tel l'armage des hélicoptères dans les C-160 Transall, le transport par air d'un certain nombre de matériels comme les stations R.I.T.A. Tout cela implique une redéfinition permanente des matériels.

Quant aux moyens pour accroître la puissance de feu de la F.A.R., il s'agit de chars légers, de canons de 155 tractés et, surtout, de sections équipées de missiles Mistral sol-air à très courte portée. Il va de soi que d'autres adaptations s'avèreront nécessaires.

Tout à l'heure, M. Mestre a posé la question des leçons que l'on peut tirer de la crise du Golfe. Il est prématuré de le faire s'agissant d'une crise qui, pour le moment, en est restée à ce qu'on appelle la gesticulation et il faut souhaiter que cela n'aille pas plus loin.

Il faut se donner le temps de vérifier ce que donnent les matériels et on ne le voit jamais mieux que dans l'épreuve.

On voit, par exemple, que les chars AMX 10 RC vont très bien sur le terrain du nord de l'Arabie Saoudite, que les Gazelle sont également très bien adaptés, mieux peut-être que des matériels plus sophistiqués.

Il y aura des leçons à tirer. Elles seront tirées méthodiquement. D'ailleurs des études sont d'ores et déjà lancées au niveau des états-majors et services.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Monsieur le ministre, mes questions ont trait aux problèmes posés par les avions de chasse intercepteurs de l'aviation embarquée.

Je ne reviendrai pas sur le débat de l'an dernier qui n'a plus désormais qu'un intérêt rétrospectif dès lors que la décision, que j'estime toujours mauvaise, a été prise sur un plan politique et non technique. Vous avez donc fait le choix contestable de moderniser les Crusader, avions hors d'âge.

Je voudrais savoir, monsieur le ministre quelle est la date prévue pour la mise en service du premier Crusader retrofit, du mot anglais *retrofit* que l'on pourrait traduire par traficabilité, terme que vous venez d'utiliser.

Combien d'avions seront concernés par cette opération ?

Quelle est la véritable nature de la rénovation en cours ? Est-ce celle qui était prévue à l'origine ou sera-t-elle moins importante ?

Quel sera le prix global de ces modernisations ? Une évaluation actuelle me conviendrait parfaitement.

De quels intercepteurs disposons-nous en ce moment ? Dans quel état sont-ils ? Combien sont-ils ?

Quelles sont les prévisions de maintenance au sol des avions retrofités ?

Combien d'heures d'entretien au sol sont prévues pour une heure de vol, à partir du moment où ces avions auront été rénovés ?

Ces avions modernisés seront-ils capables d'établir efficacement une zone d'interdiction contre des avions d'attaque qui ne sont pas de la même génération ?

Enfin, pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer d'une façon définitive à quelle date sera mise en service actif et opérationnel la première flottille d'A.C.M. d'interception et si, d'ici à cette date, le groupe aéronaval risque de ne plus posséder d'avions intercepteurs ? Si tel était le cas, pouvez-vous dire quelles sont les solutions de remplacement qui ont été prévues ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Tout d'abord, mes félicitations, monsieur le député : vous avez vous-même trouvé la traduction française de *retrofit*. C'est la rénovation !

M. Daniel Collin. Non, ce n'est pas tout à fait ça !

M. le ministre de la défense. Vous avez parlé de rénovation.

M. Daniel Collin. Je crois que « traficabilité » est plus juste que rénovation !

M. le ministre de la défense. M. Decaux, s'il était là, ne pourrait pas accepter un tel mot. (*Sourires.*)

M. Daniel Collin. Il en a accepté d'autres !

M. le ministre de la défense. Dans ces conditions, je retire mes félicitations ! (*Sourires.*)

La date prévue pour la mise en service du premier Crusader rénové serait le mois de juin 1992, et celle du dernier, le mois de décembre 1994.

Il est prévu que la marine dispose de dix-sept Crusader en 1994, de façon à en avoir douze en ligne.

L'opération en cours est celle qui, une fois définie la contrainte politique, a été décidée par le service de l'aéronautique navale - proposition que j'ai approuvée -, c'est-à-dire une rénovation qui n'entraîne pas la refonte complète du système d'arme, laquelle aurait excessivement alourdi l'appareil. Les travaux porteront sur le remplacement complet du câblage électrique, la révision générale des équipements, le circuit hydraulique, les commandes de vol, l'amélioration de l'équipement de sécurité, le remplacement du siège éjectable, le montage d'un détecteur radar, le changement de l'équipement d'identification, etc.

J'ajoute que les Crusader pourront emporter le missile air-air Magic 2.

Le prix total de cette modernisation sera de l'ordre de 700 millions de francs.

Actuellement, nous en avons dix-neuf en parc. Un groupe aérien normalement embarqué sur un porte-avions comporte huit intercepteurs.

D'une manière générale, le temps de maintenance sera ramené à la normale par les travaux importants qui sont prévus tant sur la cellule que sur les circuits et les équipements.

La défense antiaérienne du groupe aéronaval sera efficace. A longue distance, les intercepteurs constitueront un premier barrage. A distance moyenne, les bâtiments antiaériens - j'ai parlé de la frégate *Jean-Bart* qui va renforcer notre potentiel dans ce domaine -, dotés de missiles, ont pour but de protéger l'ensemble du groupe aéronaval. A courte distance, chaque bâtiment, vous le savez, assure son autodéfense au moyen de missiles tels que le Crotale ou le Mistral ou bien au moyen de l'artillerie. C'est la combinaison de ces différents moyens qui fonde l'efficacité de la défense.

Quant à la première flottille d'A.C.M., elle sera opérationnelle en 1998 pour être mise en œuvre aussi bien par le *Charles-de-Gaulle* que par le *Foch*.

M. le président. La parole est à M. Jean-Guy Branger.

M. Jean-Guy Branger. Monsieur le ministre, ma question concerne l'augmentation du taux de la pension de réversion des veuves.

Il est souvent indiqué dans l'entourage de M. le ministre de la fonction publique que le dispositif de réversion est meilleur pour les veuves de militaires car il n'y a pas de conditions d'âge et le cumul est possible. Je ne peux partager cette analyse un peu rapide, voire sommaire. En effet, les comparaisons des régimes de réversion des pensions ne sont guère possibles dans la mesure où les militaires n'ont pas de retraite complémentaire et les femmes n'ont pas de droit propre du fait des conditions d'emploi de leur conjoint. Il me paraît indispensable qu'un réajustement ait lieu dans les meilleurs délais.

Quelles mesures, monsieur le ministre, comptez-vous prendre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Branger, les dispositions relatives aux pensions de réversion des veuves de militaires de carrière sont déjà globalement un peu plus favorables que celles du régime général de la sécurité sociale puisqu'elles perçoivent, sans restriction d'âge, ni conditions de ressources, 50 p. 100 de la pension obtenue par le mari, celle-ci pouvant atteindre 80 p. 100 de la solde de base.

Par ailleurs, le montant de la pension de réversion pour les veuves de gendarmes a été, par suite de l'intégration progressive de l'indemnité de sujétions spéciales de police dans les pensions de retraite des ayants droit et des ayants cause, augmenté de 20 p. 100 entre 1984 et 1988.

Enfin, la pension de réversion des ayants cause de militaires de la gendarmerie tués au cours d'opérations de police et de ceux des autres militaires tués dans un attentat ou au cours d'une opération militaire à l'étranger est portée à 100 p. 100.

En outre, des aides exceptionnelles peuvent être attribuées par les services de l'action sociale des armées lorsque la situation des personnes le justifie.

Le ministère de la défense s'efforce, dans toute la mesure du possible, de procéder au reclassement des veuves de militaires.

J'ajoute que lors du décès d'un militaire en activité de service, la veuve se voit attribuer dans un délai maximum de quinze jours, après réception de la demande du capital-décès, une somme correspondant au traitement annuel d'activité du défunt.

En cas de décès imputable au service, ces prestations sont complétées par des allocations du fonds de prévoyance militaire ou aéronautique. Une réforme en cours du fonds de prévoyance permettra d'augmenter de 10 à 20 p. 100 ces prestations selon le grade et les charges de famille du militaire décédé.

M. le président. La parole est à M. Emile Kohl.

M. Emile Kohl. Monsieur le ministre, le perfectionnement des matériels militaires entraîne un renchérissement de la facture. Ce n'est plus l'acier qui coûte cher, mais l'électronique, laquelle permet de rendre les armes intelligentes afin d'assurer le succès du projectile. Ainsi, dans un Mirage 2000 de 200 millions de francs, l'électronique représente la moitié de son coût. Le montant des programmes est considérable : 30 milliards de francs pour l'hélicoptère de combat, 50 milliards pour le char Leclerc, 150 milliards pour le Rafale. Certes, une coopération européenne existe pour les missiles et les hélicoptères. Néanmoins pour les chars et les avions, la France les fabrique seule.

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire car, en l'absence d'une défense européenne, la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne sont condamnées à renforcer leur coopération en matière de matériel militaire ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Gérard Ranon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, les questions que vous soulevez sont importantes. M. le ministre les a d'ailleurs traitées dans son discours.

La politique industrielle de la France lui permettra de se doter dans les prochaines années de matériels d'excellente qualité, probablement parmi les meilleurs du monde : le Rafale, le Leclerc.

Dans un futur plus lointain, il sera nécessaire de trouver les moyens d'élargir la base commerciale des futurs matériels et, par conséquent, de promouvoir au maximum les coopérations européennes, en veillant bien entendu à conserver en France, dans les domaines où notre pays possède un savoir-faire d'excellence, un noyau de compétences essentielles à nos forces.

Il faut souligner que depuis un peu plus de deux ans, la plupart des programmes d'équipement majeurs lancés par la France l'ont été dans un cadre international ou bien sont ouvertes à la coopération. Je citerai les missiles anti-chars de troisième génération, le radar de contre-batterie Cobra, le missile air-sol Apache, la famille des systèmes sol-air futurs, et ce n'est pas une liste limitative.

Vous savez que nous nous efforçons de faire aboutir les projets de programme d'hélicoptères NH 90, de missiles anti-navires supersoniques et que des discussions sont même engagées avec les Britanniques dans le domaine de la dissuasion pour examiner la faisabilité en commun d'un missile air-sol à longue portée. Il n'a pas été possible au début des années 1980 de réaliser en coopération un char ou un avion de combat, et pourtant les efforts à l'époque n'avaient pas été ménagés. Les temps n'étaient peut-être pas mûrs.

Les coopérations sont possibles. Dans le passé, plusieurs programmes aéronautiques ont été conduits en coopération internationale : l'avion de patrouille maritime Breguet-Atlantique, l'avion école d'appui tactique Alpha Jet. Aujourd'hui, nous recherchons la possibilité de mener le futur programme de véhicules blindés modulaires de l'armée de terre en commun avec d'autres partenaires européens.

Cela dit, il faut répéter que les programmes en cours, tels que le Leclerc et le Rafale constituent des atouts de premier plan pour engager sur les meilleures bases possibles les coopérations que nous souhaitons pour l'avenir.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Fourré.

M. Jean-Pierre Fourré. La fin du XX^e siècle semble devoir se caractériser par un profond bouleversement de l'ordre international. Il est du devoir de tout décideur, de tout citoyen et ainsi de tout représentant de la collectivité nationale de tenter de prévoir, accompagner, influencer favorablement ces changements plutôt que de les subir sans la moindre capacité de réaction. Telle est la volonté de la France, tout particulièrement en matière de défense.

Avoir les ambitions d'une telle politique passe par un cadre de coopération européenne ainsi que par une politique adaptée permettant une juste adéquation des moyens aux objectifs recherchés, tels que vous nous les présentez d'ailleurs aujourd'hui, monsieur le ministre.

Une agence européenne de satellites de contrôle, projet que j'ai présenté pour la première fois en 1982 au Conseil de l'Europe et que je défends depuis lors, ne contribuerait-elle pas à l'instauration d'un nouvel équilibre international basée sur la confiance et la sécurité ? Une telle agence acceptée dans son principe, sur ma proposition d'ailleurs, par l'Assemblée parlementaire de l'U.E.O., agence organisée dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale, ne serait-elle pas par ailleurs le ferment d'une coopération dans le domaine de la technologie ainsi que dans celui de la sécurité ?

Aussi, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que donner la mission du développement d'un projet d'agence européenne de satellites de contrôle à l'Union de l'Europe occidentale serait ainsi reconnaître la place que la France accorde à une Europe de la sécurité, de la coopération et du progrès ?

M. Jean-Marie Daillet. Bonne question !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, il faut d'abord rappeler que les dispositions du traité de Bruxelles, amendé en 1954, offrent un outil remarquable pour mettre en place les principaux éléments d'une identité commune en matière de défense ouest-européenne.

Le Conseil de l'U.E.O. peut servir d'instance de concertation politico-militaire permanente entre les pays membres ; les réunions biennuelles des ministres de la défense et des ministres des affaires étrangères offrent un cadre de travail particulièrement adapté à la définition de nouveaux concepts

communs et - ce n'est pas le moins important - l'Assemblée parlementaire de l'U.E.O. permet une liaison constante et approfondie avec les élus nationaux qui sont concernés par ces questions. Vous y jouez vous-même un rôle éminent et je crois que c'est un excellent endroit pour faire progresser l'idée d'une conscience européenne de défense. J'ajouterais que rien n'interdit aux chefs d'état-major de l'U.E.O. de se réunir avec une fréquence accrue pour définir progressivement le cadre d'une confrontation des vues militaires des pays membres.

Je mentionne aussi que dans la crise actuelle du Moyen-Orient, pour ce qui est des questions de surveillance de l'embargo, l'U.E.O. a servi de base à une concertation entre l'ensemble des marines concernées.

Le projet d'agence que vous évoquez paraît effectivement répondre à un besoin réel dans le contexte actuel du désarmement. Peut-être est-il un peu tôt pour obtenir aujourd'hui l'accord de l'ensemble des pays membres sur cette idée. Et si nous souhaitons la faire avancer, il est sans doute sage que ce soit d'une manière plus progressive. Ce sujet a été évoqué à la dernière réunion des ministres qui s'est tenue à Rome. Sur d'autres sujets moins ambitieux, des progrès sont enregistrés. La proposition française d'un centre européen d'analyse des données de satellites pour la mise en œuvre des accords de désarmement constitue une manière d'enrichir les capacités d'action collective de l'U.E.O., comme cela a été le cas avec la création de l'institut de recherche à Paris.

Je crois que ces progrès pourront être utiles le jour où l'on voudra s'interroger sur le rapprochement de l'U.E.O. avec d'autres instances européennes.

M. le président. La parole est à M. Claude Gaits.

M. Claude Gaits. Monsieur le ministre, vous avez fait part de votre optimisme dans le développement de G.I.A.T.-Industries, société nationale depuis le 1^{er} juillet dernier.

Cet optimisme est fondé sur le dynamisme dont G.I.A.T.-Industries témoigne dans la recherche de partenariats pour la construction d'un pôle européen de l'industrie d'armement terrestre.

Cela confirme le potentiel que représentent les établissements de G.I.A.T.-Industries et apporte la meilleure justification - si besoin était - à la constitution de la société nationale. Mais toutes les inquiétudes ne sont pas dissipées pour autant chez les personnels et dans les bassins d'emploi concernés.

Le budget que nous examinons aujourd'hui prend en compte la nécessité de certaines économies et comporte des réductions de commandes pour l'armée de terre de l'ordre de 2,5 milliards de francs. L'annulation de la commande de trente-huit canons de 155 et l'arrêt, prévu pendant un an, de la fabrication des munitions de 12,7 millimètres représentent 150 000 heures, soit 6 p. 100 du plan de charge. Sont particulièrement concernés les établissements de Tarbes, Bourges et Roanne.

Il est donc légitime que l'on se préoccupe des mesures de compensation qui doivent être mises en œuvre pour ne pas aggraver une situation déjà tendue par les effets du plan de déflation des effectifs jusqu'à la fin de 1992.

Les personnels devront d'ici à mars 1991 effectuer un choix entre les différents statuts qui leur sont proposés. Un plan social a été arrêté, des négociations sont en cours avec les organisations syndicales pour le fonctionnement du comité d'entreprise, pour des garanties sur les régimes de prévoyance et de retraite complémentaire.

Une instruction interministérielle du 10 juillet 1990 définit des modalités pour le départ volontaire des personnels ouvriers. Je regrette à ce propos que, dans le cadre d'un dynamisme retrouvé, on n'ait pas davantage souligné l'incitation à ces départs volontaires en fixant des primes supérieures aux indemnités de licenciement.

Je sais qu'il n'y aura pas de licenciements, mais je crois qu'on n'a pas suffisamment tenu compte d'un aspect psychologique qui fait que les départs volontaires risquent de ne pas être aussi nombreux qu'ils auraient pu l'être.

Cela n'est pas sans influence sur les bassins d'emploi comme celui de Tarbes qui recherchent de nouvelles activités pour compenser les suppressions d'emplois annoncées.

Des aides à la reconversion industrielle de ces bassins d'emploi ont été dégagées. Le G.I.A.T. et le ministère y ont pris une part en mettant en place des cellules internes à

chaque établissement pour favoriser les reclassements ; un cadre a été souvent mis à la disposition des préfets comme chargé de mission ; enfin un fonds de reconversion a été créé pour soutenir la création d'entreprises. Cela est bien, mais cela est bien modeste et reste très insuffisant.

Il est important, monsieur le ministre, pour les personnels, pour les bassins d'emploi et pour les établissements du G.I.A.T. que ce dispositif soit non seulement maintenu, mais renforcé.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire l'année dernière : on ne comprendrait pas qu'une société nationale, donc l'Etat actionnaire n'assume pas pleinement ses responsabilités, les mêmes responsabilités qui sont imposées aux sociétés privées qui se reconvertissent et réduisent leurs effectifs.

Il est nécessaire que le groupe G.I.A.T.-Industries s'implique davantage dans les fonds de reconversion.

Je vous remercie de me faire connaître les mesures que vous entendez prendre ou faire prendre dans ce sens.

On ne peut que se réjouir du redéploiement commercial et industriel de G.I.A.T.-Industries, car nous mesurons l'intérêt qu'il y aurait à ce que ce groupe devienne, dans l'Europe de demain, le pôle incontournable de l'industrie de l'armement terrestre. Mais nous savons que cela ne sera possible qu'avec Tarbes, Bourges, Roanne, Tulle et d'autres établissements qui auront parfaitement réussi leur reconversion.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Tous les sites seront maintenus, et M. Claude Gaits le sait. Nous veillons à ce que le plan social élaboré avec les organisations syndicales soit mis en œuvre avec toutes les mesures d'accompagnement nécessaires. L'indemnité de départ peut atteindre 200 000 francs. L'indemnité de conversion offerte pour une mobilité géographique volontaire, 70 000 francs lorsque l'agent a trois enfants. La possibilité de partir en retraite à cinquante-cinq ans est prévue pour les ouvriers, conformément à un décret de dérogation des cadres dont l'application a été prorogée jusqu'au 31 décembre 1992.

Une équipe de reconversion a été mise sur pied dans trois sites - Tulle, Tarbes, Saint-Etienne - et elle est assistée d'une société privée spécialisée dans le placement à l'extérieur. Un processus de mobilité à l'intérieur des mêmes bassins d'emploi a été mis en place.

Enfin, le ministère de la défense a placé des chargés de mission à la disposition des trois préfets des sites le plus touchés par la déflation, afin de renforcer les équipes locales d'animation économique.

La compétence de ces équipes de conversion est utilisée pour mettre en place des aides à la création d'emplois.

Comme je le rappelais tout à l'heure, la réduction des effectifs restant à effectuer d'ici à la fin de 1992 porte sur un millier de personnes.

Bien évidemment, l'action doit être intensifiée. C'est largement la tâche du ministère chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions qui intervient avec ses moyens habituels, tels que le fonds de développement industriel ou le fonds de conversion. J'ajoute que tout projet d'emploi sera étudié pour éventuellement faire l'objet d'une aide spécifique.

Comme vous l'avez rappelé, il n'y aura pas de licenciement et nous faisons en sorte que les choses se passent au mieux. Mais la meilleure garantie, c'est le dynamisme de la société. La tâche n'est pas facile, parce que le marché est tendu. Mais G.I.A.T.-Industries a des atouts et les mobilise, de telle manière qu'il s'affirme de plus en plus comme ce grand pôle de regroupement que j'évoquais tout à l'heure au niveau des industries de l'armement terrestre.

M. Françoise Hollande, rapporteur spécial. Tout dépend du budget de l'armée de terre.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Dessein.

M. Jean-Claude Dessein. Monsieur le ministre, vous vous êtes engagé cette année dans la mise en œuvre d'un plan de revalorisation de la condition militaire dont tout le monde s'accorde à constater la nécessité. Rien que pour cette année, 866 millions de francs de crédits nouveaux seront débloqués pour les personnels d'active comme pour les appelés. Plus important encore, cet effort s'inscrit dans le temps, donnant ainsi des perspectives d'avenir non négligeables aux militaires français.

L'une de vos préoccupations est de resserrer les liens entre l'armée et la nation. Cet objectif paraît aujourd'hui d'autant plus pertinent que la menace diminuant à l'Est, les personnels ont parfois du mal à admettre certaines sujétions inhérentes à leur statut.

Au moment où l'on peut envisager d'affecter certains personnels militaires à des tâches à caractère civil, afin de resserrer ce lien armée-nation, ne pourrait-on alléger certaines de ces sujétions ? Je pense notamment aux sous-officiers et aux astreintes pesant sur ces personnels.

Aujourd'hui, les astreintes sont de l'ordre de trente-quatre jours par an pour l'armée de terre, soixante-dix jours ouvrables et trente-cinq jours non ouvrables par an pour les services de santé.

Ne pourrait-on, monsieur le ministre, examiner avec attention les motifs justifiant ces astreintes afin de supprimer celles qui pourraient apparaître comme superflues ?

M. Guy-Michel Chauveau. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, vous mettez à juste titre le doigt sur un problème bien réel. Des études récentes ont montré que les militaires font en moyenne de quinze à trente-six jours de garde par an selon les unités, que le nombre de jours d'absence du domicile pour diverses raisons varie de soixante-cinq à cent jours, que les week-ends entièrement libres sont de l'ordre de la trentaine par an et qu'une part significative des militaires supportent des astreintes à domicile qui vont de vingt à trente-cinq jours.

Des dispositions financières ont été prises au titre de la revalorisation de la condition militaire. Je pense en particulier à l'indemnité de garde ou de permanence, qui donne lieu au versement d'une somme de 200 francs pour les sous-officiers, de 250 francs pour les officiers, de 150 francs pour les militaires du rang, dès lors qu'une garde ou une permanence est effectuée pendant vingt-quatre heures consécutives le dimanche ou le jour férié et n'est pas récupérée.

L'indemnité de service en campagne a été revalorisée de 20 p. 100, son taux passant de 138 francs à 169 francs pour les sergents et sergents-chefs, de 160 francs à 192 francs pour les sous-officiers supérieurs.

Mais cela ne suffit pas, vous avez tout à fait raison. J'ai donc donné des directives pour que les états-majors, et notamment le chef d'état-major de l'armée de terre, étudient et mettent en œuvre des mesures tendant à réduire les astreintes inutiles. Des réorganisations de service ont été mises en place à cette fin. Cet effort devrait être poursuivi à l'avenir. D'une manière générale, il faut essayer de réduire autant que faire se peut cette partie du legs de l'histoire et qui ne correspond pas toujours à une nécessité actuelle.

M. le président. Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Jean-Guy Branger.

M. Jean-Guy Branger. Monsieur le ministre, ma question concerne le rapatriement des forces françaises d'Allemagne. Le 14 juillet dernier, le Président de la République a annoncé le retrait d'ici à 1992 de la moitié des forces françaises d'Allemagne alors que le Gouvernement allemand ne le demandait pas et espérait même, semble-t-il, conserver une certaine présence militaire française. Malgré cela, cette décision a été confirmée lors du sommet de Munich le 17 septembre dernier.

Beaucoup de questions se posent, monsieur le ministre, à propos de ce retrait. Pourquoi cette précipitation ? Qu'advient-il des 20 000 hommes dont les unités seront rapatriées ? Quelles unités seront dissoutes ? Sur quels sites seront installées les unités qui ne seront pas dissoutes ? Qu'advient-il des 2 000 emplois de personnels civils de la défense dont la situation est directement menacée par le rapatriement ?

Nous ne savons rien non plus de la deuxième phase de l'après-1992. Le Président de la République, qui semble pencher en faveur d'un retrait total des forces françaises en Allemagne, a néanmoins indiqué que si l'Allemagne désirait conserver des troupes françaises sur son sol, cela nécessiterait, dans le cadre de la défense européenne, un nouvel accord avec l'Allemagne. Quels sont les délais envisagés pour ce nouvel accord ? Quel pourrait être le contenu de cet accord ? Envisage-t-on de laisser en Allemagne l'ensemble des forces qui ne seront pas rapatriées d'ici à 1992 ?

Voilà sans doute beaucoup de questions, mais le sujet est important. Nous attendons de vous les réponses les plus claires et les plus précises qui soient.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Branger, comme je l'ai déjà dit, en 1991 interviendront essentiellement des dissolutions d'unités : il n'y aura pas de rapatriement d'unités vers la France. Par contre, des personnels seront rapatriés au moment des vacances de postes, qui correspondent également aux vacances. C'est donc au milieu de 1991 que ces mesures deviendront effectives.

J'espère aussi pouvoir à cette occasion remonter légèrement le taux d'encadrement des unités, notamment en France, où elles sont sous-encadrées.

En 1992, les choses ne se passeront pas d'une manière très différente. Il faudra encore dissoudre une division, quitte à prévoir des renforcements d'un certain nombre d'unités en hommes et en matériel, de façon à avoir des unités plus modernes, plus compactes en France même.

Pour la suite, deux hypothèses sont envisagées.

La première, c'est la poursuite du rapatriement. L'effectif restant dépassera sans doute, avec les déflations des années précédentes, l'objectif de 35 000 hommes que nous nous sommes fixé. Deux solutions sont alors envisageables simultanément : le redéploiement d'unités venant des F.F.A. en France, en Alsace-Lorraine, - cela correspond à une meilleure localisation géographique - ou bien la mise à niveau, grâce aux effectifs restants des unités stationnées en France - je pense notamment à l'augmentation des unités élémentaires, qui permettrait de limiter le coût de fonctionnement des régiments.

La seconde hypothèse consisterait à maintenir un certain niveau de forces sur le territoire allemand, en accord avec le gouvernement allemand, mais cela entraînerait, il faut bien le voir, si nous voulons terminer la déflation nécessaire de 35 000 hommes, un certain allègement même s'il n'est pas très considérable, de certaines unités en France.

Telles sont les hypothèses sur lesquelles nous réfléchissons. Nous en parlerons le moment venu avec les autorités allemandes.

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Le réexamen de la loi de programmation militaire après les élections présidentielles de 1988 a abouti à retarder de deux ans - de 1996 à 1998 - l'achèvement du porte-avions à propulsion nucléaire *Charles-de-Gaulle*. La mise à flot est prévue pour 1994, la présentation aux essais officiels pour 1997 et l'admission au service actif durant le deuxième semestre 1998.

Cette date, monsieur le ministre, est-elle définitive, ou ce programme ne risque-t-il pas de subir les effets habituels d'une politique permettant d'étaler les programmes et de les financer ainsi sur plusieurs exercices, politique qui augmente les surcoûts que la réduction des crédits de fonctionnement rend sans doute plus difficile à financer, politique qui prive ainsi et surtout notre défense d'outils modernes et performants ? Les surcoûts de ce retard ont-ils été chiffrés ?

En attendant la mise en service du premier porte-avions à propulsion nucléaire qui, je le rappelle, était prévue à l'origine pour 1992, pouvez-vous, monsieur le ministre, nous dire de quels porte-avions sera composé notre groupe aéronaval ? Pouvez-vous nous dire également si le porte-avions *Clemenceau* sera maintenu en service jusqu'en 1998 au moins, quel sera le coût de cette prolongation et à quelle date est prévue sa mise hors service ?

Enfin, pourrions-nous savoir où et quand sera mis en chantier le second porte-avions à propulsion nucléaire, le *Richelieu* sans doute ?

Ces inquiétudes, monsieur le ministre, nous ont amenés à vous poser ces questions toutes complémentaires et qui finalement n'en font qu'une : aurons-nous, et quand, les éléments d'un groupe aéronaval moderne nécessaire aux missions confiées à la marine nationale ?

Nous voudrions, pour nous rassurer, des réponses précises et claires aux questions posées.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Colin, j'ai l'habitude de répondre clairement quand on m'interroge clairement, ce qui, vous concernant, est généralement le cas.

Je vous mets en garde - mais vous n'êtes pas le seul à qui ce discours s'adresse - contre la tentation de la « sinistrose », de ce que je qualifiais tout à l'heure de « masochisme national ».

M. Daniel Colin. C'est l'habitude !

M. le ministre de la défense. Je sais que c'est l'habitude, mais il est une manière de traiter certaines revendications, légitimes mais néanmoins catégorielles, telle que, en exagérant tout ce qui ne va pas, à mon sens on ne sert pas le patriotisme français au bon sens du terme. Il y a des difficultés. Où n'y en a-t-il pas ? Nous ne vivons pas dans un monde idéal ! Il convient du moins de ne pas le peindre plus noir qu'il n'est.

Le calendrier du porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* sera tenu. Sa date d'admission au service actif est prévue pour la fin de l'année 1998. Elle coïncidera avec l'entrée en service de la première flottille opérationnelle d'avions de combat marine et du système sol-air antimissile qui assureront l'autoprotection antiaérienne du porte-avions. Nous aurons alors un outil extrêmement performant et moderne et la France disposera, avec ce groupe aéronaval, d'un moyen de gestion des crises véritablement très efficace.

Le surcoût du retard a été chiffré. Il est tout à fait raisonnable, puisqu'il ne doit pas dépasser 1,5 p. 100 du devis d'ensemble. J'ajoute que le *Clemenceau* sera maintenu en service jusqu'en 1998 et que cela, évidemment, nécessitera des opérations d'entretien et de réparation supplémentaires dont le coût est évalué à 150 millions de francs.

La France est aujourd'hui le seul pays à disposer, avec les Etats-Unis, de porte-avions capables de mettre en œuvre des appareils performants tant par leur autonomie que par l'éventail des armements qu'ils peuvent emporter. Avec le *Jean-Bart*, qui va rejoindre le *Cassard* déjà entré en service - dotés tous les deux de missiles Tartar et qui sont d'excellents bâtiments, des frégates A.S.M. modernes - avec des sous-marins nucléaires d'attaque qui, le cas échéant, peuvent contribuer à la protection du groupe aéronaval, avec des pétroliers ravitailleurs en nombre suffisant pour assurer à ce groupe l'autonomie nécessaire, nous aurons un très bel outil.

M. Daniel Colin. Et le deuxième ?

M. le ministre de la défense. Aucune décision n'est prévue pour le moment. Par conséquent, je n'ai pas l'intention de vous en dire davantage.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Hubert Guze.

M. Hubert Guze. Monsieur le ministre, la question que je souhaitais vous poser portait sur le renforcement de la force d'action rapide. Vous avez déjà répondu à M. Poujade sur ce sujet. Je me contenterai donc de vous demander si vous pourriez nous indiquer si des réflexions sont engagées avec vos homologues européens sur la stratégie d'emploi des forces de déploiement rapide.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. J'ai en effet évoqué, en répondant à M. Poujade, les renforcements prévus au bénéfice de la F.A.R., renforcements dont certains sont d'ores et déjà intervenus.

La F.A.R. nous est enviée par nombre de nos partenaires et alliés. Elle a montré ses capacités. C'est un concept qui fait son chemin, notamment celui de l'aéromobilité. Ainsi, les Britanniques réfléchissent à la mise sur pied d'une brigade aéromobile. Nous-mêmes nous réfléchissons, dans le cadre du plan Armées 2000 et de la restructuration de notre corps de manœuvre, au concept de brigade aéromobile.

D'autres pays s'intéressent au concept de la F.A.R., et je pense que les échanges militaires étroits que nous entretenons avec nos partenaires favoriseront une certaine prise de conscience.

Cela dit - M. Renon a répondu sur un thème voisin à M. Fourré - au sein de l'U.E.O. ou des assemblées parlementaires compétentes, il sera utile de faire mûrir les choses. La

prise de conscience politique reste à faire. Ainsi, lors de la dernière réunion de l'U.E.O., l'un des ministres présents, membre d'un gouvernement pourtant ami et allié, n'a pas souhaité que l'expression figure dans le communiqué final, comme je l'avais proposé.

M. le président. La parole est à M. Guy Lordinot pour la dernière question.

M. Guy Lordinot. Monsieur le ministre, dans les départements d'outre-mer, singulièrement à la Martinique, la sécurité des personnes et des biens est assurée essentiellement par les forces de la gendarmerie. La police nationale n'est présente que dans deux villes du centre, Fort-de-France et Le Lamentin.

Une répartition plus équilibrée se justifie pour deux raisons au moins.

Première raison : en zone urbaine, hors les deux villes citées, la gendarmerie considère que c'est à la police municipale qu'il appartient d'intervenir. Or celle-ci en a rarement les moyens.

Deuxième raison : en région parisienne, les policiers antillais, très nombreux, aspirent à rentrer au pays. M. le ministre de l'intérieur accepterait de créer de nouveaux commissariats dans les départements d'outre-mer pour faciliter les mutations. Il se heurte au problème de la compétence territoriale.

Pouvez-vous envisager, monsieur le ministre, une réduction de votre compétence territoriale, ce qui éviterait la construction de nouvelles casernes et dégagerait des crédits que vous pourriez affecter à d'autres usages ? Cette réduction permettrait la création de commissariats dans des zones fortement urbanisées de l'est et du sud de la Martinique.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la question que vous posez doit être résituée dans l'ensemble des problèmes auxquels la gendarmerie doit faire face en Martinique et reliée à la question des effectifs et de leur localisation.

Les implantations sont bonnes, mais la répartition des effectifs mérite certainement d'être réexaminée pour tenir compte de l'évolution des charges qui pèsent sur la gendarmerie, que ce soit la police judiciaire ou la police administrative. Ainsi, en matière de police judiciaire, je rappelle qu'une maison d'arrêt de 470 places a été créée en Martinique, ce qui amène des tâches supplémentaires.

C'est en tenant compte de toutes ces données qu'il convient d'examiner quelle est la meilleure répartition des zones surveillées par la gendarmerie - je rappelle qu'elles recouvrent aujourd'hui 80 p. 100 de la population de la Martinique - et de celles qui sont du ressort de la police. Le problème, d'ailleurs, qui ne se pose pas qu'en Martinique. D'une manière générale, la répartition a été établie à une époque où les problèmes n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Les populations urbaines étaient moins nombreuses. Le critère de 10 000 habitants en dessous duquel la gendarmerie est compétente, alors qu'au-dessus c'est la police, a vieilli.

Police et gendarmerie étudient ensemble comment la répartition actuelle pourrait être revue. Les conversations ont longtemps avancé lentement. Elles ont pris une accélération depuis environ un an. Les directions générales de la gendarmerie et de la police nationale travaillent de concert dans tous les endroits où les questions se posent. Ce travail est mené sous la vigilante attention du Premier ministre. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui quand il aboutira parce qu'il concerne un nombre élevé de communes, mais sachez que votre préoccupation est prise en considération.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Avant que nous ne passions à l'examen des articles, le Gouvernement demande la réserve des votes sur l'article 46 du projet de loi de finances, les crédits des titres V et VI inscrits à l'article 47 ainsi que sur l'article 47 lui-même et les crédits des budgets militaires inscrits à l'état D.

Le Gouvernement souhaite toutefois que soient examinés dès maintenant les amendements n° 103, 104 et 105 de M. Pierna. C'est dire à quel point nous sommes sensibles à leur intérêt.

M. François Fillon. Quelle mauvaise foi !

M. le président. Monsieur le ministre, demandez-vous également la réserve du vote sur l'amendement 103 ?

M. le ministre de la défense. Non, monsieur le président. Je parle d'expérience puisque, l'an dernier, nous avions réservé à la fois les crédits et les amendements, amendements qu'il a fallu discuter plus tard alors que nous aurions pu le faire tout de suite. Autant avoir cette discussion pendant que nous sommes frais. *(Sourires.)*

M. le président. La précision était utile.

Le Gouvernement demande la réserve des votes sur l'article 46 du projet de loi de finances, sur les crédits des titres V et VI inscrits à l'article 47 et sur les crédits des budgets militaires inscrits à l'état D.

La réserve est de droit.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date à laquelle seront appelés les votes réservés.

J'appelle les crédits inscrits à l'article 46.

Article 46

M. le président. « Art. 46. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1991, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 4 780 423 000 F et applicables au titre III : "Moyens des armes et services".

« II. - Pour 1991, les mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires applicables au titre III : "Moyens des armes et services" s'élèvent au total à la somme de 3 504 595 000 F. »

Le vote sur l'article 46 est réservé.

J'appelle les crédits inscrits à l'article 47.

Article 47

M. le président. « Art. 47. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1991, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V " Equipement "	115 489 800 000 F
« Titre VI " Subventions d'investissement accordées par l'Etat "	510 200 000 F
« Total	116 000 000 000 F

« II. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1991, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V " Equipement "	28 186 785 000 F
« Titre VI " Subventions d'investissement accordées par l'Etat "	319 700 000 F
« Total	28 506 485 000 F »

Conformément à la demande du Gouvernement j'appelle maintenant les amendements n° 103, 104 et 105.

Sur le titre V de l'article 47, MM. Pierna, Rimbault et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 103, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de 1 756 700 000 francs et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 1 836 100 000 francs. »

La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Cet amendement tend à supprimer les crédits consacrés aux essais nucléaires à Mururoa. En effet, poursuivre ces essais, c'est-à-dire les expérimentations visant à l'augmentation de la puissance de feu nucléaire du pays, à la fabrication de nouveaux missiles, ne répond pas, à notre avis, aux exigences de sécurité de la France.

C'est, par ailleurs, encourager la prolifération des armes nucléaires dont la menace que fait peser l'Irak aujourd'hui montre le danger imminent. Comment critiquer la fabrication de telles armes chez les autres si l'on continue soi-même à les multiplier ?

Monsieur le ministre, du 7 au 18 janvier 1991 aura lieu à New York la conférence d'amendement du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires que 118 pays ont déjà signé. La France va-t-elle enfin signer ce texte ? Va-t-elle contribuer à ce que l'interdiction actuellement partielle devienne totale ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. François Hollande, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement. Le rapporteur ne peut donc s'exprimer qu'à titre personnel. Néanmoins, cet amendement avait déjà été déposé il y a deux ans, lors de la discussion du budget pour 1989, et je n'aurai pas à faire un travail considérable d'imagination pour retrouver la réponse que j'avais faite à l'époque.

Une force nucléaire n'a de sens que si elle peut être expérimentée. A défaut, sa crédibilité ne peut être assurée.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Tout à fait !

M. François Hollande, rapporteur spécial. Si nous nous privions des quelques crédits qui sont nécessaires aux expérimentations, nous nous priverions de l'arme elle-même, ce qui, je crois, ne correspond pas à la volonté de ceux qui ont déposé cet amendement. C'est pourquoi, à titre personnel, je demande à l'Assemblée de le rejeter.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense.

M. Jean-Michel Boucheron, président de la commission de la défense. Les raisons de mon opposition à l'amendement sont très proches de celles que vient d'exprimer M. le rapporteur spécial. Il y va, en effet, de la crédibilité de notre force de dissuasion.

Je rappelle à ce sujet que l'Union soviétique a procédé à une expérimentation nucléaire il y a huit jours...

M. Louis Pierna. Nous sommes en France !

M. Jean-Michel Boucheron, président de la commission de la défense. ... et qu'elle est en train de mettre au point un nouveau site d'essais au nord de la Sibérie. Comme il faut, bien sûr, établir l'équilibre entre cette crédibilité nouvelle des Soviétiques et la nôtre, il nous faut donc maintenir nos essais, sachant que les dispositions ont été prises pour les réduire de huit à six.

M. Louis Pierna. Il faut les interdire partout !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Le Gouvernement a une politique de communication et d'ouverture des sites et je souhaite que M. Pierna puisse se rendre également en Nouvelle-Zemble, dans le nouveau périmètre d'expérimentation où les Soviétiques effectuent maintenant l'essentiel de leurs essais, et peut-être aussi dans le Nevada où les Américains ont eux aussi procédé à divers essais cette année.

Il se trouve que la France, comme d'ailleurs tous les pays membres permanents du conseil de sécurité des Nations unies, dispose d'une dissuasion dont l'effet stabilisateur ne peut que servir la paix. Même M. Gorbatchev s'est montré sensible à l'idée du maintien d'une dissuasion minimale, juste suffisante, selon un concept qui a toujours été le nôtre.

La crédibilité de la dissuasion doit donc être maintenue. Elle suppose que soient réalisés des essais relatifs à la sécurité des armes, domaine très important sur lequel je peux vous apporter, si vous le souhaitez, certains compléments d'information qui vous montreront toute l'utilité de ces essais que nous ne faisons pas, vous l'imaginez bien, pour le plaisir. C'est pourquoi le Gouvernement s'oppose à l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Freddy Deschaux-Beaume, contre l'amendement.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, en écoutant M. Pierna défendre son amendement, tout comme en écoutant son intervention précédente, deux réflexions venaient à l'esprit.

La première, c'est que si l'on continuait à réduire de façon importante nos crédits militaires, notamment en matière nucléaire, il ne nous resterait plus à nous Français, compte

tenu de ce que reste le monde malgré la vision idyllique qui nous en a été tracée, qu'à nous abriter sous le bouclier américain. C'est probablement ce que voulait nous suggérer M. Pierna sans oser l'avouer.

M. Louis Pierna. Vous exagérez aussi !

M. Freddy Deschaux-Beaume. La seconde réflexion c'est que, monsieur le ministre, vos conseils ont porté leurs fruits puisque, du rêve éveillé, M. Pierna est passé au réveil réel ! Si, les années précédentes, on nous demandait entre vingt et quarante milliards de francs de réduction de crédits, cette année les choses s'améliorent puisque la réduction demandée est d'environ 3,6 milliards de francs.

M. Louis Pierna. Vous avez mal écouté mon intervention !

M. Freddy Deschaux-Beaume. Ce serait une réduction minimale si elle ne portait exclusivement sur la suppression de tous les crédits d'études et d'équipement du centre d'expérimentation du Pacifique. Voilà une décision qui pourrait réjouir l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, mais ne servirait certainement pas les intérêts de la France !

En effet, la poursuite des expérimentations en vraie grandeur est absolument indispensable. Certes, nos spécialistes du nucléaire disposent en métropole de moyens expérimentaux adaptés, tels que la simulation par ordinateur, le laser de puissance, l'essai d'engins sans phase nucléaire. Mais l'atome militaire ne saurait se passer d'expériences en grandeur réelle dans la mesure, notamment, où il est impossible de simuler en laboratoire les conditions extrêmes de température et de pression qui règnent lors d'une explosion nucléaire, et les différents types d'essais menés actuellement s'inscrivent dans une démarche de recherche de la compacité et de la forte puissance massique.

Il est évident que la proposition de M. Pierna a pour objet l'arrêt par la France, de façon unilatérale, de ses essais nucléaires, alors que, je l'ai dit dans mon rapport introductif, toutes les autres puissances continuent à engager des crédits très élevés en matière de recherche, d'essais, d'expérimentations et de développement.

Voilà pourquoi le groupe socialiste votera contre cet amendement.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 103. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Le vote sur les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V et du titre VI est réservé, de même que le vote sur l'article 47.

Après l'article 47

M. le président. MM. Pierna, Rimbault et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 104, ainsi rédigé :

« Après l'article 47, insérer l'article suivant :

« A l'ouverture de chaque session ordinaire du Parlement, le Gouvernement soumet à ce dernier un rapport sur la politique de la France dans le domaine du commerce des armes. Ce rapport analyse en particulier l'évolution, la nature et les destinations des exportations françaises d'armement. Il fournit en outre une étude de ses conséquences dans les conflits survenus ou en cours. »

La parole est à M. Jacques Rimbault.

M. Jacques Rimbault. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, notre amendement a pour objectif d'instaurer un contrôle parlementaire sur le commerce des armes auquel se livre la France et, en particulier, sur les exportations d'armements qu'elle effectue.

La situation dans le Golfe, dans laquelle les exportations massives d'armes à destination de l'Irak par la France ont joué, chacun le sait, un rôle considérable, montre bien qu'un tel contrôle n'est pas superflu.

Les députés qui se prononcent sur la politique de défense du pays doivent pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur une pratique commerciale dont les conséquences pour la sécurité sont si grandes.

Il n'est tout de même pas indifférent que ce soient des armes françaises qui aient été utilisées pour envahir le Koweït et qui soient aujourd'hui tournées vers nos propres soldats !

Exporter des armes est un acte grave. Les intérêts du complexe militaro-industriel ne sauraient justifier n'importe quelle pratique !

C'est pourquoi, pour leur part, les députés communistes se prononcent - vous le savez - pour qu'il soit mis fin à ce commerce de la mort.

En se l'interdisant et en contribuant à son interdiction au plan international, la France contribuerait à l'assainissement des relations internationales de façon décisive.

Elle l'avoriserait aussi l'application des résolutions internationales dans le cas d'un conflit comme celui du Golfe, car tant que les exportations d'armement seront autorisées de manière générale, les tentations resteront grandes pour les industriels ou les Etats de contourner les embargos décidés.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. François Hollande, rapporteur spécial. La commission des finances n'ayant pas été saisie de cet amendement, je ne peux que m'exprimer à titre personnel.

L'amendement pose, en fait, le principe des ventes d'armes. Vous ne demandez pas simplement un contrôle, monsieur Rimbault ; vous demandez qu'il soit mis fin à une politique de vente d'armes à l'étranger.

Cette question est légitime, mais elle est contradictoire avec notre politique de défense.

Si nous voulons fabriquer nous-mêmes nos propres armements - et c'est la ligne qui a été suivie depuis des années et qui n'a pas été contrebattue -, si nous voulons que nos arsenaux, que nos industries de la défense continuent de fabriquer les armes dont nous avons besoin, il faut accepter le principe des ventes d'armes.

Qu'il faille mieux contrôler la destination des ventes d'armes, c'est tout à fait naturel et nécessaire. Que, dans cette commission, qui existe déjà, le Gouvernement soit encore plus vigilant, cela va dans le sens de vos préoccupations. Mais la remise en cause du principe même des ventes d'armes contredit l'indépendance de la France. Nous ne pouvons pas l'accepter au nom même de l'indépendance que vous revendiquez, vous aussi, mais dont vous n'assurez pas les modalités.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Il me paraît normal que la représentation nationale s'interroge sur les ventes des armes et demande au Gouvernement de lui exposer la politique menée dans ce domaine. Quand des questions sont posées au Gouvernement sur ce sujet, il y répond, et j'ai moi-même eu l'occasion de faire un exposé sur ce point devant la commission de la défense à la fin de 1989.

Je voudrais rappeler quelques grands fondements de cette politique.

Première question que l'on peut se poser : est-il légitime d'exporter des matériels de défense ? Cela revient à se demander si les pays qui ne sont pas eux-mêmes producteurs de matériels de défense sont légitimement fondés à en acquérir pour se protéger contre les menaces qu'appellerait le manque d'armes. La réponse est évidemment positive, mais doit être immédiatement assortie d'un certain nombre de considérations : on ne peut pas vendre n'importe quoi, dans n'importe quelles conditions, à n'importe quel pays.

Je vous rappelle, monsieur Rimbault - car vous semblez commettre sur ce point une inexactitude -, que les exportations de matériel de défense ne sont pas généralement autorisées. Elles sont généralement interdites. Elles ne sont autorisées que par dérogations, lesquelles sont accordées projet par projet, après un examen extrêmement rigoureux, qui, d'ailleurs, dure longtemps - ce qui cause une gêne aux industriels. Cette procédure incombe à une commission, placée sous le contrôle du Premier ministre, qui associe les principaux ministères concernés.

Parmi les critères, il y a la nature des matériels de défense, mais aussi la destination, qui doit être surveillée. L'accumulation d'un volume excessif d'armement dans un pays est un critère que cette commission doit prendre en considération.

Je ne m'étendrai pas longtemps sur le cas de l'Irak que vous avez évoqué. Je me bornerai à rappeler quelques éléments.

D'abord, les exportations d'armes vers l'Irak ne sont pas le fait de la France seule, et d'autres pays ont exporté beaucoup plus d'armements vers l'Irak que la France ne l'a fait.

Ensuite, c'est un commerce qui, en ce qui concerne la France, date d'au moins une quinzaine d'années, comme M. le ministre de la défense l'a souligné tout à l'heure. Au début des années quatre-vingt, alors que l'Irak était menacé d'effondrement, il n'apparaissait pas injustifié de lui donner les moyens de se défendre.

Enfin, il n'y a pas eu d'exportations résultant de contrat conclu sous ce Gouvernement.

Il importe de bien rappeler cette politique.

En ce qui concerne les montants des transactions et l'identité des pays destinataires, il faut savoir que ces derniers, pour des raisons tout à fait légitimes, souhaitent que ne soit pas dévoilé leur système de défense et, par conséquent, que ne soient pas connues la nature, la quantité et l'origine des armes qu'ils importent. Rendre publiques ces informations serait priver les arsenaux, le G.I.A.T. et les autres industries françaises de leurs marchés. Je ne sais pas si c'est ce que vous souhaitez, monsieur Rimbault.

En tout cas, je répète que la représentation nationale doit normalement être informée sur ce sujet. La voie de la commission de la défense me paraît convenir parfaitement, et il est tout à fait possible, à intervalles réguliers, de lui faire des exposés sur ce point.

De toute façon, le Gouvernement estime que cet amendement ne doit pas être retenu.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 104.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	308
Nombre de suffrages exprimés	308
Majorité absolue	155
Pour l'adoption	27
Contre	281

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. Pierna, Rimbault et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 105, ainsi rédigé :

« Après l'article 47, insérer l'article suivant :

« A l'ouverture de chaque session ordinaire du Parlement, le Gouvernement soumet à ce dernier un rapport sur l'évolution de la situation des arsenaux et établissements de l'Etat. »

L'ordre du jour est à M. Jacques Rimbault.

M. Jacques Rimbault. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, cet amendement tend à imposer au Gouvernement la présentation à l'ouverture de chaque session du Parlement d'un rapport sur la situation des arsenaux et des établissements de l'Etat.

Il nous paraît, en effet, opportun qu'un contrôle parlementaire puisse s'exercer sur la politique que le Gouvernement développe dans un secteur aussi important pour la défense nationale et l'indépendance du pays.

Un tel contrôle permettrait peut-être aux représentants de la nation de mieux mesurer le caractère négatif des mesures qui sont actuellement en œuvre dans ce domaine.

Caractériser de négatives ces mesures ne me paraît pas excessif. Je ne peux en effet partager l'euphorie de M. le ministre concernant la nouvelle société G.I.A.T., ni me réjouir de l'entreprise de privatisation progressive dont elle est l'objet, et cela au nom d'une défense européenne.

D'ailleurs, à ceux qui en douteraient, je recommanderai de lire les récentes déclarations du directeur du Centre des hautes études de l'armement. Ce dernier n'écrit-il pas, dans un article publié le 5 juillet par *Le Figaro*, qu'il s'agit bel et bien, en renonçant à l'idée d'entreprises d'armements purement nationales, et donc étroitement liées à l'administration militaire, de favoriser la coopération européenne ?

Renoncer à l'idée d'entreprise d'armement purement nationale : tel est l'objectif poursuivi

Il se traduit notamment par l'affaiblissement programmé du potentiel industriel et humain existant.

Cette année encore, vous venez de le confirmer, les effectifs des personnels seront réduits de plus d'un millier - compte tenu aussi des départs volontaires -, cette réduction s'ajoutant bien sûr aux réductions des années antérieures.

Cette année encore, les commandes des armées aux arsenaux vont diminuer au profit du secteur privé, au profit des achats sur étagère - vous venez, là encore, de le confirmer - et de constructions communes avec l'industrie étrangère.

Mais il convient de souligner que l'affaiblissement ne vient pas seulement des réductions d'effectifs, de la sous-utilisation délibérée de l'outil industriel public - qui nécessiterait d'ailleurs, des productions diversifiées. Il résulte aussi de l'austérité renforcée imposée aux salariés, souvent source de découragement et de démotivation. Il n'y a, par exemple, aucune provision dans ce projet de budget pour 1991 permettant l'application des décrets salariaux, c'est-à-dire des textes qui régissent l'évolution des salaires des personnels de statut ouvrier au ministère de la défense. Leur pouvoir d'achat, comme celui des fonctionnaires, va donc baisser une fois de plus. D'ailleurs, le bordereau de salaire de 0,99 p. 100 pour le 1^{er} octobre 1990 est toujours gelé.

Faut-il ajouter qu'aucun crédit n'est prévu non plus dans le budget 1991 pour l'action sociale en direction des personnels, que les frais de mission de 1990 n'ont toujours pas été payés, que les cours et examens de techniciens sont annulés ou reportés ?

Une telle politique est contraire aux besoins d'une défense authentiquement nationale et indépendante. Seule l'existence d'une industrie d'Etat de l'armement peut la garantir. Alors, de quelle latitude d'action disposerions-nous s'il fallait attendre de l'étranger ou d'industriels privés des armements essentiels à notre système de défense ? Si l'on ne veut pas que quelques consortiums de très grande puissance, notamment ceux de cette nouvelle Allemagne dominatrice économiquement, gudent nos choix, il faut au contraire renforcer, moderniser nos arsenaux, conforter leur statut et celui de leurs personnels, et leur accorder la priorité. Sur ce dernier point, il y a beaucoup à faire puisqu'on considère qu'à l'heure actuelle 7 p. 100 seulement du volume des commandes des états-majors leur sont confiés.

J'ajoute que le désarmement que nous appelons de nos vœux ne saurait servir de prétexte à leur démantèlement, d'abord parce que tant de commandes confiées au secteur privé pourraient être rapatriées vers ces arsenaux, et ensuite parce que le savoir-faire accumulé, le potentiel de recherche considérable dont ils disposent peuvent servir aussi pour des productions civiles diversifiées.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. François Hollande, rapporteur spécial. A écouter M. Rimbault, je suis partagé.

Il demande que le Gouvernement informe le Parlement sur un dossier à propos duquel il a déjà, visiblement, une idée bien arrêtée. Pour lui, en effet, dès lors qu'il y a un changement de statut, dès lors qu'il y a une réforme, dès lors qu'il y a une recherche de compétitivité, il y a forcément privatisation. A quoi bon donner des informations si les idées sont déjà arrêtées ?

Mais, en même temps, devant tant d'erreurs ainsi répétées, on se dit que, effectivement, un supplément d'informations serait peut-être nécessaire à M. Rimbault. De ce point de vue, je crois que toutes les indications que vous pourrez lui

fournir concernant les industries d'armement seront bienvenues, en espérant bien entendu que les travailleurs de l'établissement de Bourges auront une relation exacte des informations que vous pourriez éventuellement leur communiquer - ce qui n'est pas sûr.

Pour aller au fond des choses, je suis assez d'accord sur la proposition qui consisterait à être informé régulièrement de la situation de l'industrie de la défense. Néanmoins, je suis obligé de constater que les rapports existent déjà, notamment pour les arsenaux, puisque c'était l'objet de l'amendement. Il y a les rapports sur les comptes spéciaux du Trésor, qui donnent beaucoup d'indications. S'agissant du G.I.A.T., qui n'est plus un arsenal, qui n'est même pas un établissement de l'Etat, le rapport sur le secteur public donnera des indications sur son évolution. Pour ma part, je crois qu'il serait judicieux qu'une fois par an au moins un document de synthèse soit établi par le ministère de la défense et fasse l'objet d'un commentaire. On constaterait alors l'effort qui est engagé depuis deux ans pour diversifier les industries de l'armement, c'est-à-dire pour les inciter fortement à faire autre chose que de l'armement, à améliorer leur compétitivité - je pense notamment au G.I.A.T. - et à améliorer aussi leurs plans de charge. Car, voyez-vous, monsieur Rimbault, ce qui m'intéresse, dans le cas du G.I.A.T. et des établissements situés dans des villes qui nous sont chères, à l'un et à l'autre, c'est qu'il y ait du plan de charge.

Or, pour qu'il y ait du plan de charge, il faut que l'industrie de l'armement soit compétitive, portée sur les marchés extérieurs et diversifiée. Voilà pourquoi, entre autres, le statut du G.I.A.T. a été changé. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense.

M. Jean-Michel Boucheron, président de la commission de la défense. Monsieur Rimbault, de temps en temps, il faut savoir ne pas aller trop loin. Lors de cette session, nous avons eu des informations multiples du Gouvernement sur la situation de l'industrie de défense et du G.I.A.T. Nous avons un rapporteur spécial, ici présent,...

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Jean-Michel Boucheron, président de la commission de la défense. ... qui a présenté un rapport long, détaillé et extrêmement précis sur ces questions.

M. Guy-Michel Chauveau. Excellent !

M. Jean-Michel Boucheron, président de la commission de la défense. Nous avons consacré deux réunions de la commission à cette question précise. Nous avons reçu les présidents-directeurs généraux des différentes sociétés d'armement, le président-directeur général du G.I.A.T. et l'ensemble des organisations syndicales du G.I.A.T.

Je pense que le Gouvernement et la commission sont suffisamment informés. Pour votre information personnelle, monsieur Rimbault, vous pourriez interroger vos collègues qui, eux, étaient présents.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Je suis partagé entre le désir de répondre à la boulimie d'informations de M. Rimbault et le souci de protéger les établissements de G.I.A.T.-industries, notamment l'arsenal de Bourges. A l'évidence, votre proposition, monsieur Rimbault, ne servirait pas forcément votre établissement. Je ne vois pas pourquoi on ferait un sort particulier aux industries de l'armement.

En outre, si vous avez des questions à poser, soit écrites, soit orales, il y sera toujours répondu - cela permet de préserver quelques règles de confidentialité. Quel meilleur rapport que celui que peut faire M. Jean-Guy Branger, avec toutes les réponses fournies par le ministère à chaque question posée ?

Il me semble que l'Assemblée a la possibilité de faire un rapport parlementaire et, naturellement, je suis à la disposition du rapporteur.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. le ministre de la défense. Après avoir dit que j'étais partagé, je ferai passer avant toute chose le souci de l'établissement de Bourges. (*Sourires.*) Je demande donc à l'Assemblée de voter contre l'amendement.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Pour Bourges, et contre l'amendement !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 105. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. J'appelle les crédits du ministère de la défense inscrits à l'état D.

ÉTAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1992

NUMÉRO des chapitres	SERVICES	TITRE III
	BUDGETS MILITAIRES	
	<i>Section air</i>	
34-12	Activités. - Entretien et exploitation des bases et services.....	15 000 000
	<i>Section forces terrestres</i>	
34-22	Activités. - Entretien et exploitation des forces et services.....	66 000 000
	<i>Section marine</i>	
34-32	Activités. - Entretien et exploitation des forces et des services.....	110 000 000
	<i>Section gendarmerie</i>	
34-44	Fonctionnement.....	35 000 000

Le vote sur le titre III de l'état D est réservé.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales.

Le projet de loi est renvoyé à la commission de la production et des échanges sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 1694 et distribué.

3

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Jacques Fleury un rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur les propositions de résolution :

- de M. Guy Hermier, tendant à créer une commission d'enquête sur les incendies dans les forêts françaises et les mesures à prendre pour assurer leur protection, leur développement et leur valorisation (n° 1600) ;

- de M. Daniel Colin, tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'efficacité des dispositifs de prévention et de lutte contre les incendies de forêt dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans tout le Sud-Est de la France ainsi que la Corse (n° 1642) ;

- de M. Pierre Pasquini, tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de rechercher les causes des incendies qui ont ravagé la Corse et le Var depuis le début de l'année 1990 (n° 1643).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1695 et distribué.

4

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat modifiant les annexes I et II de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 1693 et distribué.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à onze heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires étrangères :

Annexe n° 1. - M. Jean-Marie Cambacères, rapporteur spécial ; avis n° 1636, tome I (Relations culturelles internationales) de M. Bernard Bardin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1637, au nom de la commission des affaires étrangères : tome I (Immigration), de M. Bernard Stasi ; tome II (Relations culturelles et francophonie), de M. Xavier Deniau ; tome III (Services diplomatiques et généraux), de M. André Delehedde ; avis n° 1638, tome I, de M. Jean-Yves Le Drian, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Affaires étrangères : affaires européennes.

Annexe n° 2. - M. Martin Malvy, rapporteur spécial ; avis n° 1637, au nom de la commission des affaires étrangères : tome IV (Institutions, marché unique, monnaie), de M. Jean Scitlinger ; tome V (Recherche, technologie, télécommunications), de M. Jean-Yves Le Déaut.

A quinze heures, deuxième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.
La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 8 novembre 1990, à trois heures trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*
CLAUDE MERCIER

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

M. Dominique Dupilet a été nommé rapporteur du projet de loi adopté par le Sénat, relatif à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation interprofessionnelle de la conchyliculture (n° 1649).

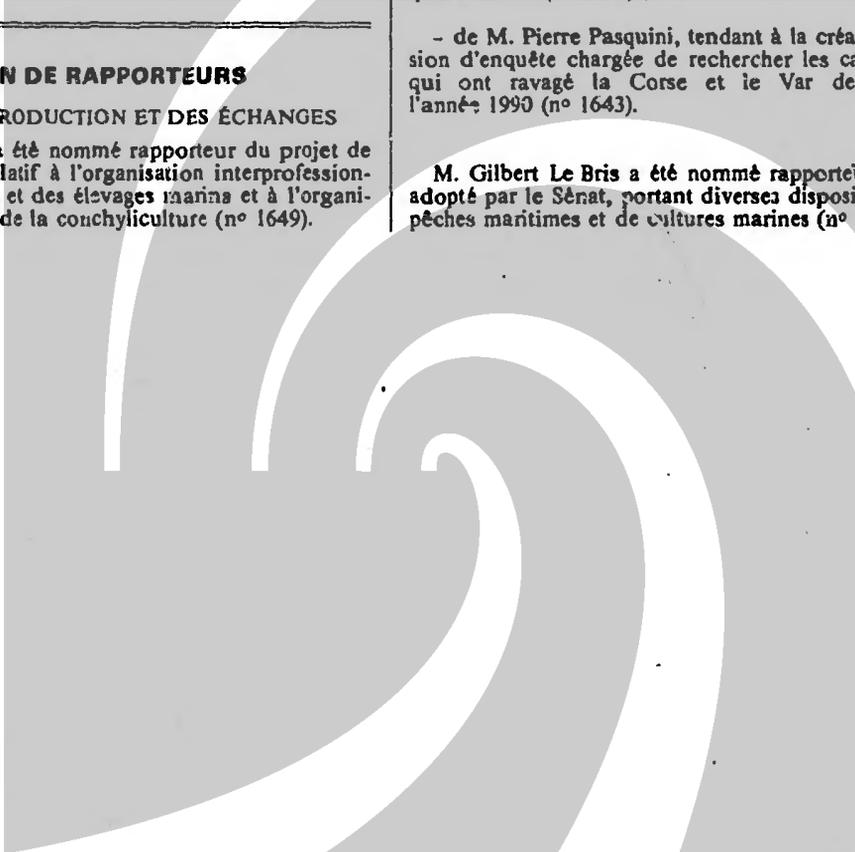
M. Jacques Fleury, a été nommé rapporteur des propositions de résolution :

- de M. Guy Hermier, tendant à créer une commission d'enquête sur les incendies dans les forêts françaises et les mesures à prendre pour assurer leur protection, leur développement et leur valorisation (n° 1600) ;

- de M. Daniel Colini, tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'efficacité des dispositifs de prévention et de lutte contre les incendies de forêt dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans tout le Sud-Est de la France ainsi que la Corse (n° 1642) ;

- de M. Pierre Pasquini, tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de rechercher les causes des incendies qui ont ravagé la Corse et le Var depuis le début de l'année 1990 (n° 1643).

M. Gilbert Le Bris a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines (n° 1650).



LuraTech

www.luratech.com

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 3^e séance

du mercredi 7 novembre 1990

SCRUTIN (N° 366)

sur l'amendement n° 104 de M. Louis Pierna après l'article 47 du projet de loi de finances pour 1991 (budget de la défense : institution d'un contrôle parlementaire du commerce des armements).

Nombre de votants	308
Nombre de suffrages exprimés	308
Majorité absolue	155

Pour l'adoption	27
Contre	281

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (271) :

Contre : 270.

Non-votant : 1. - M. Régis Barailla.

Groupe R.P.R. (130) :

Non-votants : 130.

Groupe U.D.F. (91) :

Contre : 1. - M. Jean-Guy Branger.

Non-votants : 90.

Groupe U.D.C. (39) :

Non-votants : 39.

Groupe communiste (26) :

Pour : 26.

Non-inscrits (20) :

Pour : 1. - M. Elie Hoarau.

Contre : 10. - MM. Michel Cartelet, Jean Charbonnel, Jean-Marie Daillet, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Luppi, Claude Miquen, Alexis Pota, Bernard Tapie, Emile Vermandon et Aloyse Warhouver.

Non-votants : 9. - MM. Léon Bertrand, René Bourget, Serge Franchis, Jacques Houssin, Jean Royer, Maurice Sergebaert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois et M. André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.

François Assani
Marcelin Berthelot
Alain Bocquet
Jean-Pierre Buard
Jacques Brabant
René Carpentier
André Darmon
Jean-Claude Gaymot
Pierre Goldberg

Roger Goubler
Georges Hage
Guy Hermaier
Elie Hoarau
Mme Muguette
Jacquelin
André Lajoie
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Meur
Paul Lombard

Georges Marchais
Gilbert Millet
Robert Mestdargent
Ernest Moutonamy
Louis Pierna
Jacques Rimbaud
Jean Tardito
Fabien Thimé
Théo Viol-Massat.

Ont voté contre

MM.

Maurice
Adevah-Pouf
Jean-Marie Alais

Mme Jacqueline
Alquier
Jean Ancelet

Robert Asselin
Henri d'Attilio
Jean Auroux

Jean-Yves Astexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baccamler
Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Claude Barande
Bernard Bardia
Alain Barran
Claude Bartolone
Philippe Bamiact
Christian Batrille
Jean-Claude Bateau
Umberto Battist
Jean Beaufrès
Guy Bèche
Jacques Beq
Roland Belx
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégoroy
Pierre Bernard
Michel Berson
André Billardon
Bernard Blouzac
Jean-Claude Blin
Jean-Marie Bockel
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet

Augustin Bourepaux
André Borel
Mme Huguette
Bouchardean
Jean-Michel
Boucheron
(Charente)
Jean-Michel
Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Brana
Jean-Guy Branger
Mme Frédérique
Bredin
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Alain Brune
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Caillood
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe
Cambadella
Jacques Cambolive
André Capet
Roland Carrax
Michel Cartelet
Bernard Cartoa
Elie Castor
Laurent Cathala
Bernard Caurin
René Cazeneuve
Aimé Césaire

Guy Chaufrault
Jean-Paul Chasteguet
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charvat
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier
Didier Chouat
André Clert
Michel Coffineau
François Colocabet
Georges Colla
Michel Crépeau
Jean-Marie Daillet
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Dehoux
Jean-François
Delahais
André Delattre
André Delebedde
Jacques Delly
Albert Deavers
Bernard Derosier
Freddy

Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessein
Michel Destot
Paul Dhalle
Mme Marie-Madeleine
Dieulanaud
Michel Dizeat
Marc Dolez
Yves Dollo
René Dosière
Raymond Docyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducoat
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupplet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Davaleix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanelli
Pierre Esteve
Laurent Fabius
Albert Facos
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Fougues
Raymond Forni
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel François
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Galta
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambler
Pierre Garmenda
Marcel Garrouste
Kamilo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel

Claude Germon
Jean Gloranne
Joseph Gourmelon
Hubert Gozse
Gérard Gozses
Léo Grézard
Jean Guigard
Jacques Guyard
Edmond Hervé
Pierre Hlard
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huyghues
des Etages
Gérard Itace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Charles Jomella
Alain Journet
Jean-Pierre Kuchelds
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréal
Dominique Larifla
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecuir
Jean-Yves Le Déant
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Ledec
Robert Le Fell
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle
Liesemann
Claude Lise
Robert Loidi
François Lomcle
Guy Lordinot
Jean-Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph Dogat
Jean-Pierre Lappi
Bernard Madrelle
Jacques Mabéas
Guy Malandais
Martin Malvy
Thierry Mandos
Mme Gilberte
Marie-Moskovitz
Roger Mas
René Massat

Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Pierre Métals
Charles Metzinger
Louis Mexandeau
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Milgaut
Mme Hélène Milgaut
Claude Milgaut
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocœur
Guy Monjalon
Gabriel Montcharmont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Jean Oebler
Pierre Ortet
François Patriat
Jean-Pierre Pélicaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillet

Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Polgnaut
Alexis Pota
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Rochet
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Salate-Marie
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Michel Sapin
Gérard Ssumade
Robert Sary
Bernard Schreiner

(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwint
Patrick Seve
Henri Sève
Dominique
Strauss-Kahn
Mme Marie-Joséphine
Sublet
Michel Suchod
Jean-Pierre Sueur
Bernard Tapie
Yves Taverrier
Jean-Michel Testu
Pierre-Yvon Tréme
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Michel Vauzelle
Emile Vermandon
Joseph Vifal
Yves Vidal
Alain Vidalles
Alain Vivien
Marcel Wachoux
Aloÿse Warhouer
Jean-Pierre Worms
Emile Zuccarelli.

Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Jean-Pierre Fouchier
Serge Frauchls
Edouard
Frédéric-Dupont
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gattagnol
Jean de Ganille
Francis Geng
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
Michel Giraud
Jean-Louis Goasdouff
Jacques Godfrala
François-Michel
Gonnot
Georges Gorse
Daniel Gonlet
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Alain Grilletteray
François

Alain Lamassoure
Edouard Landral
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
François Léotard
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Ltmouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madella
Jean-François Miacel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Jean-François Mautel
Pierre Mauger
Joseph-Henri
Maujolan du Gasset
Alain Mayoud
Pierre Mazeaud
Pierre Méhalguerie
Pierre Meril
Georges Mesmla
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Milcaux
Mme Lucette
Michaux-Chevry
Jean-Claude Milgaut
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyne-Bressand
Maurice
Néou-Pwatabo
Jean-Marc Neame
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Michel d'Ornano
Charles Paecht
Arthur Paecht
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasquiol
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre de Peretti
della Rocca
Michel Péricard
Francisque Perrut

Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Etienne Pinte
Ladislas Poniatowski
Bernard Pons
Robert Poujade
Jean-Luc Prael
Jean Prorlot
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean Rigaud
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Roblen
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rocheblain
André Rossi
José Rossi
André Rosstaot
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Rudy Selles
André Santal
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sauvalgo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Ségula
Jean Seltlinger
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Bernard Stasi
Mme Marie-France
Stérbols
Paul-Louis Testallion
Michel Terrot
André Thien Ab Koon
Jean-Théa Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Vallet
Philippe Vasseur
Gérard Vigaoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Robert-André Virten
Michel Volala
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Adrien Zeller.

N'ont pas pris part au vote

Mme Michèle
Alliot-Marie
MM.
Edmond Alpbandéry
René André
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audriot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Régis Baralla
Claude Barate
Michel Barnier
Raymond Barre
Jacques Barrot
Mme Michèle Barzach
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégault
Pierre de Beauville
Christian Bergelin
André Bertbol
Léon Bertrand
Jean Besson
Claude Birraux
Jacques Blanc
Roland Blum
Franck Borotra

Bernard Bosson
Bruno Bourg-Broc
René Bourget
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jacques Boyon
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broissia
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Robert Cazale
Richard Cazenave
Jacques
Chaban-Delmas
Jean-Yves Charnard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charié
Serge Charles
Jean Charroplia
Gérard Chasseguet
Georges Chavaux
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Colatet
Daniel Colla
Louis Colombani
Georges Colomblat
René Couanau
Alain Cousla
Yves Coussala

Jean-Michel Couve
René Couvelahes
Jean-Yves Cozan
Henri Cuq
Olivier Dassault
Mme Martine
Daugrellh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Debalne
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Léonce Deprez
Jean Desautis
Alain Devaquet
Patrick Deredjian
Claude Diblana
Willy Diméglio
Eric Dollgé
Jacques Domnati
Maurice Dousset
Guy Druet
Jean-Michel
Dubernard
Xavier Dugola
Adrien Durand
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farras

Grussenmeyer
Ambroise Guellec
Olivier Gulchard
Lucien Gulchon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Jacques Houssia
Pierre-Rémy Houssia
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunault
Jean-Jacques Hyst
Michel Inchauspé
Mme Bemadette
Isaac-Sibille
Denis Jacquat
Michel Jacquemia
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Jonemann
Alain Jonemann
Didier Julla
Alain Juppe
Gabriel Kasperreit
Aimé Kerqueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Jean-Philippe
Lacheaud
Marc Laffineur
Jacques Lafleur

Mise au point au sujet du présent acrutin

M. Régis Baralla, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».



LuraTech

www.luratech.com

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de loi de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	862	
33	Questions..... 1 an	106	844	
03	Table compte rendu.....	52	98	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	96	836	
36	Questions..... 1 an	98	840	
06	Table compte rendu.....	52	81	
06	Table questions.....	32	82	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 672	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	670	1 636	
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 18 Téléphone STANDARD : (1) 48-58-75-88 ABONNEMENTS : (1) 48-60-77-77 TELEX : 301176 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilite son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

www.luratech.com Prix du numéro : 3 F
 (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci peuvent comporter une ou plusieurs séances.)



LuraTech

www.luratech.com